



## DROITS D'UTILISATION DU PROGICIEL SAP

### Table des matières

Le présent document Droits d'Utilisation du Progiciel SAP comprend les éléments suivants:

- Préambule – Page 1
- Section 1 -- Principes d'acquisition de licences/Règles d'Utilisation – Page 1
- Section 2 -- Métriques – Page 4
- Section 3 -- Conditions/Règles d'Utilisation spécifiques aux Packages – Page 5
- Pièce 1 – Progiciel SBOP Pièce 1 – Page 7
- Pièce 2 – Métrique d'Utilisateur nommé et métrique de package – Page 8
- Pièce 3 – Restrictions globales des Packages – Page 23
- Pièce 4 – Clause de transparence pour bases de données tierces – Page 32
- Pièce 5 – Clause de transparence pour répertoires d'adresses – Page 35

## PREAMBULE

Les conditions stipulées dans le présent document Droits d'Utilisation du Progiciel SAP ("Conditions d'Utilisation") s'appliquent à tout Package et Utilisateur nommé (comme définis dans la Section 1.1.1 des présentes) concédé sous licence, conformément au Contrat (notamment les commandes passées directement avec SAP ou par l'intermédiaire d'un revendeur, d'un distributeur, d'un OEM ou autre partenaire SAP autorisé) faisant référence auxdites Conditions d'Utilisation (y compris, mais de façon non limitative, aux références aux "Droits d'Utilisation du produit" ou conventions d'affectation des noms similaires). Sauf dispositions contraires énoncées dans les présentes, chaque terme en majuscules apparaissant dans lesdites Conditions d'Utilisation a la signification qui leur est donnée dans les Conditions générales.

### **1. PRINCIPES D'ACQUISITION DE LICENCES/REGLES D'UTILISATION**

#### **1.1 Définitions**

1.1.1 Telles qu'utilisées dans les présentes Conditions d'Utilisation: 1) chaque Progiciel et/ou Progiciel tiers (comme défini dans les Conditions générales) concédé sous licence conformément au Contrat faisant référence auxdites Conditions d'Utilisation peut être désigné sous le terme "Progiciel" (lorsqu'il est fait référence à un progiciel uniquement) ou "Progiciel tiers" (lorsqu'il est fait référence à un progiciel tiers uniquement) ou "Package" (lorsque le Progiciel et le Progiciel tiers sont tous deux désignés); 2) "Utilisateur nommé" désigne toute personne autorisée par le Client à utiliser (dans le respect des conditions du Contrat) un Package, y compris, mais de façon non limitative les employés de ses Filiales ou ses Partenaires d'affaires; 3) "Licence d'Utilisateur nommé" désigne la Métrique et le Niveau de licence applicables à chaque Utilisateur nommé; 4) "Licence de package" désigne la Métrique et le Niveau de licence applicables à chaque Package; 5) "Métrique" désigne a) dans le contexte d'un Utilisateur nommé, le type et la catégorie d'Utilisateur individuel nommé (et la définition de l'Utilisateur nommé correspondante établie pour les droits d'Utilisation de l'Utilisateur nommé spécifié) comme ultérieurement décrits dans la Section 2.1 du présent document -et- b) dans le contexte d'un Package, la métrique commerciale individuelle correspondant à chaque Package comme ultérieurement décrit dans la Section 2.2 du présent document; 6) "Niveau de licence" désigne a) dans le contexte d'un Utilisateur nommé, le nombre de métriques pour lesquelles chaque type et catégorie d'Utilisateur individuel nommé est concédé sous licence -et- b) dans le contexte d'un Package, le nombre de métriques pour lesquelles chaque Package individuel est concédé sous licence; et 7) "Bon de commande" désigne le document de commande destiné aux Packages et Utilisateurs nommés dans le cadre du présent Contrat, y compris les documents des commandes passées directement avec SAP ou par le biais d'un revendeur, d'un distributeur, d'un OEM ou autre partenaire autorisé de SAP.

#### **1.2 Principes/Règles d'Utilisation des licences standard**

1.2.1 Licence d'Utilisateur nommé et Licence de package requises. Sauf dispositions contraires stipulées dans les Sections 1.3.2 et 3 du présent document, conformément aux conditions d'application des Licences d'Utilisateurs nommés, 1) l'Utilisation d'un quelconque Package requiert à la fois une Licence d'Utilisateur nommé et une Licence de package; 2) le Client doit détenir une Licence d'Utilisateur nommé pour toute personne accédant à un Package quel qu'il soit, et la Licence d'Utilisateur nommé doit définir dans quelles mesures la personne spécifiée peut utiliser le Package; l'Utilisation du Package étant dans tous les cas soumise à la Licence de Package et aux conditions du Contrat.

1.2.2 Règles supplémentaires des Utilisateurs nommés destinées au Progiciel SBOP non concédé sous licence pour une Utilisation autonome. "Progiciel SBOP" désigne tout Progiciel provenant du portefeuille "SAP BusinessObjects" tel qu'identifié dans un Bon de commande faisant référence auxdites Conditions d'Utilisation. "Progiciel SBOP Pièce 1" désigne tout Progiciel SBOP identifié dans la Pièce 1 des présentes Conditions d'Utilisation et référencé ci-dessous. Nonobstant toute indication contraire indiquée dans le présent Contrat (y compris, mais de façon non limitative, tout Bon de commande de celui-ci), les règles suivantes de l'Utilisateur nommé s'appliquent conformément au Progiciel SBOP Pièce 1 non concédé sous licence pour une Utilisation autonome telle que décrite dans la Section 1.3.2.1: a) tout Utilisateur nommé professionnel et professionnel limité quel qu'il soit (à l'exception des Utilisateurs nommés professionnels limités constituant des "Utilisateurs spéciaux" tels qu'indiqués ci-après) couvert par une licence dans le cadre du Contrat est uniquement autorisé à utiliser (exception faite du droit de modifier et/ou de personnaliser) les rapports interactifs et standard fournis avec ledit Progiciel SBOP Pièce 1 concédé sous licence, ainsi que les rapports créés par l'Utilisation dudit Progiciel SBOP Pièce 1 via les Utilisateurs nommés experts SAP couverts en conséquence par la licence, et b) tout Utilisateur nommé spécial, employé et libre-service employé quel qu'il soit, couvert par la licence dans le cadre du Contrat, ne doit disposer d'aucun droit d'Utilisation qu'elle que soit sa nature, et ce, dans le respect dudit Progiciel SBOP Pièce 1. "Utilisateurs spéciaux", comme mentionné dans le présent paragraphe, désigne tout Utilisateur nommé quel qu'il soit, couvert par la licence dans le cadre du présent Contrat pour lequel la définition de l'Utilisateur nommé correspondante limite à une personne spécifique l'Utilisation du Progiciel sous licence et/ou du Progiciel tiers aux fonctionnalités, composants et/ou aux fonctions/transactions commerciales spécialement définis.

1.2.3 Moteur d'exécution. Le ou les Package(s) concédés sous licence peuvent employer des fonctionnalités limitées d'autres Packages, y compris, mais de façon non limitative, celles de SAP NetWeaver Foundation, pour lesquelles le Client ne détient pas de licence ("Moteur d'exécution"). Jusqu'à ce que le Client ait expressément acquis la licence pour le Moteur d'exécution, l'Utilisation dudit Moteur d'exécution du Client est limité en accès par et via le ou les Packages sous licence, de même que toutes les modifications autorisées dans celui-ci à la seule fin d'activer les performances du ou des Packages concédés sous licence. Si le Client utilise un Package pour générer et/ou exploiter une application personnalisée tierce ou développée, des licences supplémentaires sont susceptibles d'être requises.

1.2.4 Versions nationales/linguistiques et restrictions de disponibilité. Il n'existe aucune version nationale/linguistique spécifique en vigueur concédée au Client de SAP sauf mention contraire spécialement stipulée dans un Bon de commande. Les Packages peuvent être soumis à des restrictions de disponibilité. Des informations relatives à ces restrictions, y compris la disponibilité nationale, les langues, systèmes d'exploitation et bases de données pris en charge peuvent être fournies via la PAM (Product Availability Matrix) publiée à l'adresse [www.service.sap.com/pam](http://www.service.sap.com/pam) ou incluse dans la documentation.

#### **1.3 Principes de licence exceptionnels/Règles d'Utilisation des scénarios de licence spéciaux**

1.3.1 La présente Section 1.3 définit les principes de licence exceptionnels/les règles d'Utilisation prévus pour les scénarios de licence spéciaux ("Scénarios de licence spéciaux"), et, dans la mesure où lesdits principes de licence exceptionnels/règles d'Utilisation de tout scénario de licence spécial identifiés dans la Section 1.3 contredisent les principes de licence/règles d'Utilisation standard mentionnés dans le présent Contrat et la Section 1.2, les conditions de la Section 1.3 doivent alors contrôler toutes les conditions contradictoires dans la Section 1.2 du présent document.

1.3.2 Utilisation autonome. Un progiciel est concédé sous licence uniquement pour une Utilisation autonome si identifiée de la sorte dans le Bon de commande applicable. Le Progiciel SBOP concédé sous licence par un revendeur, un distributeur ou toute autre tierce partie peut uniquement être Utilisé pour une Utilisation autonome, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par SAP et mentionné par écrit dans le Bon de commande applicable. "Utilisation autonome" signifie que le Progiciel (et tout Progiciel tiers correspondant) peut ne pas être utilisé pour accéder, directement ou indirectement, et de quelque manière que ce soit, à tout autre Progiciel et/ou Progiciel tiers concédé sous licence par SAP, ou par un revendeur, un distributeur, un OEM ou autre partenaire de SAP autorisé. Cependant, un Progiciel concédé sous licence pour une Utilisation autonome peut être utilisé avec un autre Progiciel (et tout autre Progiciel tiers correspondant) lui-même concédé sous licence pour une Utilisation autonome.

En règle générale, l'Utilisation du Progiciel concédé sous licence pour une Utilisation autonome ne requiert aucune Licence d'Utilisateur nommé en sus de la Licence de package réservée au Progiciel respectif lui-même. Pour que le doute soit exclu, tout Progiciel SBOP et/ou Sybase concédé sous licence par une entité Business Objects ou une entité Sybase avant son intégration légale à une entité SAP successive, est considéré comme concédé sous licence pour une Utilisation autonome uniquement.

1.3.2.1 Utilisation autonome du Progiciel SBOP Pièce 1. L'Utilisation du Progiciel SBOP Pièce 1 concédé sous licence pour une Utilisation autonome nécessite une Licence d'Utilisateur nommé en sus de la Licence de package réservée au Progiciel SBOP Pièce 1 lui-même. Les seuls types d'Utilisateurs nommés autorisés à utiliser le Progiciel SBOP Pièce 1 concédé sous licence pour une Utilisation autonome sont les Utilisateurs SAP Application Business Analyst User et SAP Application Business Information Viewer User. Cette Utilisation doit être soumise à la Licence d'Utilisateur nommé respective, de même que la Licence de package en vigueur pour le Progiciel SBOP Pièce 1.

1.3.3 Licence limitée. Si le Client a acquis le Progiciel accompagné d'un produit tiers ou fourni/à utiliser avec un produit tiers ("Application OEM") auprès d'un fournisseur tiers, il a acquis une Licence limitée. Le Client est autorisé à utiliser chaque copie sous licence du Progiciel uniquement en conjonction avec l'Application OEM avec laquelle il a été livré. Le fait d'accéder à des données n'ayant pas été spécifiquement créées ou utilisées par l'Application OEM constitue une violation de la présente licence. Si l'Application OEM requiert l'Utilisation d'un Data Mart ou d'un entrepôt de données, le Progiciel peut être utilisé avec ce Data Mart ou cet entrepôt de données uniquement pour l'accès aux données créées ou traitées par l'Application OEM. Les licences limitées ne peuvent être combinées avec des licences illimitées dans le cadre du même Déploiement.

## 2. **METRIQUES**

### 2.1 **Métriques et principes d'Utilisateurs nommés**

2.1.1 Principes d'Utilisateurs nommés. Sauf dispositions contraires stipulées dans les Sections 1.3.2 et 3 du présent document vis-à-vis des conditions d'application des Licences d'Utilisateurs nommés, seuls les Utilisateurs nommés sous licence sont susceptibles d'utiliser un Package. Cette Utilisation doit être soumise à la "Licence d'Utilisateur nommé" et à la "Licence de package", et être conforme aux conditions du présent Contrat. Le transfert d'une Licence d'Utilisateur nommé d'une personne à une autre est autorisée uniquement si la personne à laquelle la Licence d'Utilisateur nommé est affectée (i) est en congé, (ii) est en arrêt maladie, (iii) a résilié son contrat, (iv) est mutée à de nouvelles fonctions professionnelles ne nécessitant plus l'Utilisation d'un quelconque Package ou (v) se trouve dans une situation acceptée par SAP.

2.1.2 Métrique d'Utilisateur nommé: catégories, types et définitions correspondantes.

Les métriques d'Utilisateur nommé, notamment les catégories, types et définitions correspondantes, sont mentionnées dans la Pièce 2 et référencées ci-dessous.

### 2.2 **Métriques et principes de Packages**

2.2.1 Principes de Packages. Tous les Packages sont concédés sous licence selon la métrique applicable, et l'Utilisation d'un Package ne doit aucunement dépasser le Niveau de licence pour lequel le Package est concédé sous licence.

2.2.2 Métriques de Packages: types et définitions correspondantes.

Les métriques de Packages, notamment les types et définitions correspondantes, sont mentionnées dans la Pièce 2 et référencées ci-dessous.

### 3. **CONDITIONS/RÈGLES D'UTILISATION SPECIFIQUES AUX PACKAGES**

3.1 **Licences de Packages.** Une Licence de package pour un Package quelconque référencé dans la Pièce 3 doit inclure les conditions/règles d'Utilisation spécifiques applicables audit Package, et y être soumise, telles que décrites dans la Pièce 3 et référencées ci-dessous.

3.2 **Conditions d'application.** La présente Section 3.2 s'applique à tout Package (y compris, mais de façon non limitative, aux bases de données) concédé sous licence conformément à un Bon de commande et identifié en tant que Progiciel tiers (notamment les bases de données) dans ledit Bon de commande (comme utilisé dans le présent document, "Progiciel tiers") et contrôle tout conflit qui pourrait apparaître dans le cadre du Contrat. Tout Progiciel tiers ne peut être utilisé qu'en association avec le Package spécifique prévu par SAP avec lequel SAP fournit le Progiciel tiers et ne peut pas être utilisé avec un autre Package ou de façon individuelle. Sauf dispositions contraires à la Section 3 des Conditions d'Utilisation, toute Utilisation des Progiciels tiers (qu'elle soit productive ou non productive) ne correspond pas au Niveau de licence pour toute métrique applicable.

3.2.1 **Exceptions des conditions générales applicables aux Progiciels tiers.**

3.2.1.1 La Section 6.3 (Modification/Add-on) des Conditions générales ne s'applique pas à un quelconque Progiciel tiers. Le Client ne doit pas procéder aux Modifications ou Add-ons relatifs aux Progiciels tiers.

3.2.1.2 **Limitation de responsabilité** NONOBTANT TOUTE INDICATION CONTRAIRE STIPULÉE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, À L'ÉGARD DES RÉCLAMATIONS ET DOMMAGES-INTÉRÊTS DE TOUTES NATURES ET DE TOUS TYPES DÉCOULANT DE OU LIÉS AU PROGICIEL TIERS CONCÉDÉ SOUS LICENCE CONFORMÉMENT À UN BON DE COMMANDE FAISANT RÉFÉRENCE AUXDITES CONDITIONS D'UTILISATION, SAP OU SES CONCÉDANTS DE LICENCE NE SAURAIENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES L'UN ENVERS L'AUTRE OU ENVERS TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ POUR UN MONTANT DE DOMMAGES-INTÉRÊTS SUPÉRIEUR AUX REDEVANCES DE LICENCE PAYÉES POUR LE PROGICIEL TIERS CAUSANT LESDITS DOMMAGES, NI POUR QUELQUE MONTANT QUE CE SOIT DE DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS, DE LA PERTE DE CLIENTÈLE OU DE PROFITS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX, D'UNE INTERRUPTION DU TRAVAIL, DE LA PERTE DE DONNÉES, DE LA DÉFAILLANCE OU DU MAUVAIS FONCTIONNEMENT D'UN ORDINATEUR OU DE DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS OU EXEMPLAIRES.

### 3.3 **Bases de données tierces**

3.3.1 Si une base de données d'exécution est concédée sous licence et que le Bon de commande n'exclut pas les Packages concédés sous licence en vertu du présent Contrat issus de ladite licence de base de données d'exécution, les conditions suivantes régiront alors l'Utilisation de la présente base de données d'exécution du Client:

3.3.1.1 Le Client est autorisé à utiliser la base de données d'exécution concédée sous licence conformément à un Bon de commande faisant référence auxdites Conditions d'Utilisation en association avec son Utilisation des Packages concédés sous licence en vertu dudit Bon de commande. Si le Client utilise la base de données d'exécution concédée sous licence d'une autre manière que celle spécifiée dans le présent paragraphe, une licence d'Utilisation complète, comprenant des outils de programmation, doit être concédée sous licence directement par un fournisseur autorisé.

3.3.2 Si une base de données d'exécution est concédée sous licence et que le Bon de commande exclut certains Progiciels concédés sous licence en vertu du présent Contrat de ladite licence de base de données d'exécution ("Composants exclus"), les conditions suivantes régiront alors l'Utilisation de la présente base de données d'exécution du Client:

3.3.2.1 Le Client est autorisé à utiliser la base de données d'exécution concédée sous licence conformément à un Bon de commande faisant référence auxdites Conditions d'Utilisation en association avec son Utilisation des Packages concédés sous licence, en vertu dudit Bon de commande, qui ne sont pas des Composants exclus. Si le Client utilise la base de données d'exécution concédée sous licence d'une autre manière que celle spécifiée dans le présent paragraphe, une licence d'Utilisation complète, comprenant des outils de programmation, doit être concédée sous licence directement par un fournisseur autorisé.

3.3.2.2 Les Composants exclus requièrent un produit de base de données. Concernant les Composants exclus: (i) aucun Bon de commande, ni aucun Contrat ne comporte une licence autorisant l'Utilisation d'un produit de base de données, même si celui-ci est intégré ou préinstallé au titre des Composants exclus; (ii) chaque produit de base de données est soumis au contrat de licence de ses fournisseurs respectifs; (iii) SAP n'apporte aucune garantie d'aucune sorte conformément aux conditions d'une quelconque licence ou à l'exploitation de tout produit de base de données acquis directement par le biais d'un fournisseur tiers; et (iv) le Client est tenu responsable du support et de la maintenance de tout produit de base de données acquis par l'intermédiaire d'un fournisseur tiers, et SAP ne pourra être tenu responsable à cet égard.

3.3.3 Si une base de données d'exécution n'est pas concédée sous licence, les conditions suivantes s'appliquent alors:

3.3.3.1 Les Packages concédés sous licence conformément à un Bon de commande faisant référence auxdites Conditions d'Utilisation requièrent un produit de base de données. Concernant lesdits Packages: (i) aucun Bon de commande, ni aucun Contrat ne comporte une licence autorisant l'Utilisation d'un produit de base de données quel qu'il soit, même si celui-ci est intégré ou préinstallé au titre dudit Progiciel et/ou Progiciel tiers; (ii) chaque produit de base de données est soumis au contrat de licence de ses fournisseurs respectifs; (iii) SAP n'apporte aucune garantie d'aucune sorte conformément aux conditions d'une quelconque licence ou à l'exploitation de tout produit de base de données acquis directement par le biais d'un fournisseur tiers; et (iv) le Client est tenu responsable du support et de la maintenance de tout produit de base de données acquis par l'intermédiaire d'un fournisseur tiers, et SAP ne pourra être tenu responsable à cet égard.

### 3.4 **Utilisation autonome des bases de données tierces.**

Si un Bon de commande faisant référence aux présentes Conditions d'Utilisation inclut une restriction d'Utilisation autonome, les conditions suivantes s'appliquent alors:

3.4.1 Les Packages concédés sous licence conformément à un Bon de commande faisant référence auxdites Conditions d'Utilisation requièrent un produit de base de données. Concernant les Packages: (i) aucun Bon de commande, ni aucun Contrat ne comporte une licence autorisant l'Utilisation d'un produit de base de données quel qu'il soit, même si celui-ci est intégré ou préinstallé au titre dudit Progiciel et/ou Progiciel tiers; (ii) chaque produit de base de données est soumis au contrat de licence de ses fournisseurs respectifs; (iii) SAP n'apporte aucune garantie d'aucune sorte conformément aux conditions d'une quelconque licence ou à l'exploitation de tout produit de base de données acquis directement par le biais d'un fournisseur tiers; et (iv) le Client est tenu responsable du support et de la maintenance de tout produit de base de données acquis par l'intermédiaire d'un fournisseur tiers, et SAP ne pourra être tenu responsable à cet égard.

### 3.5 **Produits du portefeuille SYBASE.**

3.5.1 SAP et le Client acceptent que l'Utilisation du Progiciel Sybase soit régie par les conditions du présent Contrat, ainsi que les conditions supplémentaires et/ou mentions complémentaires en vigueur publiées sur et/ou liées via [www.sybase.com/pslt](http://www.sybase.com/pslt) ("Conditions d'Utilisation de Sybase") valides au moment de l'exécution du présent Bon de commande du Progiciel Sybase en vigueur et faisant partie intégrante du document. Tous les composants font partie intégrante du Contrat. Le Client déclare avoir eu l'opportunité d'examiner le Contrat, y compris mais de façon non limitative, les Conditions d'Utilisation de Sybase, avant de signer le présent Contrat.

3.5.2 SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES STIPULEES DANS LE PRESENT CONTRAT, SAP OU SES CONCEDANTS DE LICENCE NE SAURAIENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS ENTIEREMENT RESPONSABLES DES RECLAMATIONS ET DOMMAGES-INTERETS DE TOUTES NATURES ET DE TOUS TYPES DECOULANT DE OU LIES A TOUT PROGICIEL OPEN SOURCE INCLUS DANS LE PROGICIEL SYBASE CONCEDE SOUS LICENCE QUI EXCEDERAIENT LES REDEVANCES NETTES DU PROGICIEL IMPUTABLES AU PROGICIEL SYBASE EN VIGUEUR.

### 3.6 **Clause de transparence.**

L'Utilisation des produits de bases de données tierces et les répertoires d'adresses peut être soumise aux conditions supplémentaires requises par les fournisseurs de SAP. Les conditions supplémentaires spécifiques sont mentionnées respectivement dans la Pièce 4, "Clause de transparence pour bases de données tierces" et dans la Pièce 5 "Clause de transparence pour répertoires d'adresses".

### 3.7 **Progiciel Open Source.**

Les conditions spécifiques applicables liées à certains produits open source mis à disposition par SAP font partie intégrante de la documentation de produits en vigueur et/ou sont fournies avec le Progiciel sous forme de fichier "LISEZMOI" et s'appliquent pour une Utilisation desdits produits open source par le Client. Vous trouverez la définition de l'open source sous [www.opensource.org/](http://www.opensource.org/).

### 3.8 **Meilleures pratiques SAP.**

Les Progiciels peuvent être fournis avec les paramètres et données de référence qui ont été préconfigurés pour répondre aux exigences d'un secteur d'activité ou d'un pays spécifique (Meilleures pratiques SAP). Les meilleures pratiques SAP ne sont pas concédées sous licence pour une Utilisation sur des systèmes productifs.

### 3.8 **Outils SAP.**

Les Progiciels, et en particulier ABAP Workbench et SAP NetWeaver, contiennent des outils progiciels. Le Client n'est autorisé à utiliser ces outils qu'en vue de la programmation des Modifications ou de la création des Add-ons relatifs au Progiciel SAP, conformément au présent Contrat. Les outils ne peuvent pas être transférés, en tout ou partie, dans les Progiciels modifiés ou créés.

### 3.9 **Modules fonction.**

Le Progiciel peut contenir des modules fonction stockés dans une bibliothèque de fonctions. Certains des modules fonction mentionnés comportent un indicateur de version destiné au transfert dans les Progiciels modifiés ou dernièrement créés. Seuls ces modules fonction peuvent être transférés par le Client et être soumis aux Modifications ou Add-ons applicables au Progiciel. Les modules fonction ne doivent pas être modifiés ou décompilés sauf autorisation stipulée dans le cadre du Contrat.

**Pièce 1  
SBOP Annexe 1 Progiel**

<b>BIM</b>
SAP BusinessObjects BI Starter Package
Package SAP BusinessObjects BI
SAP BusinessObjects Operational Information Management Package
SAP BusinessObjects Analytical Information Management Package
SAP BusinessObjects Explorer Blade Edition (Composant d'exploration de données)
SAP BusinessObjects Event Insight

<b>GRC – Governance Risk and Compliance</b>
SAP BusinessObjects Access Control
SAP BusinessObjects Process Control
SAP Business Objects Risk Management
SAP BusinessObjects GTS – Export
SAP BusinessObjects GTS – Import
SAP BusinessObjects GTS – Restitution
SAP BusinessObjects GTS – Trade Preferences
SAP BusinessObjects GTS – Bundle
SAP BusinessObjects GTS – Sanction Party List Service
Traitement douanier électronique SAP pour SEA (système d'exportations automatisées)
SAP BusinessObjects Electronic Invoicing for Brazil Nota Fiscale Electronica (NFE - Inbound)
SAP BusinessObjects Electronic Invoicing for Brazil Nota Fiscale Electronica (NFE - Outbound)
SAP BusinessObjects Sustainability - Pilotage des performances

<b>EPM – Produits de pilotage des performances d'entreprise</b>
SAP BusinessObjects Planning & Consolidation, version pour la plateforme Microsoft
SAP BusinessObjects Planning & Consolidation, version pour SAP NetWeaver
SAP BusinessObjects Business Planning, version pour la plateforme Microsoft
SAP BusinessObjects Business Planning, version pour SAP NetWeaver
SAP BusinessObjects Business Consolidation, version pour la plateforme Microsoft
SAP BusinessObjects Business Consolidation, version pour SAP NetWeaver
SAP BusinessObjects Planning & Consolidation – Composant d'accès à la plateforme NetWeaver
SAP BusinessObjects Planning & Consolidation – Composant d'accès à la plateforme Microsoft
SAP BusinessObjects Strategy Management
SAP BusinessObjects Spend Performance Management
SAP BusinessObjects Financial Information Management (FIM)
SAP BusinessObjects Intercompany
SAP BusinessObjects Financial Consolidation
SAP BusinessObjects Profitability and Cost Management
SAP BusinessObjects XBRL Publishing by Ubmatrix
Gestion de la performance de la chaîne logistique (SCPM)

## Annexe 2 Métrique d'Utilisateur nommé et métrique de package

### Métrique utilisée avec Utilisateurs nommés

**SAP Application Developer User** désigne un Utilisateur nommé, autorisé à accéder aux outils de développement fournis avec le Progiciel concédé sous licence afin de modifier ce dernier et comprend également les droits accordés sous les Utilisateurs de type SAP NetWeaver Developer User et SAP Application Employee User.

**SAP Application Business Expert User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (modification de SBOP exclue) et comprend également les droits accordés sous l'Utilisateur de type SAP Application Professional User.

**SAP Application Professional User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels liés et d'administration du système/de gestion pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) et comprend également les droits accordés sous l'Utilisateur de type SAP Application Limited Professional User.

**SAP Application Limited Professional User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels limités pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) et comprend également les droits accordés sous l'Utilisateur SAP Application Business Information User. Le contrat de licence doit définir avec précision les droits d'utilisation limités exécutés par l'Utilisateur de type Limited Professional User.

**SAP Application Business Information User** désigne un Utilisateur nommé, autorisé à utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel concédé sous licence et des rapports créés via l'utilisation du Progiciel concédé sous licence par des Utilisateurs nommés sous licence en conséquence, uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom. Chaque Utilisateur SAP Application Business Information User comprend également les droits accordés sous l'Utilisateur de type SAP Application Employee User.

**SAP Application Employee User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter les rôles suivants pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) uniquement à titre personnel et non pour le compte d'autres personnes: (i) Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel concédé sous licence, (ii) frais de déplacement/reporting des frais en libre-service, (iii) effectuer l'approvisionnement en libre-service et (iv) réservation des salles en libre-service. Chaque Utilisateur de type SAP Application Employee User comprend également les droits accordés sous les Utilisateurs de type SAP E-Recruiting User, SAP Learning User et SAP Application ESS User.

**SAP Application Employee Self-Service User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter le rôle RH en libre-service d'entrée de temps et de présence de l'employé pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom. Chaque Utilisateur de type SAP Application ESS User comprend également les droits accordés sous les Utilisateurs SAP Application Employee Self-Service Core User et SAP Human Capital Performance Management User..

**SAP Application Employee Self-Service Core User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter les rôles RH suivants en libre-service, pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu), uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom: (i) Gestion des enregistrements employé, (ii) Annuaire de l'employé et (iii) affiliation aux avantages. En outre, un Utilisateur ESS Core User est également autorisé à accéder au "Contenu non SAP" qui se trouve sur le "Portail SAP" du client, tant que cet accès au contenu non SAP ne nécessite ou n'engendre aucune autre utilisation du Progiciel concédé sous licence (au-delà de l'accès au contenu non SAP tel qu'il se trouve sur le portail SAP du client). Tel qu'il est utilisé dans la définition d'Utilisateur de type ESS Core User, (i) un "Contenu non SAP" désigne des informations créées sans utiliser le Progiciel concédé sous licence et (ii) le "Portail SAP" désigne tout portail créé par le Client, en utilisant le Progiciel SAP Enterprise Portal (tel qu'il est fourni avec le Progiciel concédé sous licence SAP NetWeaver) qui fournit en conséquence aux Utilisateurs nommés sous licence, un point d'accès commun permettant d'utiliser le Progiciel SAP concédé sous licence.

**SAP Application Employee Self-Service Core User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter les rôles RH suivants en libre-service, pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu), uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom: (i) Gestion des enregistrements employé, (ii) Annuaire de l'employé et (iii) affiliation aux avantages. En outre, un Utilisateur ESS Core User est également autorisé à accéder au "Contenu non SAP" qui se trouve sur le "Portail SAP" du client, tant que cet accès au contenu non SAP ne nécessite ou n'engendre aucune autre utilisation du Progiciel concédé sous licence (au-delà de l'accès au contenu non SAP tel qu'il se trouve sur le portail SAP du client). Tel qu'il est utilisé dans la définition d'Utilisateur de type ESS Core User, (i) un "Contenu non SAP" désigne des informations créées sans utiliser le Progiciel concédé sous licence et (ii) le "Portail SAP" désigne tout portail créé par le Client, en utilisant le Progiciel SAP Enterprise Portal (tel qu'il est fourni avec le Progiciel concédé sous licence SAP NetWeaver) qui fournit en conséquence aux Utilisateurs nommés sous licence, un point d'accès commun permettant d'utiliser le Progiciel SAP concédé sous licence.

**SAP Application Business Expert Upgrade User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (modification SBOP exclue), à condition que ledit Utilisateur nommé soit également une personne à laquelle SAP a concédé la Licence Utilisateur de type SAP Application Professional User et que lesdits Utilisateurs soient autorisés à exécuter la même base de données, le cas échéant. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'Utilisateur de type SAP Application Professional User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

**SAP Learning User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à accéder uniquement aux solutions de formation sur la liste de prix SAP, à condition que de telles solutions de formation soient concédées sous licence. Un Utilisateur SAP Learning User n'est pas autorisé à accéder à d'autres solutions ou composantes de solution SAP. Les solutions de formation applicables proposées par SAP sont les suivantes:

7002075 SAP Learning Solution

7003485 SAP Enterprise Learning Environment

7009559 SAP Acrobat Connect Professional Learning by Adobe

7009558 SAP Acrobat Connect Professional Meeting by Adobe

7009560 SAP Productivity Pak by RWD - excl. Amérique du Nord

7009561 SAP Productivity Pak Help Launch Pad by RWD - excl. Amérique du Nord

**SAP CONFIDENTIEL**

7009562 SAP Productivity Composer by RWD - excl. Amérique du Nord  
7009563 SAP Productivity Composer Help Launch Pad by RWD - excl. Amérique du Nord  
7009639 SAP Productivity Pak by RWD - Amérique du Nord uniquement  
7009640 SAP Productivity Pak Help Launch Pad by RWD - Amérique du Nord uniquement  
7009641 SAP Productivity Composer by RWD - Amérique du Nord uniquement  
7009642 SAP Productivity Composer Help Launch Pad by RWD - Amérique du Nord uniquement

**SAP Human Capital Performance Management User** désigne un Utilisateur nommé, autorisé à accéder au Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu), uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom pour la gestion (i) des évaluations de l'employé, (ii) des talents et profils de compétence, et (iii) de la comparaison de profils.

**SAP Manager Self-Service User** désigne un Utilisateur nommé, autorisé à exécuter un ou plusieurs des rôles de responsable liés suivants en libre-service pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu): (i) demander des messages d'administration à l'aide des processus et formulaires contenus dans HCM, (ii) créer des demandes de demandes et évaluations des candidats, (iii) exécuter les évaluations des talents, (iv) planifier et approuver les rémunérations, (v) obtenir des synthèses du budget, (vi) organiser les tâches de gestion de projets, (vii) exécuter les tâches de planification, (viii) approuver les demandes et frais de déplacement, et (ix) exécuter les tâches de workflow. Chaque Utilisateur de type SAP Manager Self-Service User comprend également les droits accordés à l'Utilisateur de type SAP Application Employee User.

**SAP E-Recruiting User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à accéder au moteur E-Recruiting uniquement. Les Utilisateurs de type E-Recruiting Users ne sont pas autorisés à accéder aux autres solutions ou composants de solution SAP.

**SAP Banking User** désigne un Utilisateur nommé, uniquement autorisé à accéder aux packages métier indiqués pour les banques. Les Utilisateurs de type Banking Users ne sont pas autorisés à accéder aux autres solutions ou composants de solution SAP.

**SAP Retail Store User** désigne un Utilisateur nommé travaillant sur le point de vente commercial du Client comme associé, uniquement autorisé à exécuter des rôles liés non gérés au point de vente commercial/liés au point de vente commercial pris en charge par le Progiciel concédé sous licence et comprend également les droits accordés sous l'Utilisateur de type SAP Application Employee User.

**SAP Shop Floor ou Warehouse User** désigne un Utilisateur nommé travaillant dans la boutique ou l'entrepôt du client, uniquement autorisé à exécuter un ou plusieurs des rôles suivants pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (Progiciel SBOP exclu): (i) confirmer des entrées de marchandises, des sorties de marchandises et des mouvements de stock, (ii) soumettre des demandes d'achat, (iii) entrer des demandes de service, (iv) entrer des confirmations d'ordre de production et (v) toute activité liée aux articles (i) à (iii). L'Utilisateur de type SAP Shop Floor ou Warehouse User comprend également les droits accordés à l'Utilisateur de type SAP Application Employee User.

**SAP Maintenance Worker User** désigne un Utilisateur nommé, de type technicien de maintenance, uniquement autorisé à exécuter un ou plusieurs des rôles suivants pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu): (i) confirmer les avis PM, (ii) saisir des confirmations de temps, des sorties de marchandises, des mouvements de stock et des confirmations dans les ordres de travail de maintenance, (iii) saisir des demandes de service et des feuilles de saisie de demandes de service, et (iv) toutes les activités de maintenance liées aux articles (i) à (iii). Chaque Utilisateur de type SAP Maintenance Worker User comprend également les droits accordés à l'Utilisateur de type SAP Application Employee User.

**SAP Procurement Self-Service and Collaborator User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter les rôles en libre-service suivants pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu), uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom: (i) créer des paniers ou demandes, vérifier, recevoir ou faire collaborer des articles dans une demande, (ii) demander la prise en charge de l'approvisionnement et de la conclusion de contrats, examiner et/ou approuver les articles, participer à l'évaluation des appels d'offre, fournir des commentaires sur les fournisseurs, consulter les rapports ou rechercher du contenu dans le système, et (iii) télécharger les informations de conformité ou recevoir les informations de composante. Chaque Utilisateur de type SAP Procurement Self-Service User comprend également les droits accordés à l'Utilisateur de type SAP Application ESS User.

**SAP Partner Channel User** désigne un Utilisateur nommé qui est un employé des Partenaires d'affaires, uniquement autorisé à exécuter une ou plusieurs des fonctionnalités suivantes de Gestion des canaux, prises en charge par le Progiciel concédé sous licence: (i) Canal Marketing, (ii) Canal commercial, (iii) Gestion des ordres de partenaires, (iv) Canal Service, (v) Analyse dans le Partner Channel Management, et (vi) Gestion de partenaire.

**SAP Solution Extension Limited User** désigne un Utilisateur nommé uniquement autorisé à utiliser une (1) solution tierce concédée sous licence par SAP. Les Utilisateurs de type SAP Solution Extension Limited Users ne sont pas autorisés à accéder à d'autres solutions ou composants de solution SAP ou aux données archivées dans ces solutions. L'Utilisateur de type SAP Solution Extension Limited User peut uniquement être sous licence, pour accéder aux produits suivants: "SAP extended ECM by Open Text" et SAP Digital Asset Management by Open Text.

**SAP CRM Rapid Deployment Edition User** désigne un Utilisateur nommé uniquement autorisé à (i) accéder à SAP CRM Rapid Deployment Edition et (ii) exécuter des contrôles de statut de l'ordre via SAP CRM. Accéder à un autre Progiciel SAP nécessite un Utilisateur SAP Application Business Expert User, un Utilisateur de type SAP Application Professional User ou une licence Utilisateur de type SAP Application Limited Professional User. Les droits accordés à un Utilisateur de type SAP CRM Rapid Deployment Edition User sont inclus dans les droits de l'Utilisateur de type SAP Application Business Expert User, SAP Application Professional User et SAP Application Limited Professional User. Les droits de l'Utilisateur SAP CRM Rapid Deployment Edition User comprennent également les droits accordés sous l'Utilisateur de type SAP Application Employee User.

**SMB Professional User** sur SAP Business Suite désigne un Utilisateur nommé autorisé à accéder au même périmètre fonctionnel qu'en 2005. Le périmètre fonctionnel précis figure dans le document Conditions supplémentaires pour les revendeurs SAP. La licence dudit Utilisateur est réservée aux clients Utilisateur de type SMB Professional User existants.

**SAP Platform Advanced User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à utiliser un Progiciel concédé sous licence uniquement via une application distincte: A) qui (i) ajoute tout nouveau composant fonctionnel indépendant pour des processus de gestion ne figurant pas dans le Progiciel SAP, (ii) est développé à l'aide d'une technologie SAP concédée sous licence et (iii) est relié à et/ou communique par des interfaces de programmes d'application SAP publiées; et B) qui ne doit en aucun cas (i) permettre que toute restriction énoncée dans le contrat ne soit dérivée ou enfreinte, (ii) fournir au Client un accès à tout progiciel pour lequel aucune licence n'a été accordée au Client, et/ou (iii) permettre l'extraction de données en masse ou de métadonnées d'un Progiciel SAP à un progiciel non SAP, pour créer un système d'enregistrement pour ces données ou métadonnées. L'Utilisateur de type SAP Platform Advanced User comprend également les droits accordés sous les Utilisateurs SAP Platform Standard User et SAP Platform Extended User.

**SAP Platform Extended User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à utiliser un Progiciel concédé sous licence uniquement par et dans toute la mesure permise par une ou plusieurs applications qui (i) ont été certifiées par SAP Integration and Certification Center comme solution compatible à la plateforme Utilisateur ("PULCS") pour les Utilisateurs SAP Platform Standard Users (vous trouverez une liste des applications PULCS actuelles certifiées pour les Utilisateurs SAP Platform Extended à l'adresse "[https://ecohub.sdn.sap.com/irh/ecohub/pul\\_compliant](https://ecohub.sdn.sap.com/irh/ecohub/pul_compliant)" (y compris tout site successeur porté à la connaissance par SAP, le cas échéant le "site PULCS)) et (ii) le Client a d'abord obtenu tous les droits appropriés pour utiliser cette (ces) application(s) PULCS auprès du (des) concédant(s) de licence applicable(s) (par exemple, aucun Progiciel et/ou Progiciel tiers concédé sous licence par SAP AG, tout distributeur SAP AG ou tout revendeur autorisé de SAP AG ou son (ses) distributeur(s) ne doit être considéré comme une application PULC pour ce type d'Utilisateur nommé, même si cette (ces) application(s) est (sont) reflétée(s) sur le site PULCS).

**SAP Platform Standard User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à utiliser un Progiciel concédé sous licence uniquement par et dans toute la mesure permise par une ou plusieurs applications qui (i) ont été certifiées par SAP Integration and Certification Center comme solution compatible à la plateforme Utilisateur ("PULCS") pour les Utilisateurs SAP Platform Standard Users (vous trouverez une liste des applications PULCS actuelles certifiées pour les Utilisateurs SAP Platform Standard à l'adresse "[https://ecohub.sdn.sap.com/irh/ecohub/pul\\_compliant](https://ecohub.sdn.sap.com/irh/ecohub/pul_compliant)) (y compris tout site successeur porté à la connaissance par SAP, le cas échéant le "site PULCS)) et (ii) le Client a d'abord obtenu tous les droits appropriés pour utiliser cette (ces) application(s) PULCS auprès du (des) concédant(s) de licence applicable(s) (par exemple, aucun Progiciel et/ou Progiciel tiers concédé sous licence par SAP AG, tout distributeur SAP AG ou tout revendeur autorisé de SAP AG ou son (ses) distributeur(s) ne doit être considéré comme une application PULC pour ce type d'Utilisateur nommé, même si cette (ces) application(s) est (sont) reflétée(s) sur le site PULCS).

**SAP NetWeaver Developer User** désigne un Utilisateur nommé autorisé (uniquement si SAP NetWeaver Foundation est concédé sous licence pour des applications progicielles tierces) à accéder aux outils de développement fournis avec ledit Progiciel pour développer et modifier des applications (i) qui ne sont pas concédées sous licence par SAP AG, tout distributeur SAP AG ou tout revendeur autorisé de SAP AG ou son (ses) distributeur(s) et (ii) pour lesquelles le Client a d'abord obtenu tous les droits appropriés auprès de tout concédant de licence applicable. Utilisateur de type SAP NetWeaver Developer User comprend également les droits accordés sous l'Utilisateur SAP NetWeaver Administration User.

**SAP NetWeaver Administrator User** désigne un Utilisateur nommé autorisé (uniquement si SAP NetWeaver Foundation est concédé sous licence pour des applications progicielles tierces) à accéder aux outils de développement fournis avec ledit Progiciel pour administrer et gérer des applications (i) qui ne sont pas concédées sous licence par SAP AG, tout distributeur SAP AG ou tout revendeur autorisé de SAP AG ou son (ses) distributeur(s) et (ii) pour lesquelles le Client a d'abord obtenu tous les droits appropriés auprès de tout concédant de licence applicable.

**SAP Business Suite/Individual SAP Solution Developer User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à accéder aux outils de développement fournis avec le Progiciel concédé sous licence pour modifier ce dernier et comprend également les droits accordés aux Utilisateurs SAP NetWeaver Developer User et SAP Business Suite Employee User.

**SAP Business Suite/Individual SAP Solution Business Expert User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (modification de SBOP exclue) et comprend également les droits accordés à l'Utilisateur de type SAP Business Suite Professional User.

**SAP Business Suite/Individual SAP Solution Professional User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter des rôles liés opérationnels et de gestion/administration du système pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) et comprend également les droits accordés à l'Utilisateur SAP Business Suite/Individual SAP Solution Limited Professional User.

**SAP Business Suite/Individual SAP Solution Limited Professional User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels limités pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) et comprend également les droits accordés à l'Utilisateur SAP Business Suite Business Information User. Le contrat de licence doit définir avec précision les droits d'Utilisation limités exécutés par l'Utilisateur Limited Professional User.

**SAP Business Suite/Individual SAP Solution Business Information User** désigne un Utilisateur nommé, autorisé à utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel concédé sous licence et des rapports créés via l'Utilisation du Progiciel concédé sous licence par des Utilisateurs nommés sous licence en conséquence, uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom. Chaque Utilisateur SAP Business Suite Business Information User comprend également les droits accordés sous l'Utilisateur de type SAP Business Suite Employee User.

**SAP Business Suite/Individual SAP Solution Employee User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter les rôles suivants pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom: (i) Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel concédé sous licence, (ii) frais de déplacement/reporting des frais en libre-service, (iii) effectuer l'approvisionnement en libre-service et (iv) réservation des salles en libre-service. Chaque Utilisateur de type SAP Business Suite Employee User comprend également les droits accordés aux Utilisateurs de type SAP E-Recruiting User, SAP Learning User et SAP Business Suite ESS User.

**SAP Business Suite/Individual SAP Solution Employee Self-Service User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter le rôle RH d'entrée de temps et de présence de l'employé en libre-service, pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu), uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom. Chaque Utilisateur de type SAP Business Suite ESS User comprend également les droits accordés aux Utilisateurs de type SAP Business Suite Employee Self-Service Core User et SAP Human Capital Performance Management User.

**SAP Business Suite/Individual SAP Solution Employee Self-Service Core User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter les rôles RH suivants en libre-service, pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu), uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom: (i) gestion des enregistrements employé, (ii) annuaire de l'employé et (iii) affiliation aux avantages. En outre, un Utilisateur de type ESS Core User est également autorisé à accéder au "Contenu non SAP" qui se trouve sur le "Portail SAP" du client, tant que cet accès au contenu non SAP ne nécessite ou n'engendre aucune autre Utilisation du Progiciel concédé sous licence (au-delà de l'accès au contenu non SAP tel qu'il se trouve sur le portail SAP du client). Tel qu'il est utilisé dans la définition d'Utilisateur de type ESS Core User, (i) un "Contenu non SAP" désigne des informations créées sans Utiliser le Progiciel concédé sous licence et (ii) le "Portail SAP" désigne tout portail créé par le client, en utilisant le Progiciel SAP Enterprise Portal (tel qu'il est fourni avec le Progiciel concédé sous licence SAP NetWeaver) qui fournit en conséquence aux Utilisateurs nommés sous licence, un point d'accès commun permettant d'utiliser le Progiciel SAP concédé sous licence.

**SAP Business Suite Business Expert Upgrade User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (modification SBOP exclue), à condition que ledit Utilisateur nommé soit également une personne autorisée par SAP en tant qu'Utilisateur de type SAP Business Suite Professional User et que lesdits Utilisateurs soient autorisés à exécuter la même base de données. S'il bénéficie d'un support sous

contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour l'Utilisateur et l'Utilisateur de type Professional SAP Business Suite tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

**SAP Business Suite B2B Sales User** désigne un Utilisateur nommé, employé de Partenaires d'affaires, uniquement autorisé à exécuter un ou plusieurs des rôles suivants liés à la gestion des commandes client, pris en charge par le Progiciel concédé sous licence: (i) Vérifier la disponibilité du produit, (ii) Configurer une commande, (iii) Passer une commande, (iv) Vérifier le statut d'une commande et (v) Commander des activités de gestion liées aux articles (i) - (iv).

**SAP ERP Business Expert Upgrade User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (modification SBOP exclue) fournis, à condition que ledit Utilisateur nommé soit également une personne sous licence par SAP comme Utilisateur de type SAP ERP Professional User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence pour exécuter la même base de données. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'Utilisateur de type SAP ERP Professional User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

**SAP Application Professional Upgrade User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels liés à la gestion/administration système, pris en charge par SBOP (modification SBOP exclue), à condition que ledit Utilisateur nommé soit également une personne sous licence par SAP comme Utilisateur de type SAP Application Limited Professional User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence pour la même base de données d'exécution. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'Utilisateur de type SAP Application Limited Professional User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

**SAP Application Limited Professional Upgrade User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels liés à la gestion/administration système, pris en charge par SBOP (modification SBOP exclue), à condition que ledit Utilisateur nommé soit également une personne sous licence par SAP comme Utilisateur SAP Application Business Information User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence pour la même base de données d'exécution. S'il bénéficie d'un support conformément au contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé l'intégralité des redevances pour l'Utilisateur concerné et l'Utilisateur de type SAP Application Business Information User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support conformément au contrat de licence.

**SAP Application Business Information Upgrade User** désigne un Utilisateur nommé, autorisé à utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel concédé sous licence et des rapports créés via l'Utilisation du Progiciel concédé sous licence par des Utilisateurs nommés sous licence en conséquence, uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom, à condition que ledit Utilisateur nommé soit également une personne sous licence par SAP comme Utilisateur de type SAP Application Employee User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence pour la même base de données d'exécution. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'Utilisateur de type SAP Application Employee User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

**SAP Application Employee Upgrade User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter les rôles suivants pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom: (i) Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel concédé sous licence, (ii) Exécuter la gestion des talents en libre-service (évaluations de l'employé, plans de développement de l'employé, inscription de l'employé à une formation et demande et réponse d'opportunité de l'employé), (iii) Frais de déplacement/Reporting des frais en libre-service, (iv) Effectuer l'approvisionnement du bureau en libre-service et (v) Réservation des salles en libre-service à condition que ledit Utilisateur nommé soit également une personne sous licence par SAP comme Utilisateur de type SAP Application Employee Self Service (ESS) User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence, pour la même base de données d'exécution. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'Utilisateur de type SAP Application Employee Self Service (ESS) User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

**SAP Business Suite Professional Upgrade User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels liés à la gestion/administration système, pris en charge par SBOP (modification SBOP exclue), à condition que cet Utilisateur nommé soit également une personne sous licence par SAP comme Utilisateur de type SAP Business Suite Limited Professional User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence, pour exécuter la même base de données. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'Utilisateur de type SAP Business Suite Limited Professional User sous-jacent tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

**SAP Business Suite Limited Professional Upgrade User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels limités pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu), à condition que cet Utilisateur nommé soit également une personne sous licence par SAP comme Utilisateur SAP Business Suite Business Information User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence pour la même base de données d'exécution. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'Utilisateur SAP Business Suite Information User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

**SAP Business Suite Business Information Upgrade User** désigne un Utilisateur nommé, autorisé à utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel concédé sous licence et des rapports créés via l'Utilisation du Progiciel concédé sous licence par des Utilisateurs nommés sous licence en conséquence, uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom, à condition que ledit Utilisateur nommé soit également une personne sous licence par SAP comme Utilisateur de type SAP Business Suite Employee User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence pour la même base de données d'exécution. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'Utilisateur de type SAP Business Suite Employee User, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

**SAP Business Suite Employee Upgrade User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter les rôles suivants pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom: (i) Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel concédé sous licence, (ii) Exécuter la gestion des talents en libre-service (évaluations de l'employé, plans de développement de l'employé, inscription de l'employé à une formation et demande et réponse d'opportunité de l'employé), (iii) Frais de déplacement/Reporting des frais en libre-service, (iv) Effectuer l'approvisionnement du bureau en libre-service et (v) Réservation des salles en libre-service à condition que cet Utilisateur nommé soit également une personne sous licence par SAP comme Utilisateur de type SAP Business Suite Employee Self Service (ESS) User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence, pour la même base de données d'exécution. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et

L'utilisateur de type SAP Business Suite Employee Self Service (ESS) User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

**SAP ERP Professional Upgrade User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels liés à la gestion/administration système, pris en charge par SBOP (modification SBOP exclue), à condition que ledit Utilisateur nommé soit également une personne sous licence par SAP comme Utilisateur de type SAP ERP Limited Professional User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence pour la même base de données d'exécution. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'Utilisateur de type SAP ERP Limited Professional User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

**SAP ERP Limited Professional Upgrade User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter des rôles opérationnels limités pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu), à condition que ledit Utilisateur nommé soit également une personne sous licence par SAP comme Utilisateur SAP ERP Business Information User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence pour la même base de données d'exécution. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'Utilisateur SAP ERP Business Information User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

**SAP ERP Business Information Upgrade User** désigne un Utilisateur nommé, autorisé à utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel concédé sous licence et des rapports créés via l'Utilisation du Progiciel concédé sous licence par des Utilisateurs nommés sous licence en conséquence, uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom, à condition que ledit Utilisateur nommé soit également une personne sous licence par SAP comme Utilisateur de type SAP ERP Employee User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence pour la même base de données d'exécution. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'Utilisateur de type SAP ERP Employee User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

**SAP ERP Employee Upgrade User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter les rôles suivants pris en charge par le Progiciel concédé sous licence (SBOP exclu) uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom: (i) Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel concédé sous licence, (ii) Exécuter la gestion des talents en libre-service (évaluations de l'employé, plans de développement de l'employé, inscription de l'employé à une formation et demande et réponse d'opportunité de l'employé), (iii) Frais de déplacement/Reporting des frais en libre-service, (iv) Effectuer l'approvisionnement du bureau en libre-service et (v) Réservation des salles en libre-service à condition que ledit Utilisateur nommé soit également une personne sous licence par SAP comme Utilisateur de type SAP ERP Employee Self Service (ESS) User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence, pour la même base de données d'exécution. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'Utilisateur de type SAP ERP Employee Self Service (ESS) User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

#### **Métriques principalement utilisées avec les Enterprise Extensions**

**Enterprise Foundation Package:** comprend SAP ERP et cinq (5) Utilisateurs de type SAP Application Professional User.

**Commandes par an:** le nombre total de ventes créées en externe et de services ou commandes d'achat traité(e)s par an. Les commandes créées en externe sont les commandes qui ne sont pas saisies par un Utilisateur nommé SAP.

**Fiches:** une relation contractuelle entre la société et un employé dont la paie est en cours de calcul.

**Postes :** les postes dans une organisation, une unité de gestion, un site géographique, etc. qui seront en principe pourvus à l'aide de SAP E-Recruiting. Remarque: il ne s'agit pas du nombre de postes vacants au cours d'une année donnée. Chaque poste correspond à un employé unique, indépendamment du fait qu'il soit défini comme un poste à temps plein ou à temps partiel. Imaginons, par exemple, une société avec 10 000 postes dont 4 000 sont des employés et 6 000 des ouvriers. La société utilise SAP E-Recruiting pour pourvoir les postes des employés, mais une autre solution (ou la méthode papier) pour pourvoir les postes des ouvriers. Le prix du moteur Progiciel SAP E-Recruiting serait basé sur  $4\,000/500 = 8$  blocs.

**Apprenant:** désigne les personnes qui accèdent à l'application en participant aux activités de formation en ligne.

**Clients/fournisseurs actifs:** des fiches de partenaires d'affaires actifs avec les données de transaction financière des 2 dernières années. Le partenaire d'affaires désigne des partenaires d'affaires actifs (y compris mais de façon non limitative, les bases de données clients, fournisseurs, filiales ou siège social).

**Chiffre d'affaires:** le revenu qu'une société reçoit de ses activités de gestion normales et tout autre chiffre d'affaires issu des intérêts, des dividendes, des royalties ou d'autres sources.

Pour SAP Account & Trade Promotion Management, seul le Chiffre d'affaires associé à l'activité ou à la branche à laquelle les caractéristiques dudit package sont encore appliquées, est pris en compte.

**Budget de fonctionnement:** le budget annuel du secteur public du client SAP (par exemple, agence, institution, programme ou département)

**Budget de programme:** désigne le budget consacré à l'application des ressources d'organisation de défense (organique ou conclu) permettant de satisfaire la compétence requise définie par le mandat de livraison du programme et gérée dans le Progiciel.

**Immobilisations sous gestion:** l'ensemble des immobilisations présentées dans le bilan, dans la mesure où elles sont traitées par le Progiciel SAP.

**Utilisateur:** la personne accédant directement ou indirectement au Progiciel.

Pour la Gestion des biens immobiliers SAP: l'Utilisateur désigne la personne qui gère l'administration, la distribution et la propriété intellectuelle et les portefeuilles similaires. Cela s'applique à la fois en portefeuille et en participation propre et comprend aussi bien la gestion commerciale des biens immobiliers que la gestion des pièces et des surfaces.

Pour SAP Oil & Gas secondary Distribution: l'Utilisateur désigne la personne accédant à un ou plusieurs codes de transaction SAP Oil & Gas Secondary Distribution.

**Unités locatives:** des objets loués gérés avec la gestion des biens immobiliers SAP.

**Parcelles de terrain:** des unités de terrain gérées par le Progiciel.

**Employés:** désignent le nombre total d'employés (y compris les travailleurs sous contrat) employés par le Client.

**Destinataires de la commission:** les personnes qui reçoivent des paiements de tout type via SAP Incentive and Commission Management.

**Division de gestion des déconnexions:** une division physique ou un site de réseau.

**Opérations de service:** le nombre total annuel de documents d'accompagnement/cas, réclamations, incidents, contrats de service, demandes de garantie et ordres de service par domaine fonctionnel d'aide à la gestion.

**Objets financiers:** le nombre d'objets financiers (somme de compte du groupe, compte opérationnel, nature comptable, société, centre de profit, centre de coûts) archivés dans le système Master Data Governance.

**Volume de couverture:** le volume d'immobilisations financières et/ou de dettes pour lequel la comptabilité de couverture du risque de taux sera implémentée. Le nombre de fonctions de couverture requises dépend du volume géré.

### **Métriques principalement utilisées avec les portefeuilles de la branche**

**Comptes:** des comptes (comptes courants, comptes d'épargne et comptes d'exploitation ou des opérations (opérations sur titres (opération de change au comptant + opérations à terme) et opérations de devises/marché monétaire. Comptes: dans le contexte du SAP Capital Yield Tax Management, désigne le nombre de comptes (comptes courants, comptes d'épargne et comptes d'exploitation) qui utilisent la composante CYT pour calculer les impôts ou identifier les exonérations fiscales.

**Contrat d'achat:** le nombre de contrats d'achat actifs tels qu'ils sont mesurés dans le système. Par exemple, l'accumulation d'anciens contrats expirés est ignorée.

**Contrats actifs:** désigne un accord entre une entreprise de production, transport et distribution d'énergie et un partenaire d'affaires portant sur la fourniture d'électricité, de gaz, d'eau, de services d'épuration des eaux d'égout ou de services de traitement des déchets/nettoyage au partenaire d'affaires. Dans ce contexte, un contrat distinct doit être établi pour chaque service fourni (par exemple, si une entreprise de production, transport et distribution d'énergie fournit à un partenaire d'affaires de l'électricité, de l'eau et des services de nettoyage, trois contrats distincts doivent être établis). Un contrat est actif si sa date de fin est ultérieure ou identique à la date du système. **Plaques d'immatriculation enregistrées actives:** plaques d'immatriculation enregistrées qui ont été facturées au cours des 12 derniers mois.

**Valeur de vente AD:** la valeur totale estimée de toutes les ventes publicitaires générées dans SAP Advertising Sales for Media par an.

**Budget annuel du secteur public:** le budget total annuel du secteur public d'un client SAP (c.-à-d., d'un organisme, d'une institution, d'un programme ou d'un département).

**Recettes et dépenses annuelles:** les recettes annuelles perçues et les dépenses annuelles payées (commissions, royalties, part de revenu, etc.) sur la base de la détermination du prix et des événements de vente traités via SAP Billing for Telecom. Les recettes et les dépenses sont des valeurs positives de sorte que les dépenses ne soient pas débitées des recettes.

**Nombre moyen de transactions traitées/déplacements professionnels par jour (sur 12 mois):** le nombre de transactions/déplacements professionnels/Event Detail Records/postes de facturation par jour enregistrés dans Convergent Invoicing ou Event Detail Records Billing. Le nombre de transactions par jour est mesuré comme le nombre moyen de transactions sur les 12 derniers mois.

**Traitement des reliquats:** le nombre moyen de tâches de traitement des reliquats traitées dans le cockpit de traitement des reliquats par année civile.

**Destinataire de la commission bancaire:** une personne qui reçoit des paiements de tout type via ICM lié à un secteur bancaire (contrat de commission existant).

**Cartes bancaires:** le nombre de comptes de cartes (cartes de crédit, carte pour chèques) dont le prix sera déterminé annuellement à l'aide de la solution Optimisation du prix

**Sites de base et éloignés:** un site de base est un magasin central ou un centre de distribution qui fournit aux sites éloignés des pièces de rechange et des articles. Les aménagements offshore (par exemple, les plateformes) ou les aménagements de base à distance sont des exemples de sites éloignés dans les industries des hydrocarbures. Les mines ou les centres de traitement sont des exemples de sites éloignés dans les industries d'extraction.

**Colis exceptionnels:** le nombre d'objets (immobilisations) financés dans les contrats de leasing dans une année civile. En fonction de la valeur de l'immobilisation en leasing (montant financé), 5 tailles différentes de colis sont définies pour SAP Leasing. Les colis exceptionnels sont, par exemple, des machines pour la gestion de l'énergie, des voitures de luxe, du matériel propre à l'utilisateur, des machines à imprimer, la domotique (valeur moyenne de l'immobilisation de 100 001 € à 500 000 €).

**BOEPD produits:** les BOEPD désignent les barils d'équivalent-pétrole par jour. Il s'agit d'une unité de quantité utilisée dans l'industrie des hydrocarbures permettant de cumuler les quantités d'hydrocarbures produites, planifiées ou vendues (de sources conventionnelles ou non conventionnelles). Par exemple, alors que la production de gaz est généralement mesurée comme un volume par période tel qu'un mètre cube par jour, elle doit être convertie dans son équivalent en barils afin de déterminer la quantité totale d'hydrocarbures produite dans des mesures pertinentes. La conversion en BOEPD est indiquée dans le tableau ci-dessous. Pour les BOEPD produits, seuls les hydrocarbures produits sont pertinents. Si la détermination du prix ne peut pas être basée sur les BOEPD produits (nouvelles sociétés en joint venture sans production de brut ou de gaz), la production planifiée ou estimée de la société en question s'applique.

**BOEPD produits aux États-Unis:** les BOEPD désignent les barils d'équivalent-pétrole par jour. Il s'agit d'une unité de quantité utilisée dans l'industrie des hydrocarbures permettant de cumuler les quantités d'hydrocarbures produites, planifiées ou vendues (de sources conventionnelles ou non conventionnelles). Par exemple, alors que la production de gaz est généralement mesurée comme un volume par période tel qu'un mètre cube par jour, elle doit être convertie dans son équivalent en barils afin de déterminer la quantité totale d'hydrocarbures produite dans des mesures pertinentes. La conversion en BOEPD est indiquée dans le tableau ci-dessous. Pour les BOEPD produits aux États-Unis, seuls les hydrocarbures produits aux États-Unis sont pertinents. Si la détermination du prix ne peut pas être basée sur les BOEPD produits (nouvelles sociétés en joint venture sans production de brut ou de gaz), la production planifiée ou estimée de la société en question s'applique.

**BOEPD produits en dehors des États-Unis:** BOEPD signifie barils d'équivalent-pétrole par jour. Il s'agit d'une unité de quantité utilisée dans l'industrie des hydrocarbures permettant de cumuler les quantités d'hydrocarbures produites, planifiées ou vendues (de sources conventionnelles ou non conventionnelles). Par exemple, alors que la production de gaz est généralement mesurée comme un volume par période tel qu'un mètre cube par jour, elle doit être convertie dans son équivalent en barils afin de déterminer la quantité totale d'hydrocarbures produite dans des mesures pertinentes. La conversion en BOEPD est indiquée dans le tableau ci-dessous. Pour les BOEPD produits en dehors des États-Unis, seuls les hydrocarbures produits dans le monde à l'exception des États-Unis sont pertinents. Si la détermination du prix ne peut pas être basée sur les BOEPD produits (nouvelles sociétés en joint venture sans production de brut ou de gaz), la production planifiée ou estimée de la société en question s'applique.

**BOEPD prévus/planifiés:** BOEPD signifie barils d'équivalent-pétrole par jour. Il s'agit d'une unité de quantité utilisée dans l'industrie des hydrocarbures permettant de cumuler les quantités d'hydrocarbures produites, planifiées ou vendues (de sources conventionnelles ou non conventionnelles). Par exemple, alors que la production de gaz est généralement mesurée comme un volume par période tel qu'un mètre cube par jour, elle doit être convertie dans son équivalent en barils afin de déterminer la quantité totale d'hydrocarbures produite dans des mesures pertinentes. La conversion en BOEPD est indiquée dans le tableau ci-dessous. Pour les BOEPD prévus/planifiés, seuls les hydrocarbures prévus/planifiés sont pertinents.

**BOEPD vendus:** les BOEPD désignent les barils d'équivalent-pétrole par jour. Il s'agit d'une unité de quantité utilisée dans l'industrie des hydrocarbures permettant de cumuler les quantités d'hydrocarbures produites, planifiées ou vendues (de sources conventionnelles ou non conventionnelles). Par exemple, alors que la production de gaz est généralement mesurée comme un volume par période tel qu'un mètre cube par jour, elle doit être convertie dans son équivalent en barils afin de déterminer la quantité totale d'hydrocarbures produite dans des mesures pertinentes. La conversion en BOEPD est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Pour les BOEPD vendus, seuls les hydrocarbures vendus sont pertinents.

Règles de conversion: les définitions de métrique énumérées ci-dessous sont basées sur la métrique BOEPD (barils d'équivalent-pétrole par jour). Un client souhaiterait utiliser les packages pour différents produits pétroliers (par exemple pétrole brut, produits raffinés, par exemple le carburant, le gaz naturel ou les produits de gaz de pétrole liquéfié - GPL) et/ou des mesures dans des unités de mesure autres que les barils. Pour pouvoir convertir ces produits et unités de mesure en BOEPD, la table de conversion suivante peut être utilisée.

Coefficients de conversion:

#### Conversion

Pétrole brut* De	tonnes (métrique) Multiplieur par	kilolitres	barils	Gallons américains	tonnes/année
Tonnes (métrique)	1	1,165	7,33	307,86	-
Kilolitres	0,8581	1	6,2898	264,17	-
Barils	0,1364	0,159	1	42	-
Gallons américains	0,00325	0,0038	0,0238	1	-
Barils/jour	-	-	-	-	49,8

\*En fonction de la gravité mondiale moyenne.

#### De

Produits	barils en tonnes Multiplieur par	tonnes en barils	kilolitres en tonnes	tonnes en kilolitres
GPL	0,086	11,6	0,542	1,844
Gazoline	0,118	8,5	0,740	1,351
Kérosène	0,128	7,8	0,806	1,240
Gazole/diesel	0,133	7,5	0,839	1,192
Fioul	0,149	6,7	0,939	1,065

#### Conversion

Gaz naturel et GNL De	millier de mètres cubes GN Multiplieur par	millier de pieds cubes GN	équivalent à million de tonnes de pétrole	million de tonnes GNL	de billion de BTU	de million de barils de pétrole ou équivalent
1 milliard de mètres cubes	1	35,3	0,90	0,73	36	6,29

SAP CONFIDENTIEL

GN						
1 milliard de pieds cubes GN	0,028	1	0,026	0,021	1,03	0,18
équivalent à 1 million de tonnes de pétrole	1,111	39,2	1	0,805	40,4	7,33
1 million de tonnes GNL	1,38	48,7	1,23	1	52,0	8,68
1 billion de BTU	0,028	0,98	0,025	0,02	1	0,17
équivalent à 1 million de barils de pétrole	0,16	5,61	0,14	0,12	5,8	1

#### Unités de quantité

1 tonne métrique = 2204,62 lb.  
 = 1,1023 tonnes courtes  
 1 kilolitre = 6,2898 barils  
 1 kilolitre = 1 mètre cube  
 1 kilocalorie (kcal) = 4,187 kJ = 3,968 Btu  
 1 kilojoule (kJ) = 0,239 kcal = 0,948 Btu  
 1 British thermal unit (Btu) = 0,252 kcal = 1,055 kJ  
 1 kilowattheure (kWh) = 860 kcal = 3600 kJ = 3412 Btu

**Utilisateur OGSD:** un Utilisateur SAP Oil & Secondary Distribution désigne un Utilisateur travaillant avec un ou plusieurs codes de transaction OGSD.

#### Partenaire d'affaires

Les Partenaires d'affaires pour SAP In-House Cash définissent des fiches de partenaires d'affaires actifs avec des données transactionnelles financières au cours des 2 dernières années. Les partenaires d'affaires actifs sont les filiales, les sièges et les banques externes pertinents. Les banques externes désignent des banques à utiliser pour le transfert de fonds entre l'In-House Cash Center (siège) et la banque externe.

Les Partenaires d'affaires pour SAP Bank Communication Management désignent des fiches de partenaires d'affaires actifs avec les données de transaction financière des 2 dernières années. Les Partenaires d'affaires actifs désignent les clients et les fournisseurs pertinents avec les données de transaction financière des 2 dernières années.

Le Partenaire d'affaires pour les services mis à la disposition du citoyen désigne un citoyen ou un demandeur d'aide.

Le Partenaire d'affaires pour SAP Payment Processing for Public Sector et SAP Receivables and Payables Management for Public Sector désigne un citoyen, une organisation ou une société.

Le Partenaire d'affaires pour SAP Tax and Revenue Management for Public Sector désigne un citoyen, un contribuable, un agent fiscal/comptable fiscal. Les citoyens accédant aux packages ci-dessus pour un ensemble de tâches très limitées n'ont pas besoin d'une licence Utilisateur. Ces tâches comprennent l'affichage de documents, la modification d'adresse, le paiement de factures, les confirmations de livraison et la déclaration en ligne.

Les **points de contrôle de caisse** désignent le nombre de points de contrôle de caisse, par exemple les bureaux de banque (secteurs), GAM, les coffres-forts centraux et coffres-forts de banque centraux modélisés et utilisés pour la planification de la demande en réseau de devise et l'approvisionnement dans l'APO (Advanced Planning and Optimization).

**Le canal** désigne l'édition de programme linéaire mesurée dans les canaux de diffusion. L'utilisation d'un programme secondaire dans des canaux propres non linéaires est inclus (mais pas l'accord de sous-licence pour des Clients > voir le package SAP License Sales for Media).

**Cas de réclamation:** le nombre de réclamations créées dans la Gestion des réclamations au cours d'une année.

**Petites annonces:** le nombre de versions de publication conçues avec l'éditeur d'annonces SAP au cours d'une année.

**Produits de base vendus:** le nombre de produits de base vendus (par exemple, concentré de cuivre, molybdène, minerai de fer, or, charbon, plomb) tel que modélisé dans SAP ERP.

**Crédits à la consommation:** le nombre de crédits à la consommation (crédits auto) dont le prix sera déterminé à l'aide de l'outil d'optimisation du prix ou annuellement.

**Compte de contrats** pour SAP Customer Financial Management for Utilities et SAP Customer Financial Management for Wholesale Utilities: un compte dans lequel les données enregistrées pour les contrats ou les postes de contrats sont traitées et pour lequel le même accord de paiement/encaissement s'applique.

Compte de contrats pour SAP Customer Financials Management for Telecommunications et SAP Convergent Invoicing for Telecommunications: un compte dans lequel les données enregistrées pour les contrats ou les postes de contrats sont traitées et pour lequel le même accord de paiement/encaissement s'applique. La détermination du prix est basée sur le nombre maximum de comptes de contrats dans une base de données.

Compte de contrats pour SAP Bill-to-Cash Management for Postal, option pour la facturation convergente: dans ce contexte, un compte de contrats désigne un compte dans lequel les données enregistrées pour les contrats ou les postes de contrats sont traitées et pour lequel le même accord de paiement/encaissement s'applique. La détermination du prix est basée sur le nombre maximum de comptes de contrats dans la base de données. Les comptes de contrats désignent des livres auxiliaires client permettant de cumuler les postes non soldés et les paiements. Divers comptes peuvent être utilisés par client.

**Comptes d'entreprise:** le nombre de comptes d'entreprise. Les comptes d'entreprise sont des dépôts de valeur importante et très personnalisés et des produits de paiement du marché de société qui font souvent partie des structures/groupes de compte hiérarchiques. Normalement, la détermination du prix est basée sur le groupe de comptes et non sur les comptes individuels (par exemple équilibrage des comptes). Les comptes d'entreprise peuvent être inclus dans un contrat-cadre et dans ce cas peuvent être gérés par une application SAP for Banking ou via un système externe.

**Clients entreprise:** le nombre de fichiers client qui correspond au nombre de partenaires d'affaires (clients, prospects, contacts, etc.); on distingue les distributeurs, les clients entreprise et les employés de banque (dans le cas du centre d'assistance de l'employé); tous les partenaires d'affaires liés à/pertinents pour l'Utilisation planifiée de la solution (département/secteur, groupe de clients spécifique, etc.) doivent être comptés. Dans le cas du centre d'assistance de l'employé, (utilisant SAP Solution Manager) cette métrique doit être appliquée pour le personnel du centre d'assistance. Pour les employés, seuls les problèmes de reporting seront à la charge d'un Utilisateur de type Employee.

**Prêts d'entreprise:** des produits de prêts très personnalisés pour le marché des entreprises avec une importante valeur.

**Client:** le nombre d'enregistrements de partenaire actif dans la base de données.

**Clients référencés:** ils déterminés comme suit:

- le nombre de clients uniques qui ont fait partie de toute campagne active (validée) dans une année civile donnée

PLUS

- le nombre de membres actifs uniques dans les programmes de fidélisation clients dans une année civile

Un membre est considéré comme actif tant que le statut de son enregistrement de participation est "actif" indépendamment du nombre d'activités enregistrées.

**Port en lourd:** le poids porté par un navire ou qui peut l'être en toute sécurité. Pour les autres moyens de transport, un port en lourd correspond à une tonne.

**Dépôts:** le nombre de comptes de dépôts (épargne, marché monétaire, courant, escomptes, etc.) dont le prix sera déterminé annuellement à l'aide de la solution Optimisation du prix.

**Instruments financiers dérivés:** un instrument financier dont la valeur est basée sur un autre titre.

**Dispositif:** un dispositif de point de vente ou un dispositif mobile pour une application mobile TPV.

**Employés planifiés:** le nombre maximum d'employés qui doivent être pris en compte au cours d'un cycle de planification.

**Équipements uniques:** sont définis comme des fiches d'équipement. Chaque fiche d'équipement qui est affectée à la Gestion des équipements et des outillages (ETM) est comptabilisée pour la détermination du prix. Les fiches d'équipement peuvent être configurées en tant qu'articles uniques (par exemple, une grue), ou en tant qu'"équipement à parties multiples" (pouvant inclure, par exemple, 100 perceuses en stock). Dans les deux cas, une seule fiche d'équipement est comptabilisée pour la détermination du prix..

**Événements:** le nombre maximum d'enregistrements de données d'événement traités et stockés dans la base de données sur une période d'un an.

**Produits finis:** le nombre total de produits finis supplémentaires créés ou gérés par an par le client. Un produit fini représente des véhicules et des sous-ensembles principaux tels que des moteurs, des axes et des transmissions. Les demandes de garantie créées par des ordres de service DBM (Dealer Business Management), envoyées ou reçues en dehors du système SAP DBM et non traitées ultérieurement, sont couvertes. Dans le cas d'une Utilisation étendue des fonctions de garantie, cette exception ne peut pas être appliquée. La détermination du prix des demandes de garantie (demandes de service) suit la détermination du prix de "SAP Aftersales Support for Automotive".

**Produits finis:** le nombre de produits finis planifiés dans la matrice de planification, la table de séquençement et/ou la planification de mix produits.

**Unités de fret:** des transports consolidés tels qu'ils sont représentés dans le système pendant une année. Dans le commerce de détail, les unités de fret correspondent aux livraisons, aux ordres et aux transports (=véhicules).

**Équivalent temps plein (ETP):** à la fois les employés embauchés par l'organisation sous licence et les personnes non employées susceptibles d'être embauchées sur des activités liées revêtant un caractère d'urgence, temporairement ou définitivement, et qui sont missionnées, déployées ou gérées par l'organisation sous licence pour la gestion des sinistres ou des urgences.

**Actifs de financement:** les actifs qui financent le poste de travail, l'hypothèque et les scénarios de leasing.

**Prime brute émise d'une compagnie d'assurance:** les primes brutes totales d'un exercice comptable, pour autant qu'elles soient traitées par la solution SAP.

**Gigawatt (GW):** la mesure de la capacité installée. La capacité installée est la capacité de production maximum d'une usine, en fonction de la capacité nominale. Si l'usine est de type centrale électrique, la puissance électrique et la puissance thermique doivent être prises en compte. La capacité installée d'une centrale électrique est mesurée en watts, le mégawatt (MW) et le gigawatt (GW) étant les unités les plus utilisées.

**Produits de valeur nette de la propriété:** le nombre de prêts et de marges de crédits sur valeur nette de la propriété (par exemple, HELOC, HEL et FRLQ) pour lequel le prix sera déterminé annuellement à l'aide de la solution Optimisation du prix.

**Prêts de valeur importante:** nombre de prêts de valeur importante. Normalement les prêts de valeur importante ont une structure complexe et un niveau important d'individualisation au niveau du client dans le domaine de la banque d'entreprise. Ils peuvent être inclus dans le refinancement via des syndications.

**Données contact:** le nombre total de données contact créées par an par l'Interaction Center SAP CRM.

**Joint Venture:** engagement contractuel liant deux parties ou plus dans le but d'exécuter une entreprise commerciale donnée. Toutes les parties acceptent de partager les profits et les pertes de l'entreprise. Le nombre maximum de Joints Ventures par an doit être pris en compte.

**Clients:** le nombre de comptes de Client traités par le système SAP dans une année civile dans les divisions prises en charge par le système SAP. Tout compte de client est compté une seule fois quel que soit le nombre de contributions, de contrats ou de paiements effectués dans l'année.

**Concédants de licence:** le nombre de comptes de concédant de licence traités par le système SAP dans une année civile dans les divisions prises en charge par le système SAP. Tout compte de concédant de licence est compté une seule fois quel que soit le nombre de contributions, de contrats ou de paiements effectués dans l'année.

**Limitations:** le nombre de limitations réelles utilisées dans le système.

**Volume des prêts** dans le bilan: volume des prêts dans le bilan.

**Sites logistiques:** des divisions, centres de distribution, clients et fournisseurs modélisés dans SAP APO (Advanced Planning and Optimization) où les produits ou les ressources sont planifiés.

**Site: dans le scénario Coopération client,** désigne des données de base qui doivent être définies lors de l'implémentation et de l'Utilisation du système. Le terme "Site" désigne un site quelconque, par exemple une division, un magasin, un centre de distribution impliqué dans la coopération qui fait partie des processus de gestion de coopération couverts dans la Coopération client. Il comprend tous les sites client qui, par exemple, reçoivent des marchandises et tous les sites fournisseur, par exemple marchandises de livraison ou les sites sinon nécessaires pour définir dans le système le moment d'exécuter les scénarios Coopération client.

**Site: dans le scénario Fabrication sous-traitée,** désigne des données de base qui doivent être définies lors de l'implémentation et de l'Utilisation du système. Le terme "Site" désigne un site quelconque, par exemple une division, un magasin, un centre de distribution impliqué dans la coopération qui fait partie des processus de gestion de coopération couverts dans la Fabrication sous-traitée. Il comprend tous les sites gérés et appartenant à l'élaborateur de contrat ainsi que tous les sites client qui, par exemple reçoivent des marchandises ou sont nécessaires pour définir dans le système, le moment d'exécuter les scénarios Fabrication sous-traitée.

**Site: dans le scénario Qualité coopérative,** désigne des données de base qui doivent être définies lors de l'implémentation et de l'Utilisation du système. Le terme "Site" désigne un site quelconque, par exemple une division, un magasin, un centre de distribution impliqué dans la coopération qui fait partie des processus de gestion de coopération couverts dans la Qualité coopérative. Sont inclus tous les sites gérés et appartenant au fournisseur ainsi que tous les sites côté client qui, par exemple, reçoivent des marchandises ou sont nécessaires pour définir dans le système à quel moment exécuter les scénarios Qualité coopérative.

Site dans le scénario Coopération fournisseur: données de base qui doivent être définies lors de l'implémentation et de l'Utilisation du système. Le terme "Site" désigne un site quelconque, par exemple une division, un magasin, un centre de distribution impliqué dans la coopération qui fait partie des processus de gestion de coopération couverts dans la Coopération fournisseur. Sont inclus tous les sites gérés et appartenant au fournisseur ainsi que tous les sites côté client qui, par exemple, reçoivent des marchandises ou sont nécessaires pour définir dans le système à quel moment exécuter les scénarios Coopération fournisseur.

**Site dans le scénario Production au plus juste:** tous les sites partenaire (à la fois sites client et sites fournisseur) dans la base de données de la solution SNC (ICH) ainsi que tous les partenaires connectés JAT/JES (Juste-à-Temps/Juste-en-Séquence) dans la table JITCU. Chaque site partenaire sous licence contient en outre 50 000 appels entrants JAT/JES par an. Les sites partenaire/partenaires connectés sont comptabilisés par division du client pour calculer la redevance (par exemple, 2 divisions fournisseur d'une société expédiant de la marchandise à une division client doivent être comptabilisées comme 2 sites partenaire).

**Objet d'entretien:** tous les objets définis dans la base de données MSP (Planification des inspections) (sous-ensembles principaux tels que des avions ou des moteurs).

**Transactions Marketing:** le nombre de campagnes actives définies dans le système SAP CRM plus le nombre de participations actives au programme de subventions publicitaires par an. Un programme actif de subventions publicitaires est un programme dans lequel un partenaire a soumis au moins une demande d'initiative de subvention publicitaire dans cette année.

**Colis moyens:** le nombre d'objets (immobilisations) financés dans les contrats de leasing dans une année civile. En fonction du montant financé, 5 tailles différentes de colis sont définies pour SAP Leasing. Billets moyens: il peut s'agir de camions, de grosses voitures, de matériel de construction et de chariots élévateurs (valeur moyenne de l'immobilisation de 50 001 € à 100 000 €).

**Hypothèques:** le nombre de comptes d'hypothèques dont le prix sera déterminé annuellement à l'aide de la solution Optimisation du prix.

**Micro prêts:** les prêts de faible valeur très personnalisés, accordés par une banque ou une autre institution dans les pays émergents. Les micro prêts peuvent être proposés sans garantie, à une personne ou par un prêt de groupe.

**Micros comptes épargne:** services de dépôt hautement standardisés permettant de stocker de petites sommes d'argent pour une Utilisation ultérieure, souvent sans exigence de solde minimum. Il ne peut pas s'agir d'un compte de dépôt fixe.

**Nombre de cas par an:** les informations liées à un événement spécifique traitées par un gestionnaire de cas. En tant que concept lié un cas désignerait les informations gérées dans un dossier maintenant géré comme enregistrement dans le système SAP.

**Vues de page** (par an): le nombre de fois où une page Web a été correctement lancée sur un navigateur Internet Utilisateur (en 12 mois), enregistrée par les fichiers journaux du serveur Web. Seules les pages Web lancées sur le serveur SAP sont prises en compte pour cette métrique.

**Objets:** des contrats de produits financiers vendus dans le marché de détail et dans la négociation de gré à gré (OTC) (exemples: prêts, lignes de crédit) et produits standard qui peuvent être achetés et vendus dans un marché libre (Bourse) (par exemple, actions, options cotées en bourse, obligations).

**Journées ambulatoires dans l'année:** une journée ambulatoire est comptée lorsqu'un patient a été traité comme ambulatoire dans un jour calendaire, indépendamment de la quantité de travail effectuée ce jour et de la façon dont le travail a été documenté dans le système SAP (dans un ou plusieurs cas de traitement et dans le cas d'un ou plusieurs mouvements de visite).

**P/C/S basés sur des flux de trésorerie:** les prêts basés sur des flux de trésorerie à l'exception des prêts de détail sont définis comme suit:

1. Banque de détail/Personne complexe/Banque PME/PMI/Hypothèques comprend des produits avec un certain niveau de personnalisation au niveau du client pour des personnes et des petites et moyennes entreprises.
2. Les prêts à l'entreprise désignent des produits de prêts très personnalisés pour le marché des sociétés et peuvent également avoir une structure complexe.
3. Portefeuilles de titres

**Participant:** un membre d'un contexte pour contrôle d'accès ou un Utilisateur se servant de Business Context Viewer.

**Patients traités dans l'année:** nombre de patients traités dans une année civile dans les institutions prises en charge par le système SAP. Les patients sont comptés une seule fois, peu importe le nombre de fois où ils sont traités à l'hôpital dans l'année.

**Personnes dans la population traitée:** le nombre de personnes appartenant à la population traitée dans le réseau de soins de santé auquel s'applique le Progiel.

**Lieux physiques :** l'ensemble des mines, concentrateurs, usines de traitement, fonderies, raffineries, centres de distribution (mises en dépôt en tas) et ports.

**PdL (Point de livraison) avec un compteur d'énergie active avancé affecté.** Un point de livraison (PdL) est le point où une activité de distribution ou un autre service est fourni(e). Un compteur est dit avancé s'il supporte la communication bidirectionnelle (également appelé "smart meter"). Un compteur est actif si son statut a été défini sur "actif" dans le système (opération généralement effectuée une fois le compteur installé pour indiquer qu'il est prêt à fonctionner). Un compteur est "affecté" s'il a été lié à un contrat actif dans le système pour permettre la facturation (voir aussi "contrat actif").

**Tonnes de production:** le volume de production sur un an.

**Petite division:** une division comprenant 500 employés maximum. Une division désigne un site physique détenu ou utilisé par une entreprise prise en charge par le Progiel. Les employés par division sont tous les employés et les sous-traitants travaillant dans la division.

Synchronisation de la nomenclature SAP: chaque usine de fabrication externalisée est considérée comme une petite division. Une usine de fabrication externalisée est un site physique détenu ou utilisé par un fournisseur ou un partenaire faisant partie du scénario de l'ingénierie à la fabrication pris en charge par la synchronisation de la nomenclature.

**Division de taille moyenne:** désigne une division avec 501 à 5 000 employés. Une division est un site physique détenu ou utilisé par une entreprise prise en charge par le Progiel. Les employés par division sont tous les employés et les sous-traitants travaillant dans la division.

**Grande division:** une division avec plus de 5 000 employés. Une division est un site physique détenu ou utilisé par une entreprise prise en charge par le Progiel. Les employés par division sont tous les employés et les sous-traitants travaillant dans la division.

Pour SAP Operations Management for Mining: les divisions sont des mines, concentrateurs, usines de traitement, fonderies, raffineries, centres de distribution (mises en dépôt en tas) et ports. Les employés comprennent les employés internes dans les opérations, les sous-traitants, l'administration et le personnel d'entretien.

**PdL:** le point de livraison (PdL) est le point où une activité de distribution ou un autre service est fourni.

**Budget en portefeuille** géré avec SAP Business Planning for T&L: le budget annuel total (année civile ou exercice comptable) de postes de portefeuille combinés "actifs" figurant dans SAP Business Planning for T&L.

**Terminal point de vente (TPV):** un point de vente physique ou un espace-boutique. La détermination du prix est basée sur le nombre total d'entrées TPV dans la base de données.

**Transactions au point de vente:** le nombre annuel de commandes client basées sur des documents d'opération commerciale déclenchés par le système SAP CRM et les postes individuels de transaction TPV (point de vente) exécutés dans le système SAP CRM.

**Comptes bancaires privés/PME/PMI:** les comptes bancaires privés PME/PMI désignent le nombre de comptes bancaires privés/PME/PMI. Produits de compte de dépôt avec un certain niveau d'individualisation pour le client. Les comptes bancaires privés PME/PMI peuvent être inclus dans un contrat-cadre et dans ce cas peuvent être gérés par une application SAP for Banking ou via un système externe.

**Banque privée, personne complexe, prêts PME/PMI:** nombre de banques privées, de personnes complexes ou de prêts PME/PMI. Ce type de gestion couvre la gestion des produits avec un certain niveau de personnalisation au niveau du client pour des personnes et des petites et moyennes entreprises. Le spectre de produit couvre le même type de produit que la banque de détail mais avec une plus grande complexité, un niveau supérieur d'individualisation et de valeur.

**Budget de dépense secteur public:** budget annuel dépensé pour le secteur public, tel que le publient les obligations d'acquisition en matière d'exercice budgétaire.

**Volume de dépense recherche et développement:** dépense annuelle d'une société ou des unités de gestion pertinentes pour les activités de recherche et de développement, à partir des bilans commerciaux, notamment l'effectif, l'équipement et les projets liés.

**Comptes Retail:** nombre de comptes Retail. Les comptes Retail sont des produits de dépôts standardisés avec des structures simples et de faible valeur pour le marché de masse. Les comptes internes font également partie des comptes retails. Les comptes Retail peuvent être inclus dans un contrat-cadre.

**Flux de trésorerie Retail:** les flux de trésorerie Retail désignent des flux de trésorerie standard basés sur des produits de prêt pour le segment de marché de masse de personnes. Le spectre de produit couvre des prêts avec des structures simples et de faibles valeurs pour le financement des biens de consommation, des voitures et des voyages.

**Distributeurs:** nombre de fichiers client = nombre de partenaires d'affaires (clients, prospects, contacts, etc.); on distingue les distributeurs, les clients entreprise et les employés de banque (dans le cas du centre d'assistance de l'employé); tous les partenaires d'affaires liés à/pertinents pour l'utilisation planifiée de la solution (département/secteur, groupe de clients spécifique, etc.) doivent être comptés. Dans le cas du centre d'assistance de l'employé, (utilisant SAP Solution Manager) cette métrique doit être appliquée pour le personnel du centre d'assistance. Pour les employés signalant uniquement des problèmes, un Utilisateur de type Employee doit être concédé sous licence.

**Prêts Retail:** nombre de prêts Retail. Les prêts Retail sont des produits de prêt standard pour le segment de marché de masse des personnes. Normalement le spectre de produit couvre des prêts avec des structures simples et de faibles valeurs.

**Valeur d'opportunité de vente:** la valeur totale estimée de toutes les opportunités de vente créées dans le système SAP CRM par an.

**Commandes client:** le nombre annuel de commandes client en fonction de documents de commande d'achat exécutés dans SAP CRM et déclenchés à partir de SAP CRM.

**Valeur de vente:** la valeur de vente totale estimée générée dans SAP Product Sales and Distribution for Media par an.

**Créances de société sécurisées:** créances très individualisées (prêt, crédit, crédit de sécurité...) pour le marché des entreprises, gérées par une application SAP for Banking ou dans un système externe, sécurisées par un ou plusieurs objets de la garantie.

**Micro prêts sécurisés:** une petite somme d'argent prêtée à un client par une banque ou une autre institution, proposée avec une garantie, à une personne ou via un prêt de groupe.

**Créances sécurisées de banque privée, personne complexe, PME/PMI:** créances (prêt, crédit, crédit de sécurité...) avec un niveau important d'individualisation au niveau du client, gérées par une application SAP for Banking ou dans un système externe, sécurisées par un ou plusieurs objets de la garantie.

**Créances Retail sécurisées:** créances standard (prêt, crédit, crédit de sécurité, etc.) pour le marché de masse, gérées par une application SAP for Banking ou dans un système externe, sécurisées par un objet de la garantie.

**Demandes de service:** le nombre annuel de demandes liées au service, notamment les types de processus de service: réclamations, ordres de service, incidents de service, demandes de service, demande d'ordre de réparation pour des modifications, des demandes de garantie et des problèmes.

**Inventaire des pièces de rechange:** la valeur réelle du stock de pièces de rechange au jour de référence du bilan, conformément aux principes comptables de la réglementation.

**Demandes de service et demandes de garantie:** le nombre de demandes liées au service par an, notamment les types d'ordres de service: réclamations, ordres de service, incidents de service, demandes de service, demande d'ordre de réparation pour des modifications, des demandes de garantie et des problèmes plus le nombre de demandes de garantie (traitées dans ERP).

**Petits colis:** le nombre d'objets (immobilisations) financés dans les contrats de leasing dans une année civile. En fonction du montant financé, 5 tailles différentes de colis sont définies pour SAP Leasing. Petits billets: désignent les petites voitures, les appareils médicaux ou le matériel informatique (valeur moyenne de l'immobilisation de 5 001 € à 50 000 €).

**Fiches article de pièces de rechange:** la valeur réelle du stock de pièces de rechange au jour de référence du bilan, conformément aux principes comptables de la réglementation.

**Volume des dépenses:** le montant total des dépenses annuelles d'une société pour l'approvisionnement de tous les biens et services directs et indirects. Lors de l'acquisition sous licence de SAP BusinessObjects Electronic Invoicing for Brazil (NFE - Inbound), seul le volume des dépenses au Brésil doit être pris en compte.

**Étudiant:** un étudiant inscrit dans un établissement scolaire pour une période au cours de l'année universitaire. Note: les étudiants accédant audit package pour afficher un document, modifier une adresse, payer des factures et confirmer une livraison n'ont pas besoin d'un Utilisateur nommé.

**Abonnements:** un accord entre le client et le fournisseur concernant l'accès ou l'utilisation d'un service fourni sous certaines conditions. Un client ou un abonné peut avoir un ou plusieurs abonnements différents pour des services similaires ou différents. Dans un paquet, chaque abonnement à un service principal inclus compte pour 1 abonnement (par ex., pour un paquet de service triple offrant des services nomades, d'accès Internet à haut débit et de télévision sur IP, 3 abonnements sont facturés).

**Prêts/emprunts consortiaux:** basés sur la vente de gros, c'est-à-dire des colis exceptionnels (par exemple, pour des projets d'infrastructure).

**Commandes télécom:** le nombre total annuel de commandes et d'abonnements télécom (pour des produits de service individuels ou des regroupements), des processus de modification (par exemple, des modifications de tarif ou d'abonnement) et des annulations.

**Titres:** le nombre de titres activement gérés au cours des trois dernières années comme l'indique l'éditeur.

**Tonnage produit:** tonnage maximum produit en une journée.

**Services liés aux déplacements professionnels professionnels/véhicules** (par jour): le nombre total de transactions par jour traitées par le système d'imputation convergente, définies comme des éditions de détermination du prix (où une entrée comme Event Detail Record/poste facturable peut générer une ou plusieurs éditions de détermination du prix). Lorsque plusieurs parties participent au service lié au déplacement professionnel/véhicule, les transactions supplémentaires déclenchées par le moteur SAP Convergent Charging pour le règlement doivent être comptées en plus des transactions d'origine.

**Transaction par jour:** les transactions par jour désignent le nombre total de transactions par jour traitées par le système d'imputation convergente, définies comme éditions de détermination du prix (où une entrée peut générer une ou plusieurs éditions de détermination du prix).

Télécommunications prépayées: éditions de détermination du prix ou d'imputation pour des comptes payés en avance pour les services consommés.

Télécommunications prépayées: éditions de détermination du prix ou d'imputation pour des comptes qui seront payés ou l'ont été pour les services consommés, après la génération du justificatif de facture ou de paiement.

Le volume de transactions par jour concédé sous licence doit être suffisamment important pour les jours de charge maximale. En d'autres termes, pour un jour donné dans l'année, le volume réel de transactions par jour d'éditions de détermination du prix doit être inférieur ou égal au volume de transactions par jour concédé sous licence.

**Véhicules:** nombre de produits finis commandés dans une année. Les produits finis sont des véhicules et des sous-ensembles principaux tels que les moteurs, les axes et les transmissions.

**Colis très exceptionnels:** le nombre d'objets (immobilisations) financés dans les contrats de leasing dans une année civile. En fonction du montant financé, 5 tailles différentes de colis sont définies pour SAP Leasing. Les colis très exceptionnels sont par exemple, des navires, des centrales électriques, des plateformes pétrolières, des avions ou des projets informatiques complexes (valeur moyenne de l'immobilisation > 500 000 €).

**Très petits colis:** le nombre d'objets (immobilisations ou services sans immobilisation) financés dans les contrats de leasing dans une année civile. En fonction du montant financé, 5 tailles différentes de colis sont définies pour SAP Leasing. Les très petits colis sont par exemple, des PC, ordinateurs portables, photocopieurs ou imprimantes (valeur moyenne de l'immobilisation de 0 € à 5 000 €).

**Taille pondérée de l'organisation en ETP:** la taille pondérée de l'organisation reflète le nombre d'équivalents temps plein (ETP) embauchés dans l'organisation - réserve et personnel militaire et civil compris.

**Magasin:** un bâtiment, une salle ou une zone dans une usine ou un site d'activité utilisé(e) pour le stockage de marchandises, de matières premières ou de pièces (produits semi-finis).

**Petit magasin:** un magasin avec moins de 5 000 postes de livraison par jour. Un magasin désigne un bâtiment, une salle ou une zone dans une usine ou un site d'activité utilisé(e) pour le stockage de marchandises, de matières premières ou de pièces (produits semi-finis). En matière de détermination de la taille d'un magasin, un poste de livraison correspond au poste individuel de livraison entrante ou sortante de la livraison réelle pour une entrée ou une sortie de marchandises, qui peut comprendre matériel, quantité, détermination de site, date d'entrée en stock ou de prélèvement, et lot.

**Magasin de taille moyenne:** un magasin avec 5 001 à 35 000 postes de livraison par jour. Un magasin désigne un bâtiment, une salle ou une zone dans une usine ou un site d'activité utilisé(e) pour le stockage de marchandises, de matières premières ou de pièces (produits semi-finis). En matière de détermination de la taille d'un magasin, un poste de livraison correspond au poste individuel de livraison entrante ou sortante de la livraison réelle pour une entrée ou une sortie de marchandises, qui peut comprendre matériel, quantité, détermination de site, date d'entrée en stock ou de prélèvement, et lot.

**Grand magasin:** un magasin avec plus de 35 000 postes de livraison par jour. Un magasin désigne un bâtiment, une salle ou une zone dans une usine ou un site d'activité utilisé(e) pour le stockage de marchandises, de matières premières ou de pièces (produits semi-finis). En matière de détermination de la taille d'un magasin, un poste de livraison correspond au poste individuel de livraison entrante ou sortante de la livraison réelle pour une entrée ou une sortie de marchandises, qui peut comprendre matériel, quantité, détermination de site, date d'entrée en stock ou de prélèvement, et lot.

#### **Métriques principalement utilisées avec SAP NetWeaver**

**Unité centrale (UC):** chaque unité centrale (UC) exécutée pour les pièces du Progiciel concédé sous licence, au moins, est considérée dans son intégralité.

Lors du comptage des unités centrales physiques (UC) chaque cœur d'une unité centrale physique (UC) exécuté pour au moins les pièces du Progiciel concédé sous licence, notamment celles qui sont temporairement affectées ou planifiées pour couvrir le traitement de pointe, est pris en compte et comptabilisé.

Lors du comptage des unités centrales (UC) virtuelles, chaque cœur d'une unité centrale (UC) exécuté pour au moins les pièces du Progiciel concédé sous licence, notamment celles qui sont temporairement affectées ou planifiées pour couvrir le traitement de pointe, est pris en compte et comptabilisé. Si le Progiciel fonctionne dans un environnement purement virtuel, les unités centrales (UC) physiques ne sont pas prises en compte.

Calcul de la valeur métrique des unités centrales (UC): pour chaque unité centrale (UC), le premier cœur de processeur doit être multiplié par 1 et chaque cœur de processeur supplémentaire est multiplié par 0,5. Le total de toutes les unités centrales (UC) doit être alors arrondi par excès au nombre entier suivant.

**Type d'adaptateur:** les adaptateurs d'applications backend doivent être concédés sous licence par type d'utilisation d'adaptateur (par exemple connectivité à Oracle, Siebel, etc.) indépendamment du nombre d'installations ou de systèmes connectés; peu importe si l'adaptateur est utilisé avec une solution SAP nécessitant SAP PI ou dans un scénario personnalisé développé.

**Go par mois:** le volume global de messages traités exprimé en gigaoctets (Go) par mois et traité par l'application SAP concernée.

**Installation:** une installation désigne une instance du Progiciel installé sur un dispositif désigné.

**Mémoire lame:** la mémoire de la lame.

**Membres externes:** des employés qui ne font pas partie des organisations, telles que les écoles, les universités, les organismes de charité ou les entités gouvernementales ou les tierces personnes impliquées dans une affaire, y compris et de manière non limitative, les clients, les employés des distributeurs et les fournisseurs sous licence, uniquement pour accéder au Progiciel SAP Enterprise Portal. Les membres externes ne sont pas autorisés à accéder à un autre Progiciel SAP et ses composants respectifs. Les employés tiers participant aux scénarios de gestion qui nécessitent un accès au-delà du Progiciel SAP Enterprise Portal doivent être sous licence en tant qu'Utilisateurs nommés pour le Progiciel SAP concerné.

**Objets Partenaire d'affaires:** le total des nombres d'objets de type partenaire d'affaires stockés dans le système de gestion des données de base. Il s'agit de la somme de tous les objets fournisseur, plus tous les objets définis par l'Utilisateur de type Partenaire d'affaires (Fournisseur, Client de commerce interentreprise, Contact de commerce interentreprise, Employé, Partenaire d'affaires, etc.). Les objets définis par l'Utilisateur sont créés à l'aide de la structure Master Data Governance. Partenaire d'affaires: une personne physique au sein d'une organisation, un groupe de personnes au sein d'une organisation, ou une organisation, entretenant des relations d'affaires de quelque type que ce soit avec une société. Partenaire d'affaires

**Objets Consommateur:** les nombres totaux de tous les objets de type consommateur stockés dans le système de gestion des données de base. Il s'agit de la somme de tous les objets Client de commerce interentreprise, Contact de commerce interentreprise, Citoyen, plus le nombre total d'objets supplémentaires définis par l'Utilisateur de type consommateur. Les objets définis par l'Utilisateur sont créés à l'aide de l'outil de gestion des données de base pour une gestion dans le référentiel des données de base. Un consommateur est une personne physique ou un groupe de personnes (par exemple, un ménage) ayant une relation commerciale quelconque avec une société.

**Objets Données de base:** le nombre total de tous les objets de données de base stockés dans le système de gestion des données de base SAP NetWeaver, plus le nombre total de tous les objets de données de base stockés dans le système SAP Master Data Governance.

**Objets Produit et autres données:** le total des nombres d'objets de données de base stockés dans le système de gestion des données de base n'étant pas de type États financiers, ou Partenaire d'affaires. Il s'agit de la somme de tous les objets de matériel, plus tous les objets définis par l'Utilisateur de type choses physiques (Produit, Article, Contrat, Site, Immobilisation, etc.). Les objets définis par l'Utilisateur sont créés à l'aide de la structure Master Data Governance.

**Produit dans Cache de données:** le prix est basé sur le nombre de produits dans le cache de données produit

**Identité gérée des employés:** une entrée d'identité unique dans le magasin d'identités de la solution SAP NetWeaver Identity Management pour des Utilisateurs internes (employé, contractant ou sous-traitant).

**Identité gérée des non-employés:** entrée unique dans le magasin d'identités de la solution SAP NetWeaver Identity Management pour des Utilisateurs externes. Dans ce contexte, un Utilisateur externe est une personne qui n'est pas votre employé, ni votre prestataire de services ou sous-traitant, autorisée à utiliser les programmes de l'application installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'il utilise activement ou non lesdits programmes à un moment donné.

**Enregistrements:** le nombre total d'objets de gestion SAP principaux et/ou le numéro de cas dans SAP NetWeaver Folders Management. Les enregistrements archivés (enregistrements joints à des objets de gestion archivés) ne sont pas comptabilisés. Un objet principal est un objet auquel un enregistrement fait référence. Lorsque SAP NetWeaver Folders Management est utilisé pour gérer les fichiers employé, les employés gérés dans le système SAP HCM sont l'objet principal à comptabiliser. Lorsqu'il est utilisé pour la facturation, les créanciers et débiteurs sont les objets principaux à comptabiliser. Lorsqu'il est utilisé dans SAP Real Estate Management, les objets de biens immobiliers (incluent, mais de façon non limitative, les contrats de biens immobiliers, unités économiques, bâtiments, lopins de terre, objets loués, objets architectoniques, et parcelles de terrain) sont les objets principaux à comptabiliser. Lorsqu'il est utilisé pour gérer les changements d'équipement au moyen de cas, le nombre de demandes de changement est comptabilisé.

**Port:** canal de communication.

**Destinataires:** le nombre de personnes recevant des rapports à partir du Progiciel concédé sous licence.

**Systèmes hors service:** le nombre de systèmes retirés via SAP NetWeaver Information Lifecycle Management

#### **Métriques principalement utilisées avec des produits supplémentaires généraux**

**Interactions client:** le nombre d'interactions client assistées par un agent ou en libre-service avec une ou plusieurs recommandations données par le moteur RTOM par an. Les recommandations RTOM peuvent être une recommandation cross-selling, une recommandation up-selling ou la meilleure recommandation d'action suivante.

**Installations pour Enterprise Project Connection:** le nombre d'installations de produits non-SAP (par exemple, le nombre d'installations de système de gestion de projets tiers qui seront reliées aux systèmes SAP)

**Budget en portefeuille géré avec SAP Portfolio and Project Management (via les fonctionnalités de la gestion des ressources et des portefeuilles):** le budget annuel total (année civile ou fiscale) de postes de portefeuille combinés "actifs" figurant dans SAP Portfolio and Project Management (via les fonctionnalités de la gestion des ressources et des portefeuilles).

**Nombre de contrats:** le nombre total de contrats que la société prévoit d'adresser dans l'application. Le nombre total de contrats désigne le nombre de contrats utilisés dans toutes les fonctions notamment, Vente, Juridique, Gestion de partenaire, Ressources humaines, Biens immobiliers et toutes les autres fonctions de l'organisation.

**Poste de travail:** un "poste de travail Kanban" ou une "poste de travail Pacemaker". Un poste de travail peut être une ressource "individuelle" ou un "groupe de ressources" où une planification simple est créée pour la ligne.

**Site d'identification automatique:** un emplacement physique identifié par une adresse géographique où les appareils capturent et transmettent des données, relié aux progiciels Auto-ID Enterprise et/ou Auto ID Infrastructure. Plusieurs structures physiques distinctes sans mur commun et qui ont la même adresse géographique sont considérées comme des sites distincts.

**Taille de base de données:** la taille de base de données du système productif. Elle est calculée individuellement pour chaque système, c'est-à-dire pour chaque système ERP, BI et CRM.

Pour SAP NetWeaver Information Lifecycle Management, la taille de base de données désigne la taille totale de base de données du système de production SAP où SAP NetWeaver ILM Retention Management fonctionne.

**Ressources:** les Utilisateurs identifiés de manière unique ou les pièces d'équipement, notamment les machines, les outils et les scanners qui font entrer directement ou indirectement les données dans le système SAP Manufacturing Execution ou permettent d'accéder aux données à partir du système SAP Manufacturing Execution.

**Recommandations:** le nombre total de recommandations créées par le système RTOM au cours d'une année civile.

**Employés (SAP MII):** le nombre total d'employés dans les divisions et les sites de référence utilisant SAP MII, où les employés sont des salariés, des salariés mobiles, des sous-traitants ou des partenaires associés aux divisions/sites.

**BCM multi-channel User:** l'utilisateur (agent et/ou superviseur) qui travaille dans un environnement de centre d'appels et qui traite les contacts entrants via plusieurs canaux de communication (téléphone, e-mail et messagerie instantanée) et/ou qui traite des campagnes d'appels sortants et/ou utilise des outils de superviseur pour superviser les agents du centre d'appels.

**BCM voice-only User:** l'utilisateur (agent et/ou superviseur) qui travaille dans un environnement de centre d'appels et qui traite les contacts entrants via téléphone uniquement ou qui traite uniquement les campagnes d'appels sortants.

**BCM personal-telephony User:** l'utilisateur qui utilise le système comme téléphonie de bureau uniquement sans accès aux fonctionnalités du centre d'appels.

**BCM reporting User:** le nombre total d'utilisateurs (multi-channel User, voice-only User et personal telephony User) dans le système client SAP Business Communications Management qui sont collectés pour les statistiques de communication.

**BCM Rapid Deployment Edition User:** l'utilisateur (agent et/ou superviseur) qui travaille dans un environnement de centre d'appels, traite des contacts par téléphone uniquement et affiche des statistiques de communication prédéfinies dans un système client Rapid Deployment SAP Business Communications Management prédéfini.

**Opérations commerciales définies:** le nombre annuel de transactions liées au service; notamment les types d'ordres de service: incidents de service, demandes de service, problèmes, demande de modifications et d'article de la base de connaissances.

**Taille de la base de données cumulée:** la taille de la base de données de tous les systèmes SAP productifs dans lesquels le client utilise SAP Landscape Transformation.

### **Métriques principalement utilisées avec des produits supplémentaires de progiciel tiers**

**Process Servers:** chaque serveur (réel ou virtuel) sur lequel des jobs planifiés doivent être gérés. Un Process Server est requis par instance (virtuelle ou physique) d'application, de serveur ou de système d'exploitation (SE) connectée avec une identification unique sur lesquels des processus en cours d'exécution doivent être surveillés, gérés et contrôlés. Pour chaque Process Server acheté, le client reçoit 1 environnement de production et 3 environnement de non-production (par exemple 1 environnement de basculement pour l'instance de production, 1 environnement de développement et 1 environnement de test)..

**Facture:** chaque poste qui passe par le cockpit pour rapprochement par an.

**Users and Forms Users:** employés accédant aux formulaires interactifs basés sur Adobe - Enable the Enterprise.

Des groupes de 40 formulaires sont définis comme formulaires interactifs créés ou modifiés en cours d'accès.

**Utilisateurs professionnels:** le nombre total de tous les Utilisateurs nommés SAP Professional et SAP Limited Professional du client, indépendamment du fait qu'ils accèdent réellement audit programme ou pas.

**Scénarios:** les scénarios utilisés dans SAP Process Performance Management by IDS Scheer, en fonction des Solutions SAP Maps. Pour plus d'informations sur les Solutions Map SAP, rendez-vous sur le site sap.com à l'adresse <http://www.sap.com/solutions/businessmaps/index.epx>

**Camions:** véhicules avec la gestion des commandes client traitée dans l'application.

**Utilisateurs suivis:** employés qui seront suivis et sont autorisés à utiliser le reporting Consol.

**Ressources gérées:** le nombre d'employés, de véhicules de livraison et/ou toute autre ressource Client unique gérée par SAP Workforce Scheduling & Optimization de ClickSoftware.

**Officier public planifié:** tout employé impliqué dans l'administration publique, la sécurité publique ou travaillant pour un organisme gouvernemental et qui sera planifié pour les tableaux de service et/ou prévu pour des activités de service.

**Utilisateur virtuel:** chaque Utilisateur simulé dans le Progiciel pour tester la charge sur le système SAP.

**Contrôleur de canal d'alimentation de charge:** le point central de conception et d'exécution d'épreuve de charge.

**Contrôleur de canal d'alimentation de charge d'entreprise:** le point central de conception et d'exécution d'épreuve de charge contenant un composant qui fournit un accès Web et des fonctions de planification.

**Testeurs:** employés travaillant avec des produits SAP Quality Center by HP. Pour l'utilisation de SAP Test Acceleration and Optimization, les testeurs sont définis comme des employés utilisant SAP Test Acceleration and Optimization et contrôlant des applications SAP au sein de l'entreprise.

**Actif:** le total des immobilisations actuelles et à long terme détenues par la banque.

**Quantité de messages (Mo)/jour/installation:** le volume de données en Mo de conversations effectuées par mois et par installation.

**Utilisateur mobile:** chaque Utilisateur accédant aux données à partir de la base de données Everyplace DB2.

**Appareils:** désigne tous les appareils d'accès aux données à partir de la base de données Sybase SQL Anywhere.

**VIP User:** chaque Utilisateur accédant à SAP Visual Information for Plants by NRX

**Demande de service:** le nombre annuel de demandes liées au service, notamment les types d'ordres de service: cas, réclamations, demandes de garantie et ordres de service.

**Système connecté:** le nombre total de systèmes de production SAP Solution Manager connectés aux systèmes de production de SAP Quality Center by HP, Central Process Scheduling by Redwood, ou SAP Productivity Pak by RWD.

**Budget total annuel:** le budget total annuel du secteur public du client SAP (par exemple, organisme, institution, programme ou département) en fonction de la période budgétaire actuelle.

**Ressource contribuant au nombre d'Utilisateurs:** une ressource planifiée au cours d'une année civile donnée, utilisant SAP Multiresource Scheduling ou SAP Multiresource Scheduling with Optimizer. Une ressource est une personne (par exemple un technicien, un ingénieur service ou un ingénieur réparation) ou une ressource de production (par exemple un outil, un instrument, une machine ou une salle).

**Poste de paiement:** une opération de paiement unique dans un ordre de paiement. Un ordre de paiement peut avoir un poste du donneur d'ordre et n postes du destinataire.

**Utilisateur sous licence:** un Utilisateur individuel sous licence sous un des types d'Utilisateur nommé définis dans la liste de prix.

**Fichiers employé:** dossiers employé (employés et anciens employés) contenant leurs fichiers électroniques.

**Profil:** un document de mappage de gestion produit individuellement comptabilisé pour chaque partenaire d'affaires connecté. Chaque profil est qualifié par SAP, exemple: commande d'achat entrante, confirmation de commande d'achat sortante, confirmation de commande d'achat entrante, modification et annulation de commande d'achat.

**Immobilisations incorporelles nettes:** la valeur des immobilisations incorporelles totales telles qu'elles apparaissent dans le bilan, dans la mesure où elles sont traitées par la solution SAP.

**Coût des marchandises vendues:** toutes les dépenses directement associées à la production de biens ou services vendus par la société (tels que articles, main d'œuvre, frais généraux et amortissement). Sont exclues la vente, les dépenses générales et administratives, ainsi que la recherche et développement. Si le coût des marchandises vendues est inconnu, il doit alors être égal à 70 % du chiffre d'affaires total de la société. Transaction de sortie: une instance unique d'un document commercial qui est créé, traité, imprimé ou manipulé de quelque manière que ce soit par les produits (par exemple, une lettre, un e-mail, un document PDF, un fax, un SMS).

## Utilisateurs nommés d'application pour SAP BusinessObjects

**SAP Application Business Expert User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (modification de SBOP exclue) et comprend également les droits accordés sous l'Utilisateur de type SAP Application Professional User.

**SAP Application Business Analyst User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (modification de SBOP exclue) sous licence pour une Utilisation autonome\* comprenant également les droits accordés à l'Utilisateur SAP Application Business Information Viewer User.

**SAP Application Business Analyst Upgrade User** désigne un Utilisateur nommé autorisé à exécuter tous les rôles pris en charge par SBOP (modification SBOP exclue), sous licence pour une Utilisation autonome, à condition que ledit Utilisateur nommé soit également une personne sous licence par SAP comme Utilisateur SAP Application Business Information Viewer User et que lesdits Utilisateurs soient sous licence pour la même exécution de base de données. S'il bénéficie d'un support sous contrat de licence, le Client doit être abonné au support et avoir payé intégralement ce dernier pour ledit Utilisateur et l'Utilisateur SAP Application Business Information Viewer User sous-jacent, tant que le Client continue à recevoir le support sous contrat de licence.

**SAP Application Business Information User** désigne un Utilisateur nommé, autorisé à utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu) des rapports standard et interactifs livrés avec le Progiciel concédé sous licence et des rapports créés via l'Utilisation du Progiciel concédé sous licence par des Utilisateurs nommés sous licence en conséquence, uniquement à titre personnel et non pour d'autres personnes ou en leur nom.

**SAP Application BI Viewer User:** un Utilisateur nommé, autorisé à Utiliser (droit de modification et/ou de personnalisation exclu) des rapports standard et interactifs livrés avec et créés par un Utilisateur de type SAP Application Business Analyst User via l'Utilisation de SBOP concédé sous licence pour une Utilisation autonome\*.

## Métriques principalement utilisées avec les solutions Business Intelligence (BI), gestion de l'information d'entreprise (EIM) et les répertoires d'adresses

**Licence d'utilisateur nommé ("NUL").** Les Utilisateurs sont également nommés Licence d'utilisateur nommé (NUL). Chaque Utilisateur final individuel doit être identifié de manière spécifique comme le seul client d'une licence NUL. Le partage d'une licence NUL avec une autre personne est formellement interdit. De plus, les licences NUL ne peuvent pas être transmises d'un Utilisateur à un autre, à moins que l'Utilisateur final d'origine n'ait plus besoin d'accéder au Produit sous licence et n'y soit plus autorisé.

Le nombre de personnes travaillant avec le Progiciel de manière concomitante importe peu. Le nombre de processeurs ou de serveurs utilisés n'est pas limité.

Cette métrique ne remplace pas le principe global Utilisateur nommé SAP (voir Section A.1 Principes clés des licences des Conditions accompagnant la liste de prix).

**Licence d'accès simultané ou CAL (Note importante:** cette métrique de détermination du prix est uniquement disponible via les revendeurs de valeur ajoutée BusinessObjects): le numéro d'agrégat des Utilisateurs finaux accédant au Progiciel concédé sous licence, à tout moment. Le nombre d'Utilisateurs accédant au Progiciel sous licence ne doit pas dépasser le nombre de licences d'accès simultané que le client a obtenu. Les licences CAL sont affectées à un Déploiement spécifique et ne peuvent pas être partagées entre plusieurs Déploiements. Les licences d'accès simultané ne permettent pas au client d'utiliser un programme ou un système pour la mise en cache ou la mise en file d'attente des requêtes de rapports.

**Abonnement annuel:** redevance récurrente due chaque année civile ou fiscale autorisant l'Utilisation du Progiciel ou de services au cours de ladite année civile ou fiscale. Cette redevance est due chaque année civile ou fiscale, indépendamment du fait que le Progiciel ou le service a été utilisé au cours de ladite année.

Licence de l'UC. Lorsque le Progiciel ou le Progiciel tiers est concédé sous licence sur la base d'une unité centrale, tout serveur ou ordinateur sur lequel ledit Progiciel est installé ne doit pas dépasser le nombre cumulé d'unités centrales concédées sous licence. Un processeur multicœur doté de N cœurs est comptabilisé comme suit: le premier cœur de chaque processeur compte pour 1 unité centrale et chaque cœur supplémentaire dudit processeur compte pour 0,5 unité centrale. Le nombre total d'unités centrales est alors arrondi au nombre entier suivant (le "Calcul des unités centrales"). Reportez-vous à l'exemple 1 ci-dessous qui illustre l'application de cette exigence de licence.

Un Progiciel basé sur une métrique de licence d'unité centrale concédé sous licence par le Client au 1er juillet 2009 ou après cette date (le "Progiciel qualifié") contient des droits de virtualisation (définis ci-après). Aucun droit de virtualisation n'est appliqué à un Progiciel concédé sous licence avant le 1er juillet 2009 ou aux mises à niveau et mises à jour dudit Progiciel ultérieurement mises à la disposition du Client dans le cadre des services de support. Le Client n'est pas autorisé à combiner des licences comportant des droits express de virtualisation avec des licences n'en comportant pas dans un seul Déploiement.

Lorsque le Client utilise des méthodologies et des outils conformes aux normes industrielles lui permettant de partager ou de combiner de manière logique sa puissance de traitement, le Client est autorisé à installer le Progiciel qualifié sur les serveurs ou ordinateurs comprenant un nombre d'unités centrales physiques supérieur au nombre d'unités centrales concédées sous licence au titre des présentes, à condition que le Client configure lesdits serveurs ou ordinateurs de telle sorte que le nombre total d'unités centrales (ou le nombre total de cœurs de processeurs virtuels si un progiciel de virtualisation est implémenté), ou une partie desdites unités mises à disposition pour exécuter tout ou partie du Progiciel qualifié, ne dépasse pas le nombre d'unités centrales concédées sous licence (les "Droits de virtualisation"). Dans le cadre du présent Contrat, une unité centrale sera réputée disponible pour exécuter le Progiciel qualifié si ladite unité centrale (ou le cœur de processeur virtuel) est disponible entièrement ou en partie pour exécuter le Progiciel qualifié à tout moment et à toute fin, y compris, mais de façon non limitative, la disponibilité permanente, temporaire, planifiée et à la demande. Dans le cadre des Droits de virtualisation où le progiciel de virtualisation est implémenté, seuls les cœurs de processeurs virtuels mis à la disposition pour permettre l'exécution du Progiciel qualifié seront comptés conformément au Calcul des unités centrales. Reportez-vous à l'exemple 2 ci-dessous qui illustre l'application de cette exigence de licence.

Nonobstant ce qui précède, pour un Progiciel tiers concédé sous licence sur la base d'une unité centrale, chaque cœur de processeur compte pour 1 unité centrale et chaque unité centrale (utilisée ou non en mode de production) est comptabilisée au niveau de licence de l'unité centrale pour ledit Progiciel tiers. Les Droits de virtualisation ne s'appliquent pas à un Progiciel tiers.

**EXEMPLE 1:** un processeur à quatre cœurs compte pour 2,5 unités centrales (ou 1 unité centrale pour le premier cœur, plus 0,5 multiplié par 3 pour les 3 autres cœurs) le total étant arrondi à 3 unités centrales. Par conséquent, le Client doit disposer d'une licence pour 3 unités centrales si le Progiciel est installé sur un serveur à quatre cœurs. Autre exemple: un serveur doté de trois processeurs à quatre cœurs. Comme illustré ci-dessus, chaque processeur à quatre cœurs représente 2,5 unités centrales. Trois processeurs à quatre cœurs comptent pour 7,5 unités centrales (ou 2,5 unités centrales multiplié par 3) le total étant arrondi à 8 unités centrales. Par conséquent, le Client doit disposer d'une licence pour 8 unités centrales si le Progiciel est installé sur un serveur doté de trois processeurs à quatre cœurs.

**EXEMPLE 2 (Droits de virtualisation):** un serveur est doté de 16 processeurs bicœur physiques dans une configuration où jusqu'à 4 processeurs bicœur virtuels sont mis à disposition pour exécuter le Progiciel qualifié. Dans ce cas, chaque processeur bicœur virtuel compte pour 1,5 unités centrales (ou 1 unité centrale pour le premier cœur, plus 0,5 pour le second cœur). Quatre processeurs bicœur virtuels comptent pour 6 unités centrales (ou 1,5 unité centrale multiplié par 4). Par conséquent, le Client doit disposer d'une licence pour 6 unités centrales dans le cadre de ladite configuration de virtualisation.

**Projet de migration de données:** un projet doté d'un système cible unique où les données peuvent être migrées vers ou depuis plusieurs systèmes sources. Le package est limité à 18 mois avec une maintenance initiale de 6 mois et une option permettant de renouveler la maintenance une fois pour une période de 12 mois. Le compte à rebours démarre à la signature du contrat.

**Déploiement:** une installation unique d'un seul des modules progiciels ou fichiers suivants: Référentiel, Domaine de sécurité, Central Management Server ("CMS"), Cluster de CMS, ou Moteur d'exécution de Crystal Reports.

**Instance:** une connexion unique à une application ou un type de technologie donné(e).

**Redevance de package:** une redevance forfaitaire accordant une licence du Progiciel.

**Serveur:** un ordinateur physique, un cas, une case ou une lame qui héberge les unités centrales exécutant le produit progiciel. Plusieurs machines virtuelles sur la même boîte physique sont autorisées et ne nécessitent pas de licences supplémentaires.

**Licence par type.** Lorsqu'un Progiciel ou un Progiciel tiers est concédé sous licence par type, le Progiciel ou le Progiciel tiers peut uniquement être Utilisé avec un nombre illimité de connexions à une base de données ou une application unique spécifique.

#### **Métriques principalement utilisées avec les solutions Governance, Risk, and Compliance (GRC) et Produits de pilotage des performances d'entreprise**

**Pays exportant:** pays où des communications électroniques avec les administrations des douanes locales doivent être établies. Lors de l'acquisition d'une licence par "pays exportant depuis", notez que le nombre de pays où les communications électroniques sont disponibles est actuellement limité. Vérifiez la disponibilité avant d'accorder une licence pour un pays spécifique

**Employé:** le nombre total d'employés (y compris les travailleurs sous contrat) embauchés par la société ou par l'entité juridique attribuant une licence pour la fonctionnalité du package.

Lors de l'acquisition d'une licence par employé pour les packages EPM ou GRC, si le package concédé sous licence est limité à une branche ou une filiale du Client, il est possible d'utiliser le nombre total d'employés embauchés par ladite branche ou filiale du Client dont les activités sont gérées par le Progiciel concédé sous licence.

**Redevance unique:** une redevance forfaitaire accordant une licence pour le Progiciel.

**Chiffre d'affaires:** le revenu qu'une société perçoit de ses activités de gestion normales et tout autre chiffre d'affaires issu des intérêts, des dividendes, des royalties ou d'autres sources. Lors de l'acquisition d'une licence par chiffre d'affaires pour la facturation électronique SAP BusinessObjects for Brazil (NFE), le chiffre d'affaires pris en compte est limité au chiffre d'affaires généré par la société ou l'entité juridique située au Brésil.

**Destinataires:** le nombre de personnes recevant des rapports à partir du Progiciel concédé sous licence.

**Volume des dépenses:** le montant total des dépenses annuelles d'une société pour l'approvisionnement de tous les biens et services directs et indirects. Lors de l'acquisition sous licence de SAP BusinessObjects Electronic Invoicing for Brazil (NFE - Inbound), seul le Volume des dépenses au Brésil doit être pris en compte.

#### **Métriques principalement utilisées avec les solutions SAP BusinessObjects pour PME/PMI**

**Redevance forfaitaire/redevance fixe:** la redevance fixe de package pour le Progiciel

**Module Rapid Mart (RM):** une unité distincte de Progiciel qui peut inclure un référentiel spécifique de données orienté sujet et/ou un contenu conçu pour répondre à des questions spécifiques pour un ensemble spécifique d'Utilisateurs. Par exemple, Ventes, Inventaire, Achats, Comptabilité générale, RH, etc.

Modules SAP Edge Rapid Marts (RM) disponible (11 modules disponibles); Oracle E-Business Suite (11 modules disponibles); PeopleSoft (5 modules disponibles); Siebel (3 modules disponibles).

#### **Métriques principalement utilisées avec des produits Sybase**

**Connexion d'application:** un Utilisateur unique sous licence SUP accédant à une application personnalisée unique.

**Téraoctet(To):** le volume de données stockées en téraoctets dans la base de données principale du Sybase IQ Server en nombres entiers (les fractions doivent être arrondies). Si l'option VLDB est concédée sous licence, la licence doit correspondre à la taille de toute la base de données principale du Sybase IQ Server.

## Pièce 3 Restrictions du package

### 1. SAP Business Suite and Enterprise Foundation

1.1 SAP Business Suite. SAP Business Suite livré avec des fonctions d'analyse intégrées inclut un contenu de gestion préconfiguré fourni par SAP, y compris, mais de façon non limitative, des tableaux de bord préconfigurés SAP Crystal Reports et SAP BusinessObjects Xcelsius Enterprise pouvant afficher des données de requêtes. Pour pouvoir afficher, utiliser ou modifier lesdites fonctions d'analyse intégrées préconfigurées livrées avec SAP Business Suite ("Analyse intégrée"), le Client doit disposer d'une licence pour le Progiciel SAP Business Objects approprié ainsi que des licences Utilisateur nommé SAP requises. Le Client peut en outre télécharger, installer et utiliser Crystal Reports Viewer pour les Applications SAP Business Suite afin d'afficher les listes de SAP List Viewer en tant que rapports SAP Crystal Reports, sans coût supplémentaire, dans le cadre des conditions applicables aux applications SAP Business Suite.

1.2 Enterprise Foundation. À la différence d'autres Licences de package, le Package Enterprise Foundation est fourni avec 5 (cinq) Utilisateurs de type SAP Application Professional User en plus des droits d'Utilisation correspondant au périmètre des fonctionnalités d'Enterprise Foundation. Tout Utilisateur nommé supplémentaire requis doit faire l'objet d'une licence distincte.

### 2. Enterprise Extensions

Les Packages Enterprise Extension requièrent l'acquisition de la licence du Package Enterprise Foundation.

2.1 SAP Payroll Processing. Le traitement de la paie pour les États-Unis requière un progiciel partenaire faisant l'objet de redevances de progiciel supplémentaires.

2.2 BSI U.S. Payroll Tax Processing. BSI requiert l'acquisition de la licence SAP Payroll Processing. Un accord spécial de maintenance est requis.

2.3 SAP Treasury and Risk Management and SAP Treasury and Risk Management, Public Sector. L'utilisation de SAP Treasury and Risk Management est limitée à cent (100) classes de titres actives liées à des investissements maximum dans la zone de titres\*. Si un nombre supérieur de classes de titres est requis, l'acquisition de la licence du package métier SAP Investment Management for Insurance et/ou SAP Investment Controlling for Insurance est nécessaire.

\* Dans le système SAP, chaque titre (par exemple, une action) correspond à une classe. Les données de classe présentent l'ensemble des caractéristiques de la structure d'un titre. La création des transactions et la gestion des postes étant basées sur des types de produits dans le gestionnaire de transaction, chaque classe doit être affectée à un produit.

2.4 SAP Environment, Health and Safety (EHS) Management; SAP EHS Management, hygiène et sécurité; SAP EHS Management, conformité environnementale; SAP EHS Management, sécurité des produits; SAP EHS Management, produit et conformité REACH. Les produits répertoriés ci-dessus fournissent un cadre aidant les clients à respecter certaines exigences légales en matière environnementale, d'hygiène et de sécurité. Le Client doit ajuster, configurer et/ou étendre ce cadre afin de répondre aux exigences spécifiques du client. SAP ne garantit ni ne certifie aucune conformité en termes de contraintes légales ou autres. Le Client est tenu d'implémenter les produits de manière à respecter les exigences de conformité en termes de contraintes légales ou autres.

2.5 SAP Environment, Health and Safety (EHS) Management; SAP EHS Management, hygiène et sécurité. Les Utilisateurs des employés, sous-traitants ou partenaires d'affaires qui utilisent la fonctionnalité de gestion des incidents de SAP EHS Management uniquement pour saisir des données pour le reporting initial d'incident et pour fournir des données pour les investigations d'incident ne sont pas tenus de posséder un Utilisateur nommé SAP. Ladite saisie de données peut s'effectuer de manière asynchrone (hors ligne) via l'outil de formulaire interactif d'Adobe, de manière synchrone (en ligne) via une interaction directe avec le système SAP, ou via des terminaux mobiles. Ladite exception s'applique uniquement à une Utilisation de saisie de données pour la gestion des incidents et ne s'applique pas à toute autre Utilisation des fonctionnalités de gestion des incidents ou à toute autre fonctionnalité de SAP EHS Management, y compris le contrôle et la clôture des incidents, l'investigation et le reporting des performances et réglementaire.

2.6 SAP Incentive and Commission Management. Le prix affiché comprend la gestion des éléments de base bénéficiaires et contrats de commission, ainsi que les processus de base évaluation, rémunération, clôture et décompte. Le prix de l'option comprend les fonctionnalités supplémentaires telles que la comptabilisation manuelle de commission, le calcul de la ristourne et la gestion de définition d'objectif. Les fonctionnalités d'affectation de portefeuille, de légitimations pour partenaire et de stratégies de réduction des risques (mise en service réelle et gestion de responsabilité). Si les fonctionnalités supplémentaires précitées sont requises, le Client doit faire l'acquisition de la licence du package métier correspondant.

2.7 SAP Credit Management, SAP Biller Direct, SAP Collections Management et SAP Dispute Management. Les employés du Client et les employés des tierces parties agissant en tant qu'agents pour le compte du Client qui utilisent les applications précédemment mentionnées doivent posséder un Utilisateur nommé SAP. Les employés de Partenaires d'affaires accédant au Progiciel pour le compte desdits Partenaires d'affaires ne sont pas tenus de posséder un Utilisateur nommé SAP.

### 3. Industry Packages

3.1 SAP Upstream Contracts Management for Oil & Gas. Le support fonctionnel pour les exigences locales ou prévues par la loi pour l'une quelconque des composantes de solutions concernées n'est pas couvert par le contrat de maintenance standard. Un contrat de service distinct doit être établi dans cet objectif.

- 3.2 SAP Secondary Distribution for Oil & Gas. La licence pour SAP Secondary Distribution for Oil & Gas comprend une licence pour le package métier SAP Downstream Marketing & Logistics for Oil & Gas pour un maximum de 25 000 équivalents en barils de pétrole par jour (BOEPD). Pour 25 000 équivalents en barils de pétrole par jour, les clients doivent se procurer au moins 4 licences Utilisateur SAP Secondary Distribution for Oil & Gas pour 1 000 équivalents en barils de pétrole par jour (par exemple, 10 000 équivalents en barils de pétrole par jour vendus requièrent l'acquisition d'au moins 40 Utilisateurs). Les Clients vendant plus de 25 000 équivalents en barils de pétrole par jour doivent acquérir la licence du package métier SAP Downstream Marketing & Logistics for Oil & Gas séparément pour les volumes d'affaires dépassant 25 000 équivalents en barils de pétrole par jour. Les volumes de produit raffiné sont considérés comme équivalents aux volumes de brut, par exemple, un baril de diesel équivalait à un baril de brut.
- 3.3 SAP Military Data Exchange. SAP Military Data Exchange n'est pas disponible pour tous les pays; pour de plus amples informations, voir les informations préliminaires à l'adresse [www.sap.com/defense-security](http://www.sap.com/defense-security)
- 3.4 SAP Customer Financial Information Management for Insurance. Aucun achat séparé n'est requis pour l'Utilisation avec les solutions SAP Policy Management FS-PM, SAP Claims Management FS-CM, SAP Billing and Payment FS-CD, SAP Incentive Management FS-ICM.
- 3.5 SAP Social Services Management for Public Sector and SAP Constituent Services for Public Sector. Dans les scénarios du secteur public, les composants sont couverts par les Licences respectives de packages et ne nécessitent pas l'acquisition d'une licence en tant qu'Utilisateur nommé SAP.
- 3.6 SAP Tax and Revenue Management for Public Sector. Les Utilisateurs externes accédant aux Packages précédemment mentionnés pour un ensemble de tâches très restreint (notamment l'affichage de documents, la modification d'adresse, le paiement de factures, les confirmations de livraison et la déclaration en ligne) ne sont pas tenus de posséder un Utilisateur nommé SAP.
- 3.7 SAP Electronic Toll Collection for Public Sector, SAP ERP Billing. Les Utilisateurs externes accédant aux packages ci-dessus pour un ensemble de tâches très limitées n'ont pas besoin d'une licence Utilisateur. Ces tâches sont l'affichage de documents, la modification d'adresse (création et modification d'un compte de contrats), le paiement de factures (par exemple, le processus de chargement prépayé) et les confirmations de livraison.
- 3.8 SAP Distribution Monitoring for Postal. Les Utilisateurs externes accédant à SAP Distribution Management Postal pour l'ensemble de tâches très restreint de visualisation du statut/de la livraison et de confirmation des messages d'événement dans la gestion des événements via l'interface Internet ne requièrent pas de Licence d'Utilisateur nommé SAP.

#### 4. SAP NetWeaver

Les adaptateurs sont uniquement disponibles avec une licence SAP NetWeaver PI et sont concédés sous licence pour une version déterminée d'un protocole ou d'un système backend. La maintenance des adaptateurs couvre le support de connectivité à un système backend ou la conformité à une spécification de protocole pour une version donnée au moment de l'attribution de licence. SAP peut, en fonction de sa seule appréciation, étendre les droits d'Utilisation d'un adaptateur (en partie ou en totalité) pour une version supérieure du protocole ou du système backend respectif. Cela s'applique également à la modification de version de protocoles.

- 4.1 SAP NetWeaver Process Integration (PI). SAP NetWeaver Process Integration peut être utilisé par le Client pour intégrer les applications SAP qu'il possède. Pour toute autre Utilisation (par exemple, l'intégration dans des applications tierces ou des applications **non-SAP**), **SAP NetWeaver Process Integration doit faire l'objet d'une licence distincte.** 4.2 Adaptateurs SAP NetWeaver Process Integration (PI). Les adaptateurs répertoriés ci-après sont disponibles gratuitement avec la licence SAP NetWeaver PI: adaptateur CICS par iWay, adaptateur TMS/IMS par iWay, adaptateur JD EDWARDS ONE WORLD XE par iWay, adaptateur ORACLE par iWay, adaptateur PeopleSoft par iWay, adaptateur Siebel par iWay, adaptateur JDE World par iWay, adaptateur SAP NetWeaver pour IDocs, adaptateur SAP NetWeaver pour RFC, adaptateur SAP NetWeaver Adapter pour fichier/FTP, adaptateur SAP NetWeaver pour Http(s), adaptateur SAP NetWeaver pour SOAP, adaptateur SAP NetWeaver pour JMS, adaptateur SAP NetWeaver pour JDBC, adaptateur SAP NetWeaver pour protocoles de messagerie (pop, imap, smtp), adaptateur SAP NetWeaver pour protocole SAP BC.
- 4.3 SAP NetWeaver OpenHub. Une licence SAP NetWeaver OpenHub doit être acquise dès lors que des données sont extraites et transférées à partir de SAP NetWeaver BW vers des systèmes cible tiers.
- 4.4 SAP NetWeaver BeXBroadcaster. Les destinataires de transmission accédant aux solutions SAP ou à leurs composants respectifs doivent avoir acquis la licence desdites solutions. SAP NetWeaver BeX Broadcaster fournit aux Clients la capacité de diffuser des informations SAP NetWeaver BW (par exemple, des rapports, des requêtes et des classeurs Business Explorer) pour prendre en charge la diffusion à grande échelle d'informations de manière sécurisée et personnalisée.
- 4.5 SAP NetWeaver Business Warehouse Accelerator. Certaines restrictions peuvent s'appliquer en matière de matériel; de plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur demande.
- 4.6 SAP NetWeaver Enterprise Search. Certaines restrictions peuvent s'appliquer en matière de matériel; de plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur demande.
- 4.7 SAP NetWeaver Master Data Management. Pour tous les scénarios Enterprise Master Data Management basés sur les produits SAP NetWeaver Master Data Management, une licence d'Utilisateur nommé professionnel SAP est requise pour les Utilisateurs en charge de la gestion des données de base. Aucune licence d'Utilisateur nommé professionnel n'est requise pour un scénario Enterprise Master Data Management, pour les Utilisateurs qui lisent/affichent et/ou parcourent les données de la gestion des données de base. Ceci comprend, sans toutefois s'y limiter, l'Utilisation d'une application de recherche par un Utilisateur fonctionnel afin d'identifier un enregistrement dans le référentiel de gestion des données de base ou par des Utilisateurs de catalogue accédant à un catalogue Web.

- 4.8 SAP NetWeaver Master Data Management, produit et autres données. SAP NetWeaver Master Data Management, produit et autres données comprend les droits de licence de SAP NetWeaver Master Data Management, impression et Product Content Management (PCM).
- 4.9 SAP Enterprise Master Data Management. SAP NetWeaver MDM, synchronisation globale des données, n'est pas inclus dans le périmètre de SAP Enterprise Master Data Management. Pour tous les scénarios Enterprise Master Data Management basés sur les produits SAP NetWeaver Master Data Management, une licence d'Utilisateur nommé professionnel SAP est requise pour les Utilisateurs en charge de la gestion des données de base. Aucune licence d'Utilisateur nommé professionnel n'est requise pour un scénario Enterprise Master Data Management, pour les Utilisateurs qui lisent/affichent et/ou parcourent les données de la gestion des données de base. Ceci comprend, sans toutefois s'y limiter, l'Utilisation d'une application de recherche par un Utilisateur fonctionnel afin d'identifier un enregistrement dans le référentiel de gestion des données de base ou par des Utilisateurs de catalogue accédant à un catalogue Web. Pour les scénarios de gestion des données de base intégrés basés sur des produits SAP Master Data Governance, l'Utilisateur nommé approprié est requis.
- 4.10 SAP NetWeaver Master Data Management, option Data Quality. SAP Master Data Management, option Data Quality peut uniquement être vendu et utilisé en conjonction avec SAP NetWeaver Master Data Management ou SAP Enterprise Master Data Management. Dans ce contexte, les politiques d'Utilisateur nommé SAP s'appliquent pour ces produits. SAP Master Data Management, option Data Quality, permet d'utiliser SAP BusinessObjects DataServices (DataServices) avec les cas d'Utilisation de SAP Master Data Management uniquement. Un cas d'Utilisation SAP Master Data Management est un scénario dans lequel (i) les données sont nettoyées, dé-dupliquées et chargées via DataServices dans SAP NetWeaver MDM (MDM) ou SAP Master Data Governance (MDG) ou (ii) les données sont réparties depuis MDM ou MDG vers des systèmes aval via DataServices. DataServices est utilisé pour la gestion de données dans le référentiel de gestion des données de base de SAP NW MDM ou SAP MDG. Sont inclus, mais sans s'y limiter, la validation et la correspondance à la saisie ou le nettoyage périodique et la dé-duplication du référentiel.
- 4.11 SAP NetWeaver Identity Management for employees et SAP NetWeaver Identity Management for non-employees. SAP NetWeaver Identity Management doit faire l'objet d'une licence distincte en cas d'une Utilisation autonome et/ou d'une gestion des identités via la connexion à des applications non-SAP.
- 4.12 SAP NetWeaver Foundation for Third Party Applications. Les Clients doivent décider la première fois qu'ils achètent ou acquièrent sous licence SAP NetWeaver Foundation for Third Party Applications quel modèle (basé sur un Utilisateur ou sur une unité centrale) ils choisissent. Il n'est pas possible de passer d'un modèle de licence (basé sur un Utilisateur ou sur une unité centrale) à l'autre ou de mélanger les deux modèles pour SAP NetWeaver Foundation for Third Party Applications.
- 4.13 SAP NetWeaver Portal, enterprise workspaces. Les SAP NetWeaver Portal enterprise workspaces comprennent les droits d'exécution de SAP NetWeaver Enterprise Portal. Si les SAP NetWeaver Portal enterprise workspaces sont utilisés de manière autonome, sans accès à aucune application SAP, aucune licence d'Utilisateur nommé SAP n'est requise.
- 4.14 Duet Enterprise. Duet Enterprise est fourni avec un nombre limité de services Duet Enterprise Starter, spécifiés à la fois dans la Documentation et à l'adresse [https://websmp107.sap-ag.de/~sapdownload/012002523100014103542010E/Duet\\_Enterprise\\_services.htm](https://websmp107.sap-ag.de/~sapdownload/012002523100014103542010E/Duet_Enterprise_services.htm). Les Utilisateurs SAP Platform Standard Users peuvent accéder aux services Duet Enterprise Starter à condition que (i) le Client ait acquis la licence de package pour Duet Enterprise; et que (ii) les services Duet Enterprise Starter soient accessibles exclusivement via Microsoft SharePoint abritant Duet Enterprise. Toute Utilisation de Duet Enterprise autre que celle prévue dans les services Duet Enterprise Starter exige de la part du Client l'acquisition d'une licence de type et de catégorie Utilisateur nommé SAP en vigueur.

## 5. **SAP BusinessObjects**

### 5.1 SAP® BusinessObjects™ Enterprise

*Dashboard Builder.* Les composants, outils et utilitaires progiciels fournis avec Dashboard Builder ne peuvent être utilisés qu'avec le produit avec lequel ils ont été fournis. En outre, les utilitaires Web Intelligence fournis avec Dashboard Builder ne peuvent être utilisés que pour visualiser des modèles d'analyse fournis avec Dashboard Builder.

*SAP BusinessObjects Enterprise.* Vous n'êtes pas autorisé à combiner plusieurs licences de différentes éditions de BusinessObjects Enterprise dans un seul Déploiement (par exemple, des licences Premium ne peuvent pas être associées à des licences d'Utilisateurs professionnels dans le cadre d'un même Déploiement). Vous pouvez utiliser BusinessObjects Enterprise Professional pour publier et distribuer un seul des types de format de rapport propriétaire de SAP BusinessObjects (Crystal Reports, Web Intelligence/Desktop Intelligence/BusinessObjects/Voyager). Dans ce cas, Web Intelligence et Desktop Intelligence sont considérés comme constituant un seul format de rapport propriétaire. Si vous souhaitez publier et distribuer plusieurs types de format de rapport, vous devez acheter BusinessObjects Enterprise Premium. Nonobstant ce qui précède, si le Client effectue une migration depuis un Déploiement associant BusinessObjects et Web Intelligence vers BusinessObjects Enterprise, il est autorisé à utiliser dans ledit Déploiement des types de rapports BusinessObjects et Web Intelligence.

*Options de produit SAP BusinessObjects.* Les Options pour BusinessObjects Enterprise Professional, Crystal Enterprise Professional et Crystal Reports Server (collectivement désignés "Application sous-jacente") sont concédées sous licence en tant qu'Add-on d'un Déploiement. Ces Options peuvent inclure Crystal Reports Explorer, Auditing, Publishing, Live Office, des kits d'intégration pour applications tierces et d'autres produits désignés sous le terme d'Options d'une Application sous-jacente. Si l'Application sous-jacente et les Options sont concédées sous licence sur la base d'une métrique d'unité centrale, le nombre et le type de licences d'Option doivent correspondre au nombre et au type de licences d'Application sous-jacente dans le Déploiement dans lequel les Options sont utilisées.

*Web Intelligence Interactive Viewing*. Des codes clés d'accès à Web Intelligence Interactive Viewing permettent de déverrouiller toutes les fonctionnalités de l'intégralité du produit Web Intelligence. Toutefois, Web Intelligence Interactive Viewing est concédé sous la forme d'une licence limitée et ne peut pas être utilisé pour modifier ou créer des documents.

5.2 Métrique de Licence d'Utilisateur nommé (licence NUL) pour les Packages SAP BusinessObjects Packages. Lorsqu'un Package SAP BusinessObjects est acquis par licence sur la base de la *métrique "NUL"* (licence d'Utilisateur nommé), chaque Utilisateur doit être spécifiquement identifié comme l'unique détenteur d'une licence d'Utilisateur nommé. Le partage d'une licence NUL avec une autre personne est formellement interdit. De plus, les licences NUL ne peuvent pas être transmises d'un Utilisateur à un autre, à moins que l'Utilisateur final d'origine n'ait plus besoin d'accéder au Produit concédé sous licence et n'y soit plus autorisé.

Le nombre de personnes travaillant avec le Progiciel de manière concomitante importe peu. Le nombre de processeurs ou de serveurs utilisés n'est pas limité.

La métrique concernée ne remplace pas le principe d'Utilisateur nommé SAP dans son ensemble (voir la Section A.1 portant sur les principes clés d'acquisition de licences).

5.3 SAP BusinessObjects BI Starter Package. L'acquisition de licences pour le SAP BusinessObjects BI starter package à un maximum de 100 Utilisateurs sur un même serveur.

5.4 Crystal Reports Professional et Crystal Reports Developer

5.4.1 Outils de conception. L'application et les utilitaires de conception de rapports Crystal Reports installés par le programme d'installation de Crystal Reports (les "Outils de conception") sont concédés sous la forme d'une licence NUL. Chaque copie de Crystal Reports Professional, Crystal Reports Developer et Crystal Reports Server comprend une licence NUL des Outils de conception.

5.4.2 Crystal Reports Developer Runtime Product (applicable à Crystal Reports Developer uniquement):

5.4.2.1 Définitions applicables à Crystal Reports Developer:

"*Application client*" désigne une application développée par le Client qui a) utilise le Moteur d'exécution, b) est intégralement installée sur l'ordinateur d'un Utilisateur final (le traitement des rapports étant effectué en local sur l'ordinateur concerné) et c) ajoute des fonctionnalités principales et significatives au Moteur d'exécution.

"*Installation interne*" ou "*Installer en interne*" désigne l'installation en production d'Applications client et/ou d'Applications serveur sur un ou plusieurs ordinateurs de l'entreprise ou l'organisation du Client uniquement pour les besoins de l'activité en interne du Client.

"*Distribution*" ou "*Distribuer*" désigne la vente, la location, la concession sous licence et la redistribution d'Applications client et/ou d'Applications serveur à des Utilisateurs tiers externes à l'entreprise ou l'organisation du Client.

"*Moteur d'exécution*" désigne les fichiers et les interfaces de programmes d'application propres à une version qui sont spécifiés dans le fichier RUNTIME.TXT fourni avec le Moteur d'exécution.

"*Application serveur*" désigne une application développée par le Client qui a) utilise le Moteur d'exécution, b) permet à plusieurs Utilisateurs d'accéder au Moteur d'exécution de manière directe ou indirecte par le biais d'une ou de plusieurs applications de niveau intermédiaire et c) ajoute des fonctionnalités principales et significatives au Moteur d'exécution. Une Application client installée dans un environnement Windows Terminal Server (Citrix ou plateforme Bureau à distance Microsoft, par exemple) est une Application serveur.

5.4.2.2 Utilisation du Moteur d'exécution. Le Client peut installer et utiliser une copie unique du Moteur d'exécution pour développer des Applications client et serveur. Les conditions de Distribution et d'Installation interne diffèrent selon le type d'application que le Client développe, comme décrit dans les sections suivantes.

5.4.2.3 Installation interne d'Applications client et serveur. Le Concédant accorde au Client une licence personnelle, non exclusive et limitée pour Installer en interne le Moteur d'exécution avec des Applications client et serveur.

5.4.2.4 Distribution des Applications client. Sous réserve du respect par le Client des conditions du présent document, y compris, mais de façon non limitative, de la Section 5.4.2.6, le Concédant accorde au Client une licence personnelle, non exclusive et limitée pour Distribuer les Applications client.

5.4.2.5 Distribution des Applications serveur. Sous réserve du respect par le Client des conditions du présent document, y compris, mais de façon non limitative, de la Section 5.4.2.6, le Concédant accorde au Client une licence personnelle, non exclusive et limitée pour Distribuer les Applications serveur à des tierces parties, à condition que a) le Client ait acquis une copie sous licence de Crystal Reports pour chaque Déploiement d'une Application serveur Distribuée et que la version du Moteur d'exécution utilisée par ladite Application serveur soit la même version que la copie de Crystal Reports concédée sous licence au Client ou b) que le Client détienne au moins une copie sous licence de Crystal Reports Developer Advantage, et que la version du Moteur d'exécution utilisée par ladite Application serveur soit la même que la copie de Crystal Reports Developer Advantage concédée sous licence au Client.

5.4.2.6 Obligations en matière de distribution du Moteur d'exécution.

Si le Client distribue le Moteur d'exécution à des tiers conformément aux termes des Sections 2.4.5 ou 2.2.5, il est tenu de respecter les conditions suivantes:

(a) Le Client reste seul responsable du support, des services, des mises à niveau et de l'assistance, technique ou autre, nécessaires ou exigés par toute personne ayant reçu une telle copie du Moteur d'exécution ou des exemples d'applications.

(b) Le Client ne doit pas utiliser le nom, la marque de fabrique ou le logo du Concédant, ainsi que le Produit, sans l'accord écrit préalable du Concédant.

(c) Le Client doit défendre, indemniser et garantir le Concédant contre toute réclamation ou responsabilité résultant de l'Utilisation, de la reproduction ou de la distribution du Moteur d'exécution ou de l'application associée.

(d) Le Client ne doit pas distribuer le Moteur d'exécution avec un produit d'écriture de rapports, d'analyse de données ou de distribution de rapports ou tout autre produit qui comporte des fonctions identiques ou similaires à celles des produits du Concédant.

(e) Le Client doit garantir le consentement de l'Utilisateur final ("Utilisateur final") aux conditions pour l'essentiel similaires aux conditions suivantes:

L'Utilisateur final s'engage à ne pas modifier, désassembler, décompiler, traduire, adapter, procéder à des opérations d'ingénierie à rebours sur le Moteur d'exécution ou le format de fichier de rapport (.RPT).

L'utilisateur final s'engage à ne pas distribuer le Moteur d'exécution à un tiers ou à ne pas utiliser le Moteur d'exécution sur une base de location ou de temps partagé, ni à mettre en place un site de services techniques au profit de tiers.

L'utilisateur final s'engage à ne pas utiliser le Moteur d'exécution pour créer à des fins de distribution un produit qui pourrait, d'une manière ou d'une autre, entrer en concurrence avec la gamme de produits du Concédant;

L'utilisateur final s'engage à ne pas utiliser le Moteur d'exécution pour créer à des fins de distribution un produit qui convertit le format de fichier de rapport (.RPT) dans un autre format utilisé par tout outil d'écriture de rapports, d'analyse de données ou de distribution de rapports qui n'est pas la propriété du Concédant;

5.4.2.7. LE CONCÉDANT ET SES FOURNISSEURS EXCLUENT TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT À L'ÉGARD DE LA QUALITÉ MARCHANDE, DE LA CONVENANCE À UNE UTILISATION DONNÉE OU DU RESPECT DES DROITS D'UN TIERS. LE CONCÉDANT ET SES FOURNISSEURS NE SAURAIENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES, DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, CONSÉCUTIF, ACCIDENTEL, ACCESSOIRE, PUNITIF, COUVERT, OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION OU LE MOTEUR D'EXÉCUTION.

5.4.2.8 *Captures d'écran et logo de Crystal Reports.* Vous pouvez reproduire et distribuer les captures d'écran et le logo de Crystal Reports dans des documents ou des supports à condition que:

- a) le document ou le support ne soit pas destiné à un document de formation commercial ou un document de formation d'un tiers et/ou un document de formation à but lucratif;
- b) l'utilisation que vous en faites ne soit pas obscène ou pornographique et que vous ne dénigriez, diffamiez ou ne calomniez pas Business Objects, ses produits, ou toute autre personne physique ou morale;
- c) votre utilisation n'implique pas, de manière directe ou indirecte, un parrainage, une adhésion ou un soutien de la part de Business Objects de votre produit ou votre service;
- d) Vous n'êtes pas autorisé à utiliser la capture d'écran dans une publicité comparative.
- e) Vous n'êtes pas autorisé à modifier la capture d'écran de quelque façon que ce soit sauf pour la redimensionner ou la recadrer.
- f) Vous n'êtes pas autorisé à inclure des parties de la capture d'écran dans l'interface Utilisateur de votre produit.
- g) Vous n'êtes pas autorisé à utiliser des captures d'écran qui contiennent un contenu appartenant à un tiers à moins que vous ne disposiez de l'autorisation expresse du tiers.
- h) Vous devez inclure la déclaration d'attribution de droits d'auteur suivante: "Capture d'écran de produit Business Objects réimprimée avec l'autorisation de Business Objects".
- i) Si votre utilisation inclut des références à un produit Business Objects, vous devez utiliser le nom complet du produit.
- j) Vous ne devez pas utiliser une copie d'écran qui contient une image d'une personne identifiable à moins que vous n'ayez obtenu l'autorisation de cette personne.
- k) Les copies d'écran et les logos de Crystal Reports ne peuvent pas représenter plus de cinq pour cent (5 %) de votre document ou de votre support.

## 5.5 Tableau de bord et visualisation

5.5.1 *Progiciel SAP® BusinessObjects™ Xcelsius®.* Si vous actualisez, publiez, déplacez ou modifiez de quelque autre manière que ce soit les données figurant dans un fichier SWF quelconque généré via Xcelsius (ou un fichier SWF exporté dans d'autres formats de fichiers pris en charge (PDF, AIR, PPF, par exemple)), vous devez acquérir une licence Xcelsius Interactive Viewing. Xcelsius Interactive Viewing est inclus dans les Licences d'utilisateurs nommés ("licence NUL") de Crystal Reports Server et de BusinessObjects Edge, et correspond à ces licences. La version "Utilisateurs illimités" d'Interactive Viewing est incluse dans Xcelsius Engage, mais est toutefois circonscrite aux fichiers SWF et autorise au maximum deux connexions.

## 5.6 Solutions SAP BusinessObjects Enterprise Information Management

5.6.1 *Packages SAP BusinessObjects Enterprise Information Management (EIM).* Le nombre total d'unités centrales concédées sous licence représente le nombre maximum d'unités centrales cumulées sur lesquelles l'ensemble du Progiciel inclus dans les packages EIM peut être installé et utilisé. Les répertoires d'adresses ne sont pas inclus et doivent faire l'objet d'une licence distincte.

5.6.2 *Package Operational Enterprise Information Management (Package Operational EIM).* Le Client est uniquement autorisé à Utiliser l'une des versions suivantes de Data Quality Management, versions pour SAP, Siebel, ou Informatica incluses dans le package Operational EIM: SAP BusinessObjects DQM, version pour solutions SAP, SAP BusinessObjects DQM, version pour applications Oracle Siebel, ou SAP BusinessObjects DQM, version pour Informatica PowerCenter. Le Client est autorisé à Utiliser deux licences d'Interface d'application illimitée pour un maximum de deux applications dans l'agrégat.

5.6.3 *Package SAP BusinessObjects Analytical Enterprise Information Management (Package Analytical EIM).* Le Client est uniquement autorisé à Utiliser l'une des versions suivantes de Data Quality Management, versions pour SAP, Siebel, ou Informatica incluses dans le package Analytical EIM: SAP BusinessObjects DQM, version pour solutions SAP, SAP BusinessObjects DQM, version pour applications Oracle Siebel, ou SAP BusinessObjects DQM, version pour Informatica PowerCenter. L'ensemble des Rapid Marts d'une seule famille d'applications (SAP ou famille Oracle) peuvent être Utilisés. Le Client est uniquement autorisé à Utiliser deux licences d'Interface d'application illimitée pour un maximum de deux applications dans l'agrégat.

5.6.4 *Progiciels SAP BusinessObjects Data Services, SAP BusinessObjects Data Integrator, et SAP BusinessObjects Data Quality Management.* Si le Client souhaite déployer une Licence Data Services, Data Integrator ou Data Quality Management pour accéder à des sources de données d'entreprise comme des applications, des bases de données ou des produits d'infrastructure technologique par paquet, il doit obtenir

les licences d'interface individuelles telles que l'Interface d'application, l'Interface de base de données, l'Interface technologique JMS, ou l'Interface technologique Salesforce.com. Les répertoires d'adresses ne sont pas inclus et doivent faire l'objet d'une licence distincte.

- 5.6.5 *SAP BusinessObjects Data Service*. Les éléments suivants sont inclus dans chacune des licences de SAP BusinessObjects Data Services:
- cinq Utilisateurs nommés pour SAP BusinessObjects Data Insight (à l'exclusion des licences accompagnées d'un produit tiers ou fournies/à utiliser avec un produit tiers)
  - une licence de traitement transactionnel en temps réel, accès au service Web de source de données, développement d'équipe multi-Utilisateurs et informatique en réseau
  - des licences d'Interface de base de données pour un nombre illimité de Types de bases de données
  - l'Interface technologique Salesforce.com
  - l'Interface technologique JMS
- 5.7 SAP BusinessObjects Data Integrator
- 5.7.1 *SAP BusinessObjects Data Integrator Starter*. Chaque licence du Progiciel inclut une licence d'Interface de base de données.
- 5.7.2 *SAP BusinessObjects Data Integrator Professional*. Chaque licence du Progiciel inclut deux licences d'Interface de base de données.
- 5.7.3 *SAP BusinessObjects Data Integrator Premium*. Chaque licence du Progiciel inclut une licence chacun des éléments suivants: le traitement transactionnel en temps réel, l'accès au service Web de source de données, développement d'équipe multi-Utilisateurs et l'informatique en réseau; ainsi que des licences d'Interface de base de données pour un nombre illimité de Types de bases de données.
- 5.8 SAP BusinessObjects Data Quality Management
- 5.8.1 *SAP BusinessObjects eDQ Management*. Le Client est autorisé à Utiliser SAP BusinessObjects eDQ Management pour les environnements transactionnels ou en temps réel uniquement. Chaque licence du Progiciel inclut une licence de SAP BusinessObjects DQM et l'option package de nettoyage pour une langue.
- 5.8.2 *SAP BusinessObjects Data Quality Management Professional*. Chaque licence du Progiciel inclut une licence d'Interface de base de données, une licence de SAP BusinessObjects DQM et l'option package de nettoyage pour une langue.
- 5.8.3 *SAP BusinessObjects Data Quality Management Premium*. Chaque licence du Progiciel inclut:
- cinq Utilisateurs nommés pour SAP BusinessObjects Data Insight (à l'exclusion des licences regroupées ou fournies de quelque autre manière en vue d'une Utilisation en conjonction avec un produit tiers)
  - deux licences d'Interface de base de données
  - une licence SAP BusinessObjects DQM, option package de nettoyage pour une langue
  - SAP BusinessObjects DQM, SDK
  - une licence pour chacun des éléments suivants: le traitement transactionnel en temps réel, l'accès au service de source de données Web, le développement d'équipe multi-Utilisateurs et l'informatique en réseau
- 5.8.4 *Licence d'interface*. Une conditionrequis pour une licence d'Interface d'application, d'Interface de base de données ou d'Interface technologique quelle qu'elle soit est l'obtention d'une licence Data Services, Data Integrator, ou Data Quality Management. L'Interface d'application est concédée sous licence par Instance d'application. Le terme "Instance" indique que le Progiciel peut uniquement être utilisé pour une connexion unique à une application ou une technologie spécifique. Si l'interface applicative accède à plusieurs instances d'une application, une licence pour chaque instance d'Interface d'application doit être acquise. L'Interface d'application illimitée, l'Interface de base de données, l'Interface technologique JMS et l'Interface technologique Salesforce.com sont concédées sous licence par Type d'application, de base de données ou de technologie, selon le cas. "Type" désigne un nombre de connexions illimité à l'application, la base de données ou la technologie unique.
- 5.8.5 *Data Quality Management ("DQM") SDK*. Une licence Data Quality Management SDK peut être acquise avec les deux configurations suivantes: (1) une configuration autonome ou non-regroupée ("Configuration non-regroupée DQM SDK"), et (2) une configuration regroupée avec les licences de métrique UC pour Data Services et/ou DQM Premium ("Configuration regroupée DQM SDK"). Si la licence est acquise dans la configuration non groupée de DQM SDK, une licence pour DQM SDK est fournie en tant que Licence de serveur. Si la licence est acquise dans la configuration groupée de DQM SDK, des licences pour DQM SDK sont incluses dans le cadre des licences de métrique d'unité centrale de Data Services et/ou DQM Premium concédées sous licence par le Client, de sorte qu'un sous-ensemble Data Quality Management ou SAP BusinessObjects Data Services distincte doit être acquise si l'Utilisation des fonctions Data Quality est requise en dehors de l'application SAP, Siebel, ou Informatica. Le déploiement de ladite licence signifie que le Client est autorisé à étendre le nombre d'UC concédées sous licence sur un serveur unique ou des serveurs multiples, tant que le nombre total d'UC Utilisées sur les différents serveurs respecte la quantité d'UC acquises par le Client. Les licences d'informatique en réseau ne sont pas incluses et doivent faire l'objet d'une licence distincte.
- 5.8.6 *Progiciel SAP BusinessObjects Data Quality Management, versions d'Utilisation avec applications SAP, Siebel ou Informatica*. Lors de l'acquisition sous licence de SAP BusinessObjects Data Quality Management, version pour les solutions SAP, les applications Siebel, ou Informatica PowerCenter, les fonctions Data Quality doivent être Utilisées uniquement pour les activités menées au sein de l'application respective SAP, Siebel, ou Informatica. Pour ladite licence, l'Utilisation des fonctions Data Quality à des fins autres que celles de l'application pour laquelle la licence a été accordée est formellement interdite. Une licence SAP BusinessObjects Data Quality Management ou SAP BusinessObjects Data Services distincte doit être acquise si l'Utilisation des fonctions Data Quality est requise en dehors de l'application SAP, Siebel, ou Informatica. Le déploiement de ladite licence signifie que le Client est autorisé à étendre le nombre d'UC concédées sous licence sur un serveur unique ou des serveurs multiples, tant que le nombre total d'UC Utilisées sur les différents serveurs respecte la quantité d'UC acquises par le Client. Les licences d'informatique en réseau ne sont pas incluses et doivent faire l'objet d'une licence distincte.

- 5.8.7 *Produits SAP BusinessObjects Rapid Marts.* Lors de l'acquisition sous licence de SAP BusinessObjects Rapid Marts, une licence du Produit SAP BusinessObjects Data Integrator ou Data Services doit également être acquise. Si SAP BusinessObjects Rapid Marts est concédé sous licence avec SAP BusinessObjects Data Integrator ou SAP BusinessObjects Data Services, une licence SAP BusinessObjects Rapid Marts doit être obtenue pour chaque licence de SAP BusinessObjects Data Integrator ou SAP BusinessObjects Data Services. La copie d'une licence du SAP BusinessObjects Rapid Marts puis son déploiement à d'autres instances sont interdits. Outre ce qui précède, le Client doit obtenir une licence pour les Interfaces d'application applicables.
- 5.8.8 *SAP BusinessObjects Metadata Management.* Metadata Management est fourni avec une licence d'Utilisation limitée SAP BusinessObjects Entreprise. Le Client est autorisé à utiliser SAP BusinessObjects Entreprise uniquement avec Metadata Management. Le fait d'accéder à des données n'ayant pas été spécifiquement créées ou Utilisées par Metadata Management constitue une violation de la présente licence. En outre, le Client peut uniquement Utiliser les fonctionnalités suivantes de SAP BusinessObjects Entreprise: (a) Central Management Server (CMS) à des fins d'authentification d'Utilisateur ou de groupe et (b) Central Management Console pour la sécurité liée à la gestion des Utilisateurs et l'accès aux sources de l'intégrateur, groupes de source, metapedia, utilitaires et gestion et planification des exécutions de source d'intégrateur et exécution des utilitaires.
- 5.8.9 *SAP BusinessObjects Data Migration Starter Package.* Le package SAP BusinessObjects Data Migration Starter Package peut uniquement être déployé en conjonction avec *SAP BusinessObjects Metadata Management* et/ou SAP BusinessObjects Data Services sur un serveur unique de quatre unités centrales maximum. SAP BusinessObjects Data Migration Starter Package peut uniquement être utilisé conjointement avec une instance cible unique où l'ID système du système cible est fourni par écrit à SAP au début du projet d'implémentation du Client. Le package SAP BusinessObjects Data Migration Starter est concédé sous licence sur la base d'une Licence à durée définie.
- 5.9 *SAP BusinessObjects Explorer*
- 5.9.1 Des codes clés d'accès à Explorer utilisés avec SAP BusinessObjects Entreprise Professional (pour le reporting d'entreprise) permettent de déverrouiller toutes les fonctionnalités du produit Web Intelligence. Ces fonctionnalités Web Intelligence ne peuvent être utilisées que par SAP BusinessObjects Explorer.
- 5.9.2 *SAP Business Objects Explorer (Composant d'exploration de données).* SAP BusinessObjects Explorer (Composant d'exploration de données) inclut SAP BusinessObjects Data Integrator Premium et SAP BusinessObjects Entreprise. Limites de l'Utilisation du Client:
- Les applications Data Integrator Premium et BusinessObjects Entreprise ne peuvent être utilisées qu'avec SAP BusinessObjects Explorer (Composant d'exploration de données).
  - L'application Data Integrator Premium ne peut être installée sur le même serveur lame que SAP NetWeaver BWA.
  - L'application Data Integrator Premium ne peut être utilisée pour les projets ETL (extract, transform and load) autonomes.
  - Le Client possède une licence d'Utilisation limitée aux fonctionnalités suivantes de SAP BusinessObjects Entreprise: (a) Central Management Console (CMC), (b) authentification tierce, (c) exploration des index BWA à l'aide d'Explorer, (d) Central configuration Manager et (e) l'Assistant d'importation.
- 5.10 *SAP BusinessObjects Enterprise Performance Management*
- 5.10.1 *SAP BusinessObjects Financial Consolidation.* L'Utilisation de SAP BusinessObjects Entreprise incluse dans SAP BusinessObjects Financial Consolidation est exclusivement limitée aux fonctionnalités suivantes: (a) Utilisation du Central Management Server ("CMS") pour authentifier et/ou autoriser les Utilisateurs à accéder aux applications mentionnées ci-dessus, (b) Utilisation de la Central Management Console ("CMC") pour administrer les droits et privilèges des Utilisateurs en rapport avec l'application et (c) Utilisation d'Infoview pour accéder aux espaces de travail Analyzer et les lancer.
- 5.11 *SAP BusinessObjects Financial Information Management.* Lors de l'acquisition sous licence, SAP BusinessObjects Financial Information Management, SAP BusinessObjects Data Integrator peut être Utilisé:
- uniquement en conjonction avec des solutions SAP BusinessObjects pour PME/PMI concédées sous licence, des applications d'analyse SAP BusinessObjects et SAP NetWeaver BW, ainsi qu'avec des applications SAP BusinessObjects EPM concédées sous licence, indiquées et Utilisées conformément à la Documentation; et
  - uniquement pour une Utilisation avec SAP BusinessObjects Financial Information Management.
- SAP BusinessObjects Financial Information Management doit faire l'objet d'une licence dès lors qu'il est nécessaire d'intégrer des données à des systèmes tiers. Les fonctionnalités limitées de Financial Information Management pour lesquelles le Client ne détient pas de licence ("Moteur d'exécution FIM") peuvent être utilisées par certains Progiciels SAP concédés sous licence, tel qu'indiqué dans la Documentation. Jusqu'à ce que le Client ait expressément acquis la licence pour le Moteur d'exécution FIM, l'Utilisation dudit Moteur d'exécution FIM du Client est limité en accès par et via le Progiciel SAP sous licence aux seules fins d'activer les performances et d'intégrer les données du Progiciel SAP concédé sous licence tel qu'indiqué dans la Documentation.

- 5.12 *SAP Electronic Invoicing for Brazil (Nota Fiscal Electronica)*. SAP Electronic Invoicing for Brazil – Outbound et Inbound (Nota Fiscal Electronica – Outbound ou Inbound) inclut une licence d'exécution SAP PI.
- 5.13 *Solutions SAP BusinessObjects pour PME/PMI*
- 5.13.1 *SAP BusinessObjects Edge Business Intelligence (Edge BI)*. Les licences Edge BI accordées par les Utilisateurs de type Utilisateurs nommés SAP sont limitées à 250 Utilisateurs par serveur. L'Utilisation autonome d'Edge BI autonome ne requiert pas d'Utilisateur nommé SAP Application; utilisé avec SAP ERP, l'Utilisateur nommé SAP Business Expert n'est pas pertinent, un Utilisateur nommé SAP Professional étant suffisant. Les licences Edge BI accordées en tant que licences d'accès simultané (CAL) par les revendeurs SAP BusinessObjects ne peuvent dépasser 50 CAL dans un déploiement unique. Après avoir acquis des packages CAL auprès d'un revendeur SAP BusinessObjects, le Client peut acquérir des licences d'Utilisateur nommé en supplément d'Edge BI dans la même quantité que le nombre de CAL sous licence.
- 5.13.2 *Version de SAP BusinessObjects Edge BI avec gestion des données*. Les applications SAP BusinessObjects Data Quality Professional et BusinessObjects Data Integrator Starter livrées avec SAP BusinessObjects Edge BI ne peuvent être déployées que sur un serveur unique (avec un maximum de 250 Utilisateurs) et doivent être déployées soit (a) sur le même serveur que celui sur lequel est déployé le produit SAP BusinessObjects Edge BI correspondant, soit (b) sur un serveur séparé comprenant deux UC. Les applications SAP BusinessObjects Data Quality Professional et SAP BusinessObjects Data Integrator Starter ne peuvent être utilisées qu'avec SAP BusinessObjects Edge BI et non de façon autonome. Le Client est autorisé à utiliser au maximum deux types de bases de données dans les interfaces de base de données et un seul magasin de données cible.
- 5.13.3 *Version de SAP BusinessObjects Edge BI avec gestion des données*. L'application BusinessObjects Data Integrator Starter livrée avec SAP BusinessObjects Edge BI ne peut être déployée que sur un serveur unique (avec un maximum de 250 Utilisateurs) et doit être déployée soit (a) sur le même serveur que celui sur lequel est déployé le produit SAP BusinessObjects Edge BI correspondant, soit (b) sur un serveur séparé comprenant deux UC. Les applications SAP BusinessObjects Edge BI (avec intégration de données) et SAP BusinessObjects Data Integrator Starter ne peuvent être utilisées qu'avec SAP BusinessObjects Edge BI et non de façon autonome. Le Client est autorisé à utiliser au maximum deux types de bases de données dans les interfaces de base de données et un seul magasin de données cible. Lorsque l'application SAP BusinessObjects Data Integrator Starter est utilisée avec SAP BusinessObjects Edge Rapid Marts, elle peut être déployée sur un serveur comprenant jusqu'à 4 UC.
- 5.13.4 *SAP BusinessObjects Edge Rapid Marts*. Lors de l'acquisition sous licence des Progiciels SAP BusinessObjects Rapid Marts, une licence SAP BusinessObjects Edge BI avec intégration de données ou SAP BusinessObjects Edge BI avec gestion de données doit également être acquise. L'application SAP BusinessObjects Edge Rapid Marts ne peut être déployée que sur un serveur unique et doit être déployée soit (a) sur le même serveur que celui sur lequel est déployé le produit SAP BusinessObjects Edge BI correspondant, soit (b) sur un serveur séparé comprenant jusqu'à 4 UC. L'application SAP BusinessObjects Edge Rapid Marts ne peut être utilisée qu'avec SAP BusinessObjects Edge BI. La copie d'une licence d'utilisation de SAP BusinessObjects Rapid Marts puis son déploiement sur d'autres instances sont interdits. Chaque application SAP BusinessObjects Edge Rapid Mart inclut une licence pour l'interface qui lui est associée.
- 5.13.5 *SAP BusinessObjects Edge Planning and Consolidation*. Les licences pour SAP BusinessObjects Edge Planning and Consolidation sont accordées dans la limite de 100 Utilisateurs pour un serveur unique.
- 5.13.6 *SAP BusinessObjects Edge Strategy Management*. Licence limitée au déploiement maximum de serveur d'application unique et à 70 Utilisateurs. Chaque déploiement est limité à 25 contextes et 25 modèles de données.
- 5.14 *Solutions analytiques SAP BusinessObjects*. Licence limitée: l'Utilisation de la solution analytique SAP BusinessObjects ("Solutions BA") et de tout Progiciel SAP concédé sous licence dans le cadre de la solution BA ("Progiciel BA") est limitée à une Utilisation spécifique à la solution BA mentionnée précédemment.  
Progiciel BA: SAP peut également proposer le Progiciel BA contenu dans la solution BA en tant que Progiciel SAP à part entière distinct dans la liste de prix et conditions SAP. La fonctionnalité du Progiciel BA ainsi que les conditions qui lui sont applicables peuvent différer du Progiciel SAP distinct. Les fonctionnalités supplémentaires dudit Progiciel SAP peuvent être soumises à des contrats de licences distincts et entraîner des redevances supplémentaires.  
Utilisation des solutions BA:
- 5.14.1 *SAP BusinessObjects Enterprise Risk Reporting for Banking*. L'Utilisation dudit Progiciel se limite à l'évaluation et au suivi du risque d'entreprise des opérations bancaires du Client.
- 5.14.2 *SAP BusinessObjects Trade Promotion Effectiveness Analysis*. L'Utilisation dudit Progiciel est limitée à la réalisation d'analyse sur l'efficacité des promotions distributeur.
- 5.14.3 *SAP BusinessObjects Customer Analysis and Retention for Telecommunications*. L'Utilisation dudit Progiciel est limitée aux activités suivantes pour les opérations de télécommunication du Client: analyse de la fidélisation clients, profilage des clients, évaluation du comportement client et évaluation des défis liés à la fidélisation clients.
- 5.14.4 *SAP BusinessObjects Quality Management for Healthcare*. L'Utilisation dudit Progiciel se limite à l'évaluation et au suivi des métriques de gestion de la qualité des opérations en matière d'hygiène et de santé publique du Client.
- 5.14.5 *SAP BusinessObjects Healthcare Practitioner Spend Analysis and Reporting*. L'Utilisation dudit Progiciel se limite à l'évaluation et au suivi des dépenses de l'entreprise, en lien avec les médecins.
- 5.14.6 *SAP BusinessObjects Staff Productivity Management for Healthcare*. L'Utilisation dudit Progiciel se limite à l'évaluation et au suivi de la productivité du personnel spécialisé et d'entreprise et de la qualité patient liée, des KPI du cycle de vie HR, de l'éducation et de la sécurité des employés.
- 5.14.7 *SAP BusinessObjects Readiness Assessment for Defense and Security*. L'Utilisation dudit Progiciel est limitée à l'évaluation et au suivi de l'état de préparation de la défense.

- 5.14.8 *SAP BusinessObjects On-Shelf Availability*. L'Utilisation dudit Progiciel est limitée, pour les opérations du Client concernant les biens de consommation: à l'analyse des disponibilités en rayon, des métriques de ruptures de stock et autres métriques et indicateurs liés à la gestion de l'offre et de la demande des produits finis.
- 5.14.9 *SAP BusinessObjects Sales Analysis for Retail*. L'Utilisation dudit Progiciel est limitée à l'analyse des données de distribution de détail et des données point de vente.
- 5.14.10 *SAP BusinessObjects IP Rights Analysis*. L'Utilisation dudit Progiciel est limitée à l'analyse globale des produits des ventes, à la disponibilité des droits, l'acquisition et la gestion des droits, à la performance du client et du titre concernant les droits de propriété intellectuelle.
- 5.14.11 *SAP BusinessObjects Enterprise Risk and Solvency Management for Insurance*. L'Utilisation dudit Progiciel se limite à l'évaluation et au suivi du risque d'entreprise pour les unités de gestion, les produits et les catégories de risque.
- 5.14.12 *Application SAP BusinessObjects Upstream Operations Performance Analysis*. L'Utilisation dudit Progiciel est limitée à l'analyse globale des données opérationnelles appuyant la production amont des hydrocarbures pétrole et gaz.
- 5.14.13 *SAP BusinessObjects Planning and Consolidation for Banking*. L'Utilisation dudit Progiciel est limitée, pour les opérations bancaires du Client: à la planification financière, à la budgétisation, à la planification et aux consolidations, et au reporting de données financières et d'autres données budgétées.
- 5.14.14 *SAP BusinessObjects Planning and Consolidation for Healthcare*. L'Utilisation dudit Progiciel est limitée, pour les opérations d'hygiène et santé publique du Client: à la planification financière, à la budgétisation, à la planification et aux consolidations, et au reporting de données financières et d'autres données budgétées.
- 5.14.15 *SAP BusinessObjects Planning and Consolidation for Public Sector*. L'Utilisation dudit Progiciel est limitée à la planification à long terme, à la budgétisation et à la planification, aux prévisions et au reporting dans le secteur public.
- 5.14.16 *SAP BusinessObjects Planning for Public Sector*. L'Utilisation dudit Progiciel est limitée, pour les transactions commerciales du Client dans le secteur public: à la planification à long terme, aux prévisions, à la consolidation financière et au reporting, et à la gestion des performances.
- 5.14.17 *Solution SAP BusinessObjects Sales and Operational Planning rapid deployment*. L'Utilisation dudit Progiciel se limite au processus de planification stratégique opérationnel et de ventes, comme la gestion du besoin de consensus, la visibilité de l'approvisionnement, l'agrégation de la capacité globale et le suivi du processus commercial utilisant l'entrée des prévisions des ventes, du Marketing, des opérations et de la Finance

## **6. Produits tiers.**

- 6.1 Conditions de concession de licence supplémentaire pour Knowledge Accelerator.
- 6.1.1 *Solution SAP BusinessObjects Knowledge Accelerator (autre que sur plate-forme RWD)*. La solution SAP BusinessObjects Knowledge Accelerator peut être utilisée pour répondre aux besoins de formation des employés du Client et ne peut pas être utilisée par ou pour le compte de tiers. Une solution SAP BusinessObjects Knowledge Accelerator autre que sur une plate-forme RWD correspond à une version plus ancienne de Knowledge Accelerator (antérieure à XI 3.0) qui est encore vendue par SAP BusinessObjects. Les déclarations suivantes concernent uniquement ladite version antérieure de Business Objects Knowledge Accelerator: tous les outils de personnalisation inclus dans le Progiciel SAP BusinessObjects Knowledge Accelerator (Global Knowledge™ OnDemand pour Progiciel Business Objects) doivent être utilisés uniquement pour modifier ou personnaliser le contenu développé par le Progiciel SAP BusinessObjects Knowledge Accelerator et cela seulement par le nombre de concepteurs d'instructions et d'administrateurs spécifiés dans le Bon de commande. Le Client ne pourra pas modifier, effectuer de l'ingénierie inverse ou distribuer à des fins commerciales ou non-commerciales ces outils, ou utiliser ces outils pour développer un autre contenu, y compris un contenu concernant d'autres produits concédants de licences.
- 6.1.2 *Knowledge Accelerator sur plate-forme RWD*. La solution SAP BusinessObjects Knowledge Accelerator peut être utilisée pour répondre aux besoins de formation des employés du Client et ne peut pas être utilisée par ou pour le compte de tiers. Nonobstant toute autre disposition du plan de formation, les Licences d'Utilisateurs nommés de Knowledge Accelerator ne peuvent pas être transférées à d'autres personnes, même si l'Utilisateur original n'est plus autorisé à accéder à Knowledge Accelerator. Si une personne n'est plus employée par le Client, le Client peut transférer la licence d'Utilisateur nommé de ladite personne à un autre Utilisateur.
- 6.2 Predictive Workbench Predictive Workbench comprend un produit tiers intégré qui doit être utilisé en relation avec BusinessObjects Enterprise et non pas de façon autonome.
- 6.3 Répertoires d'adresses. Les conditions supplémentaires à la concession de licence des contenus des produits SAP Data Quality et Data Services ("Répertoires d'adresses") sont énumérées ci-dessous.
- 6.3.1
- Les répertoires d'adresses, toute la documentation connexe et tous les droits de propriété intellectuelle figurant dans le présent document resteront à tout moment la propriété de SAP et de ses fournisseurs tiers (selon le cas);
  - Les Clients ne sont pas autorisés à revendre les données. Certains répertoires ne peuvent pas être utilisés dans un environnement de services informatiques. Dans certains cas, pour utiliser les répertoires, une filiale aura besoin d'une licence séparée (voir toutes les restrictions spécifiques des répertoires d'adresses dans le document intitulé "Conditions de transfert pour les répertoires d'adresses" ci-joint en tant qu'Annexe 5 qui constitue une partie des conditions d'Utilisation du Client des présents répertoires d'adresses).
  - Les répertoires d'adresses peuvent être utilisés uniquement avec les produits SAP Data Quality et Data Services; pour utiliser les répertoires d'adresses, une licence permanente est requise pour les produits SAP Data Quality et Data Services;
  - Les répertoires d'adresses ne peuvent pas être utilisés pour créer une liste d'adresses, une base de données ou d'autres travaux dérivés;
  - Les répertoires d'adresses, le cas échéant, seront mis à jour: seule la version actuelle d'un répertoire d'adresses peut être utilisée;

- SAP peut utiliser un mécanisme pour progiciel utilitaire dans les répertoires d'adresses qui imposent des limitations de temps pour éviter l'utilisation de répertoires d'adresses obsolètes.
- Les fournisseurs tiers de SAP ne sauraient être tenus responsables de l'utilisateur final ou de tout autre tiers suite à l'utilisation par l'utilisateur final des répertoires d'adresses ou de tout autre service que vous recevez lié à l'utilisation des répertoires d'adresses;
- Un fournisseur tiers peut choisir de mettre un terme au droit de SAP de distribuer les répertoires d'adresses ou de fournir des mises à jour pendant la durée de l'abonnement, auquel cas, l'unique recours du Client sera le remboursement de la part de la redevance pour laquelle le Client ne peut pas utiliser lesdits répertoires d'adresses, sauf disposition contraire stipulée dans les Conditions de transfert.

#### 6.3.2 Informations sur la concession de licence

- Les répertoires d'adresses sont vendus sur la base d'un abonnement, en conséquence de quoi, aucune redevance pour maintenance ne sera prélevée sauf dans le cas où la source de contenu des répertoires d'adresses donne droit à des mises à jour du contenu, aucune assistance ou support de la part de SAP n'est fourni concernant les présents produits.
- La durée de validité initiale dudit abonnement doit être de 12 (douze) mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la "date de validité initiale".
- Les renouvellements automatiques s'effectuent sur une base annuelle sous réserve de disponibilité du répertoire d'adresses concédé sous licence soumis à la liste de prix et aux conditions SAP en vigueur et ils seront ainsi traités et facturés selon les prix et les conditions en vigueur.

#### 6.3.3 Restrictions géographiques

- Les produits USPS ne peuvent être vendus qu'aux États-Unis et ne sont pas disponibles en dehors des États-Unis:
- LES PRODUITS COMPRENANT LES RÉPERTOIRES NATIONAUX AMÉRICAINS PEUVENT ÊTRE VENDUS À L'ÉTRANGER.
- LES PRODUITS SPÉCIALISÉS TELS QUE LACSLINK, SUITELINK, NCOALINK, DPV, USPS DELIVERY SEQUENCE FILE – DSF2 ET RDI, NE PEUVENT ÊTRE VENDUS QU'À DES RESSORTISSANTS OU DES ENTITÉS AMÉRICAINS POUR UNE UTILISATION EXCLUSIVE AU SEIN DES ÉTATS-UNIS.
- L'INTERFACE NCOALINK NE PEUT ÊTRE VENDUE QU'À DES PARTICULIERS AUTORISÉS PAR LES SERVICES POSTAUX DES ÉTATS-UNIS À ACQUÉRIR DES DONNÉES NCOALINK. (REMARQUE: NOUS VENDONS UNIQUEMENT L'INTERFACE NCOALINK ET LES CLIENTS DOIVENT ACQUÉRIR LES DONNÉES NCOALINK DIRECTEMENT AUPRÈS DES SERVICES POSTAUX DES ÉTATS-UNIS ET DOIVENT ÊTRE AUTORISÉS À ACQUÉRIR CES DONNÉES AUPRÈS DES SERVICES POSTAUX DES ÉTATS-UNIS.)

6.3.4 *Option de répertoire d'adresses certifié USPS pour DPV et Lacslink.* Si le Client active les fonctionnalités de blocage du Progiciel et souhaite débloquer lesdites fonctionnalités, il doit s'engager à fournir des informations en lien avec le propriétaire de la liste, des détails sur l'enregistrement du blocage et son origine, y compris, mais sans s'y limiter, le type de liste, le propriétaire de la liste si ladite liste est louée, ainsi que d'autres informations de suivi, telles que requises par le Concédant de licence ou l'USPS.

#### 6.4 Bases de données

DB2 pour Linux, Unix et Windows

Enterprise Edition Database partitioning, optimisation du stockage incluse

Oracle DB:

SAP Enterprise Edition, Oracle Objects Option, Partitioning, Intermedia, Oracle Advanced Security Option, Oracle Advanced Compression Option, Standard Management Pack, DBA Management Pack, Diagnostic Pack, Tuning Pack, Provisioning Pack et Change Management Pack. Pour de plus amples informations et pour en savoir plus sur les possibles limitations concernant le support des options concédées sous licence, voir la note de support SAP.

DB2 pour z/OS

DB2 pour z/OS et S/390, IBM DB2 Operational Utilities pour z/OS, IBM DB2 Diagnostic et Recovery Utilities pour z/OS, IBM DB2 Connect Enterprise Edition Les options de mise à jour pour les clients ayant acquis une licence DB2 pour OS/390 avant le 1er octobre 2003 sont disponibles sur demande.

Microsoft SQL Server:

Enterprise Edition

6.5 SAP Test Acceleration and Optimization. SAP Test Acceleration and Optimization requiert une licence HP Quality Center incluant les modules Business Process Testing et QuickTest Professional. La présente licence peut être concédée directement par HP ou via la concession d'une licence "SAP Quality Center by HP" (numéro d'article 7010152).

#### 6.6 Produits supplémentaires

6.6.1 *SAP Interactive Forms by Adobe, Enable the Enterprise (inclut 40 formulaires interactifs) ("Adobe EE").* Le nombre total d'utilisateurs nommés SAP autorisés à Utiliser le Progiciel SAP ne doit jamais excéder le niveau de Licence pour Adobe EE, c'est-à-dire que tous les Utilisateurs nommés sous licence doivent contribuer au calcul des redevances de licence pour Adobe EE..

6.6.2 *Additional Interactive Forms Bundle(s) for Adobe EE ou Adobe, Utilisateur de type Individual User ("Adobe EE" et "IU") (40 formulaires par groupe de formulaires interactifs supplémentaires).* Seules les personnes autorisées à Utiliser Adobe EE ou l'IU sont autorisées à Utiliser Additional Interactive Forms Bundles for Adobe EE ou IU concédé sous licence (le cas échéant).

6.6.

6.6.4 *SAP Interactive Forms by Adobe, External Users ("Adobe EU").* Seules les personnes autorisées à Utiliser un Progiciel SAP spécifique sans disposer d'une licence d'utilisateur nommé SAP peuvent Utiliser Adobe EU protégé par une licence, ladite Utilisation (d'Adobe EU) devant s'effectuer en conjonction avec et dans les limites de ladite licence autorisant la personne à Utiliser ledit Progiciel SAP spécifique sans disposer d'une licence d'utilisateur nommé SAP. Pour fins de clarifications, une personne disposant d'une licence d'utilisateur nommé SAP n'est pas

autorisée à Utiliser Adobe EU. Les Utilisateurs externes disposent d'un accès à 40 formulaires ou au nombre de formulaires concédés sous licence pour Adobe EE/Adobe IU si supérieur à 40.

- 6.6.5 *SAP Information Interchange by Crossgate ("IIC") et Option Web Based Connectivity ("WBC")*. Une licence IIC valide est une condition préalable à l'acquisition et à l'Utilisation de WBC. La licence WBC doit être acquise conformément aux quantités minimales définies dans la liste de prix et requiert l'acquisition préalable de licences IIC. Nonobstant les cas où IIC, ou ICC et WBC, sont concédés sous licence avec une base de données d'exécution conformément au Bon de commande, une base de données mySQL distincte reste requise (en plus des bases de données d'exécution concédées sous licence) comme suit: (i) le Progiciel Crossgate concédé sous licence en vertu du présent document requiert actuellement un produit de base de données mySQL, lequel est un produit tiers intégré ou pré-installé dans le Progiciel Crossgate, ou devant être installé pour Utiliser le Progiciel Crossgate; (ii) si elle est intégrée au Progiciel Crossgate concédé sous licence, la fonctionnalité de produit de base de données mySQL intégrée peut différer de celle d'un produit de base de données mySQL non-intégré; (iii) le présent Contrat ne contient pas de licence d'Utilisation de la base de données mySQL, y compris lorsque ladite base de données est intégrée ou pré-installée dans le Progiciel Crossgate concédé sous licence; (iv) le produit de base de données mySQL est soumis au contrat de licence de Progiciel de son fournisseur respectif; (v) SAP n'apporte aucune garantie d'aucune sorte au regard des conditions d'une quelconque licence ou de l'exploitation de tout produit de base de données acquis par le Client auprès d'un fournisseur tiers; et (vi) le Client est en charge du support et de la maintenance de tout produit de base de données obtenu auprès d'un fournisseur tiers, et SAP n'assume aucune responsabilité à cet égard.
- 6.6.6 *SAP LoadRunner by HP ("LR")*. L'Utilisation par le Client du Progiciel LR se limite exclusivement au test ou au suivi du Progiciel SAP de pré-production (y compris de tout progiciel requis pour l'exploitation du Progiciel SAP spécifique, et notamment les systèmes d'exploitation, bases de données, serveurs d'applications, etc. associés du Progiciel SAP), dans le cadre du contrôle qualité et dans les environnements non productifs uniquement, et ne peut être Utilisé que sur un serveur unique.
- 6.6.7 *SAP LoadRunner by HP, Performance Center with Diagnostics ("LR PCD")*. L'Utilisation du Progiciel LR PCD par le Client se limite exclusivement au test ou au suivi du Progiciel SAP de pré-production (y compris de tout progiciel requis pour l'exploitation du Progiciel SAP spécifique, et notamment des systèmes d'exploitation, bases de données, serveurs d'applications, etc. associés au Progiciel SAP) ou de tout autre Progiciel de pré-production (pour autant que la Documentation du Progiciel LR PCD précise que le Progiciel LR PCD est prévu pour le test et le suivi desdits autres progiciels de pré-production), dans le cadre du contrôle qualité et dans les environnements non productifs uniquement. L'Utilisation de la composante Diagnostics pour les Applications composites ("Diagnostics") fournie avec LR PCD est (i) soumise aux restrictions d'Utilisation mentionnées précédemment et (ii) restreinte avec une instance d'application unique (comme défini ci-après) par tranche de deux cent cinquante (250) Utilisateurs virtuels du Progiciel LR PCD concédé sous licence. "Instance d'application" désigne un environnement non productif suivi exécutant une instance d'une application (par exemple, une instance du Progiciel SAP, une machine virtuelle Java ou un serveur de base de données comptent comme une Instance d'application).
- 6.6.8 *SAP LoadRunner by HP, Performance Center without Diagnostics ("LR PC")*. L'Utilisation du Progiciel LR PC par le Client se limite exclusivement au test ou au suivi du Progiciel SAP de pré-production (y compris de tout progiciel requis pour l'exploitation du Progiciel SAP spécifique, et notamment des systèmes d'exploitation, bases de données, serveurs d'applications, etc. associés au Progiciel SAP) ou de tout autre Progiciel de pré-production (pour autant que la Documentation du Progiciel LR PC précise que le Progiciel LR PC est prévu pour le test et la surveillance desdits autres progiciels de pré-production), dans le cadre du contrôle qualité et dans les environnements non productifs uniquement.
- 6.6.9 *SAP Quality Center by HP, Enterprise Edition ("QC EE")*. L'Utilisation du Progiciel QC EE par le Client se limite exclusivement au test ou au suivi du Progiciel SAP de pré-production (y compris de tout progiciel requis pour l'exploitation du Progiciel SAP spécifique, et notamment des systèmes d'exploitation, bases de données, serveurs d'applications, etc. associés au Progiciel SAP); de même que si le Bon de commande applicable mentionne que le Progiciel QC EE est concédé sous licence pour une "Utilisation complète", l'Utilisation par le Client du Progiciel QC EE doit également inclure le droit de test et de suivi de tout autre progiciel de pré-production (pour autant que la Documentation du Progiciel QC EE précise que ce dernier est prévu pour le test et le suivi desdits autres progiciels de pré-production), dans le cadre du contrôle qualité et dans les environnements non productifs uniquement. À l'heure actuelle, la suite QC EE comprend le Progiciel SAP Quality Center by HP, Enterprise Edition et les composants QuickTest Professional, TestDirector, Business Process Testing, Requirements Management et Defects Management.
- 6.6.10 *SAP Quality Center by HP, Premier Edition ("QC PE")*. L'Utilisation du Progiciel QC PE par le Client se limite exclusivement au test ou au suivi du Progiciel SAP de pré-production (y compris de tout progiciel requis pour l'exploitation du Progiciel SAP spécifique, et notamment des systèmes d'exploitation, bases de données, serveurs d'applications, etc. associés au Progiciel SAP) ou de tout autre Progiciel de pré-production (pour autant que la Documentation du Progiciel QC PE précise que le Progiciel QC PE est prévu pour le test et le suivi desdits autres progiciels de pré-production), dans le cadre du contrôle qualité et dans les environnements non productifs uniquement. À l'heure actuelle, la suite QC PE comprend le Progiciel SAP Quality Center by HP, Enterprise Edition et les composants QuickTest Professional, TestDirector, Business Process Testing, Requirements Management et Defects Management.
- 6.6.11 *SAP Regulatory Report by iBS, Comptes; SAP Regulatory Report by iBS, Produits dérivés; SAP Regulatory Report by iBS, Flux de trésorerie P/C/S; SAP Regulatory Report by iBS, Flux de trésorerie Retail*. Le Progiciel iBS concédé sous licence doit uniquement être utilisé pour la prise en charge des transactions commerciales allemandes, autrichiennes, et/ou suisses du Client.
- 6.6.12 *Intégrateurs multi-sources de Metadata Management par MITI (UC)*. Le nombre total d'unités centrales de SAP BusinessObjects Metadata Management (UC) concédées sous licence, conformément aux Appendices du présent Contrat, ne doit jamais dépasser le niveau de licence du Progiciel MITI concédé sous licence ci-dessus.
- 6.6.13 *SAP Employee File Management by Open Text ("EFM")*. Une personne disposant d'une licence d'Utilisation de EFM doit acquérir une licence (devant faire l'objet d'un Bon de commande distinct du présent Contrat) en qualité d'Utilisateur de type SAP Business Expert, Professional, Limited Professional, Business Information, Employee ou Employee Self-Service, ou Solution Extension User. EFM contient une licence d'Utilisation limitée de SAP Document Access by Open Text ne pouvant être utilisée qu'en association avec la solution EPM afin de gérer les documents relatifs aux employés. Une plus grande Utilisation de Document Access nécessite une concession de licence séparée de ladite solution.

- 6.6.14 *SAP Extended ECM by Open Text ("xECM")*. Une personne disposant d'une licence d'Utilisation de xECM doit acquérir une licence (devant faire l'objet d'un Bon de commande distinct du présent Contrat) en qualité d'Utilisateur de type SAP Business Expert, Professional, Limited Professional, Business Information, Employee ou Employee Self-Service, ou Solution Extension User.
- 6.6.15 *SAP Document Access by Open Text ("DA") et SAP Document Access by Open Text for POS Device ("DA for POS")*. Une personne disposant d'une licence d'Utilisation de DA réservée aux Utilisateurs de type SAP Business Expert, Professional et Limited Professional Users doit acquérir une licence (devant faire l'objet d'un Bon de commande distinct du présent Contrat) en qualité d'Utilisateur de type SAP Business Expert, Professional ou Limited Professional User. Une personne disposant d'une licence d'Utilisation de DA réservée aux Utilisateurs de type SAP Business Information, Employee et Employee Self-Service Users doit acquérir une licence (devant faire l'objet d'un Bon de commande distinct du présent Contrat) en qualité d'Utilisateur de type SAP Business Information, Employee ou Employee Self-Service User. DA ne peut pas être utilisé pour l'archivage et/ou affichage de données et/ou documents provenant d'un dispositif de point de vente. DA for POS peut uniquement être utilisé par des personnes disposant d'une licence d'Utilisateur nommé SAP (devant faire l'objet d'un Bon de commande distinct du présent Contrat, et conformément au type d'Utilisateur nommé de chaque personne) pour l'archivage et/ou affichage de données et/ou documents provenant d'un dispositif de point de vente.
- 6.6.16 *SAP Archiving by Open Text ("Archiving")*. Une personne disposant d'une licence d'Utilisation de Archiving réservée aux Utilisateurs de type SAP Business Expert, Professional et Limited Professional Users doit acquérir une licence (devant faire l'objet d'un Bon de commande distinct du présent Contrat) en qualité d'Utilisateur de type SAP Business Expert, Professional ou Limited Professional User. Une personne disposant d'une licence d'Utilisation de Archiving réservée aux Utilisateurs de type SAP Business Information, Employee et Employee Self-Service Users doit acquérir une licence (devant faire l'objet d'un Bon de commande distinct du présent Contrat) en qualité d'Utilisateur de type SAP Business Information, Employee ou Employee Self-Service User.
- 6.6.17 *SAP Invoice Management by Open Text ("IM")*. Une personne disposant d'une licence d'Utilisation de OCR doit également acquérir une licence pour IM. OCR désigne un composant facultatif; il doit exister au moins autant de licences IM que de licences OCR, mais il n'est pas exclu qu'il existe plus de licences IM que de licences OCR.
- 6.6.18 *SAP Dispatching & Planning – Planification à long terme par Prologa; SAP Dispatching & Planning – Planification opérationnelle par Prologa; SAP Legal Requirements par Prologa*. Une personne disposant d'une licence d'Utilisation pour un progiciel Prologa doit acquérir une licence (devant faire l'objet d'un Bon de commande distinct du présent Contrat) en tant qu'Utilisateur de type SAP Business Expert, Professional ou Limited Professional User.
- 6.6.19 *SAP Central Process Scheduling by Redwood*. La licence de chaque Process Server inclut le droit d'Utilisation du Progiciel Redwood sur l'un des systèmes suivants: (1) un système de formation, (2) un système test/de contrôle qualité et (3) un système de sauvegarde/basculement pour ledit Process Server.
- 6.6.20 *SAP BusinessObjects Predictive Workbench by SPSS*. Le Progiciel SPSS concédé sous licence en vertu des présentes ne doit être utilisé que dans un environnement SAP BusinessObjects Enterprise ("BOE"), lequel doit être acquis sous des licences distinctes par le Client. Sauf stipulation contraire prévue dans le présent Contrat, pour chaque UC du Progiciel SPSS concédé sous licence en vertu des présentes, un maximum de trois Utilisateurs nommés SAP (tel que stipulé dans un(des) Formulaire(s) de commande distinct(s) du présent Contrat) doit utiliser le Progiciel SPSS concédé sous licence (à condition qu'une telle Utilisation soit conforme au type d'Utilisateur nommé SAP respectif à chaque personne et qu'elle ne dépasse en aucun cas le niveau de licence du Progiciel SPSS).
- 6.6.21 *BSI U.S. Payroll Tax Processing*. Le Progiciel BSI est concédé sous licence dans le cadre d'une Utilisation en association avec la fonctionnalité de paie contenue dans le Progiciel SAP Payroll, lequel doit faire l'objet d'une licence distincte. En sus, la licence du Progiciel BSI se limite à une Utilisation sur une plateforme unique à un moment donné (exception faite d'une période de migration de la plateforme, possible avec BSI) Aux fins des présentes, le terme "Plateforme" désigne une Configuration unique prise en charge par BSI des éléments suivants: une base de données unique, un serveur unique, un progiciel client unique et un système d'exploitation unique. Aux fins des présentes, le terme "Configuration prise en charge par BSI" désigne une configuration pour laquelle BSI met un support à la disposition des Clients du Progiciel BSI de SAP. La licence du Progiciel BSI n'inclut aucune licence d'Utilisation de base de données, serveur, progiciel client ou système d'exploitation tiers. Si le Client souhaite modifier la Plateforme: (i) il doit en informer SAP par écrit et remplir un formulaire de modification de Plateforme (dans un format accepté par BSI); et (ii) SAP est tenu d'autoriser ladite modification jusqu'à concurrence et conformément aux conditions que BSI met de façon générale à la disposition de SAP, y compris, mais sans s'y limiter, le paiement par le Client des frais de modification de plateforme qui s'appliquent.
- 6.6.22 *Conditions supplémentaires applicables à l'Utilisation autonome des produits tiers:*
- 6.6.22.1 *Intégrateurs multi-sources de Metadata Management par MITI (UC)*. SAP BusinessObjects Metadata Management ("BMM") doit faire l'objet d'une licence distincte pour une Utilisation autonome, et le nombre total d'UC BMM concédées au Client ne doit en aucun cas excéder le Niveau de licence du Progiciel MITI sous licence mentionné précédemment.
- 6.6.22.2 *SAP BusinessObjects Predictive Workbench by SPSS*. Le Progiciel SPSS concédé sous licence en vertu des présentes ne doit être utilisé que dans un environnement SAP BusinessObjects Enterprise ("BOE"), lequel doit être acquis sous des licences distinctes par le Client pour une Utilisation autonome. Nonobstant toute indication contraire stipulée dans le présent Contrat, pour chaque UC du Progiciel SPSS concédée dans les présentes, un maximum de trois Utilisateurs nommés individuels peuvent Utiliser le Progiciel SPSS concédé sous licence (ladite Utilisation ne devant en aucun cas excéder le Niveau de licence du Progiciel SPSS).
- 6.6.23 *SAP Solution Extension Limited User*. SAP Solution Extension Limited User. Le Contrat de licence doit spécifier expressément la présente solution tierce. SAP Solution Extension Limited User s'applique à la valeur d'application de SAP (SAV) si la solution tierce attribuée s'y applique également.
- 6.6.24 *RWD*  
 Pour les articles de la liste de prix suivante, la condition spéciale décrite ci-dessous s'applique:  
 SAP Productivity Pak by RWD – excl. Amérique du Nord (7009560)  
 SAP Productivity Pak Help Launch Pad by RWD – excl. Amérique du Nord (7009561)  
 SAP Productivity Composer by RWD – excl. Amérique du Nord (7009562)

SAP Productivity Composer Help Launch Pad by RWD – excl. Amérique du Nord (7009563)  
SAP Productivity Pak by RWD – Amérique du Nord (7009639)  
SAP Productivity Pak Help Launch Pad by RWD – Amérique du Nord (7009640)  
SAP Productivity Composer by RWD – Amérique du Nord (7009641)  
SAP Productivity Composer Help Launch Pad by RWD – Amérique du Nord (7009642)

Lorsque le Progiciel RWD est utilisé avec des solutions SAP BusinessObjects autonomes à savoir des produits Knowledge Accelerator ou pour créer des offres de formation pour les solutions SAP BusinessObjects qui ne fournissent aucune interface avec les solutions SAP exigeant des Utilisateurs nommés SAP, lesdits Utilisateurs doivent détenir des licences pour utiliser les solutions SAP BusinessObjects basées soit sur l'Utilisateur nommé SAP BusinessObjects soit sur la métrique de l'unité centrale et n'ont pas à acquérir une Licence d'Utilisateur nommé SAP.

Le nombre d'unités de ventes d'un "Utilisateur" sous licence pour SAP Productivity Pak by RWD ou Productivity Composer by RWD doit pour le moins correspondre au nombre total d'Utilisateurs nommés sous licence pour les solutions SAP BusinessObjects Knowledge, à condition que la licence pour SAP BusinessObjects Knowledge Accelerator soit concédée avec les solutions RWD. La licence pour SAP BusinessObjects Knowledge Accelerator peut être concédée à l'Utilisateur nommé ou à la capacité de l'unité centrale.

- 6.6.25 *SAP Extended Enterprise Content Management by OpenText* Les Utilisateurs nommés s'appliquent à l'application SAP. La solution SAP Solution Extension Limited User peut être concédée sous licence.
- 6.6.26 *SAP Multiresource Scheduling, SAP Multiresource Scheduling with Optimizer, SAP Public Budget Formulation, SAP Intercompany Data Exchange for German Metering, SAP Payment Engine, SAP Pricing and Costing for Utilities, SAP Connector to eBAgent, SAP Business Process Tracking for Utilities, SAP Application Interface Framework.* Des conditions spéciales s'appliquent. Pour de plus amples informations sur les langues disponibles, les exigences techniques préalables à l'installation et à l'Utilisation des présentes applications SAP, les périodes de validité du support ou tout autre condition, se reporter à l'adresse <http://service.sap.com/fbs/availability>.
- 6.6.27 *SAP Real-Time Offer Management (Agent-Assisted Channel), SAP Real-Time Offer Management (Self-Service Channel).* Des conditions spéciales s'appliquent. Pour de plus amples informations sur les langues disponibles, les exigences techniques préalables à l'installation et à l'Utilisation des présentes applications SAP, les périodes de validité du support ou toute autre condition, se reporter à l'adresse <http://service.sap.com/fbs/availability>.
- 6.6.28 *SAP Business Communication Management (BCM), Rapid Deployment Edition*  
L'Utilisation de l'application SAP Business Communication Management sous la présente licence est limitée comme suit:  
Son Utilisation est autorisée pour les centres d'appels entrants, mais pas pour les centres d'appels sortants, ni la téléphonie d'entreprise.  
Les canaux de communication sont limités au téléphone uniquement et sans canal de rappel tandis que le progiciel de réponse vocale interactive (IVR) est limité à 1 port pour deux agents.  
Les agents ne sont pas autorisés à utiliser les outils suivants: téléphone de bureau par Internet, intégration à MS Outlook, outils pour standard téléphonique, enregistrement côté serveur, outils de répartition des appels, gestionnaire de tâches, création de tâches automatiques et manuelles, répartition des tâches, monitoring et reporting, outils Messenger et softphone d'émission d'appels.  
Un superviseur est autorisé à superviser au maximum cinq agents. L'Utilisation des outils de supervision suivants n'est pas autorisée: messagerie instantanée avec les agents, outil de diffusion de messages et outil de gestion de campagnes d'émission d'appels.  
L'Utilisation des outils de routage des appels et de réponse vocale interactive suivants n'est pas autorisée: routage d'appels basé sur les compétences des agents, routage vers l'agent préférentiel/contacté en dernier, mise en attente du personnel, routage des courriers électroniques basé sur des mots clés et routage au moindre coût.  
L'Utilisation de rapports de traitement des tâches n'est pas autorisée.  
L'Utilisation de la solution Communication Mobile Client (CMC) n'est pas autorisée.
- 6.6.29 *SAP CRM Rapid Deployment Edition.* Concernant la solution SAP CRM, le Client ne peut utiliser que les fonctionnalités suivantes de SAP CRM Rapid Deployment Edition: Segmentation & gestion de liste, gestion des intérêts potentiels, gestion des opportunités, gestion de la performance des ventes, service et assistance à la clientèle, gestion de campagnes et gestion des comptes et des contacts. L'accès du Client aux composants de SAP CRM se limite à l'Utilisation des fonctionnalités spécifiées dans le présent document. Le Client est autorisé à utiliser la solution SAP NetWeaver Mobile Gateway mais uniquement dans le cas où l'Utilisation de ladite solution est requise pour accéder aux fonctionnalités spécifiées dans le présent document. L'Utilisation d'autres applications mobiles peuvent requérir des redevances de licence supplémentaires.
- 6.6.30 *SAP SRM Rapid Deployment Edition.* Le package SAP SRM Rapid Deployment Edition est basé sur une application SAP SRM. Le package SAP SRM Rapid Deployment Edition améliore le package Enterprise Foundation par le biais d'une gestion stratégique des approvisionnements avec Request For Quotation. Le package SAP SRM Rapid Deployment Edition doit être installé en tant qu'Add-on dans un système ERP utilisant un scénario technique classique.
- 6.6.31 *SAP Information Interchange by Crossgate.* SAP Information Interchange by Crossgate requiert une base de données mySQL qui nécessite une licence pouvant être concédée directement par le fournisseur concerné.
- 6.6.32 *SAP Interactive Forms by Adobe, external users.* Les Utilisateurs externes disposent d'un accès à 40 formulaires ou au nombre de formulaires concédés sous licence pour Activer la Licence/l'Utilisateur individuel si supérieur à 40.
- 6.6.33 *SAP Workforce Scheduling & Optimization by ClickSoftware - Service en temps réel.* Le regroupement fournit une intégration prête à l'emploi avec Pitney Bowes Business Insight-MapInfo, PTV et Microsoft Bing. Chaque fournisseur de cartes requiert une licence valide devant être achetée séparément. Des intégrations personnalisées supplémentaires avec d'autres fournisseurs de cartes (par exemple, ESRI) sont possibles.

## **7. Produits du portefeuille SYBASE.**

- 7.1 Sybase Unwired Platform ("SUP") Sybase Unwired Platform (SUP) inclut une licence d'exécution de Sybase SQL Anywhere, Mobilink, Ultralite, Afaria Enterprise Server et Afaria Session Manager. Ces produits d'exécution peuvent être utilisés exclusivement en association avec l'Utilisation de SUP.
- 7.1.2 La "Connexion aux applications" désigne l'accès d'un seul Utilisateur SUP sous licence à une application unique. Une "Application" désigne un ensemble de fonctionnalités développées par un Utilisateur SUP de type Developer via SUP ou via une application mobile unique (limitée aux applications mobiles (i) concédées au Client sous des licences distinctes SAP et (ii) réservées à une Utilisation associée à SUP, le cas échéant).
- 7.1.3 Toute personne utilisant SUP (exception faite des personnes disposant du droit de développer une ou plusieurs application(s)) doit acquérir une licence (i) d'Utilisateur SUP (ii) mais aussi d'Utilisateur nommé SAP (dans le cadre du document de commande séparé du présent Contrat), et l'Utilisation de SUP par ladite personne (exception faite des personnes disposant du droit de développer une ou plusieurs application(s)) est régie par son type d'Utilisateur nommé SAP et le niveau de la licence SUP. Chaque licence d'Utilisateur SUP autorise une (1) Connexion aux applications
- 7.1.4 Toute personne utilisant SUP pour développer une ou plusieurs application(s) doit acquérir une licence (i) Utilisateur de type SUP Developer User (ii) mais aussi d'Utilisateur nommé SAP (dans le cadre du document de commande séparé du présent Contrat), et l'Utilisation de SUP par ladite personne pour développer une ou plusieurs application(s) est régie par son type d'Utilisateur nommé SAP et le niveau de licence Utilisateur de type SUP developer User mentionnée précédemment. Pour concéder une licence à un Utilisateur type SUP Developer User, l'acquisition d'une licence SUP valide pour au moins un (1) Utilisateur SUP est requise, et l'Utilisateur de type SUP Developer User n'est pas autorisé à utiliser SUP pour une Utilisation autre que le développement d'une ou de plusieurs application(s) à moins que ledit Utilisateur dispose également d'une licence Utilisateur SUP.
- 7.1.5 Chaque Connexion aux applications supplémentaires concédées sous licence peut être ajoutée au total cumulé des Connexions aux applications pouvant être créées par les personnes ayant acquis une licence en tant qu'Utilisateurs SUP. Pour concéder une licence Connexions aux applications supplémentaires, une licence SUP valide pour au moins un (1) Utilisateur SUP est requise, et lesdites Connexions aux applications supplémentaires n'incluent aucune licence d'Utilisateur SUP.
- 7.1.6 Pour concéder une licence Sybase Mobile Sales pour SAP CRM, l'acquisition d'une licence SUP valide pour au moins un (1) Utilisateur SUP est requise.
- 7.1.7 Pour concéder une licence Sybase Mobile Workflow pour SAP Business Suite, l'acquisition d'une licence SUP valide pour au moins un (1) Utilisateur SUP est requise.
- 7.1.8 La licence Afaria HDM comprend les éléments suivants, réservés exclusivement à une Utilisation associée aux périphériques portables: Afaria Enterprise Server incluant une architecture mutualisée, Afaria Channel Test/Dev Server, Afaria Session Mgr pour périphériques portables, Afaria Software Mgr pour périphériques portables, Afaria Document Mgr pour périphériques portables, Afaria Security Mgr pour périphériques portables, Afaria Configuration Mgr pour périphériques portables, Afaria Inventory Mgr pour périphériques portables, Afaria OMA DM Client pour périphériques portables et Afaria Backup Manager pour périphériques portables.
- 7.1.9 Toute personne utilisant Afaria HDM doit acquérir une licence (i) d'Utilisateur Afaria HDM (ii) mais aussi d'Utilisateur nommé SAP (dans le cadre du document de commande séparé du présent Contrat), et l'Utilisation de Afaria HDM par ladite personne est régie par son type d'Utilisateur nommé SAP et le niveau de licence Afaria HDM.
- 7.1.10 La licence Afaria LM comprend les éléments suivants, réservés exclusivement à une Utilisation associée aux ordinateurs portables: Afaria Enterprise Server incluant une architecture mutualisée, Afaria Channel Test/Dev Server, Afaria Session Mgr pour ordinateurs portables, Afaria Document Mgr pour ordinateurs portables, Afaria Software Mgr pour ordinateurs portables, Afaria Backup Mgr pour ordinateurs portables et Afaria Patch Mgr pour ordinateurs portables.
- 7.1.11 Toute personne utilisant Afaria LM doit acquérir une licence (i) d'Utilisateur Afaria LM (ii) mais aussi d'Utilisateur nommé SAP (dans le cadre du document de commande séparé du présent Contrat), et l'Utilisation de Afaria LM par ladite personne est régie par son type d'Utilisateur nommé SAP et le niveau de licence Afaria LM.

**Annexe 4**  
**Conditions de transfert des bases de données tierces**

SAP peut livrer un Progiciel SAP contenant une base de données et n'autorisant pas l'Utilisateur final à faire usage de la base de données s'il n'a pas acquis le nombre de licences requises auprès du fournisseur de base de données ou de son distributeur autorisé. De telles livraisons sont signalées dans la base de données du fournisseur.

**Conditions d'Utilisation d'ORACLE® Database Software lorsque la licence est concédée par SAP**

**1. Droits d'auteur**

- 1.1 Les droits d'auteur relatifs au progiciel Oracle sont la propriété unique d'Oracle Corporation, Redwood Shores, CA, USA.
- 1.2 Les applications de bases de données tierces pour l'administration, le monitoring et la gestion de systèmes peuvent accéder directement à la base de données Oracle.
- 1.3 Le Client peut utiliser le progiciel Oracle uniquement en conjonction avec un progiciel SAP et pour traitement exclusif de ses données internes ce qui inclut l'accès d'un Utilisateur tiers tel qu'un sous-traitant, un partenaire de la chaîne logistique ou un fournisseur, un client ou une personne tierce agissant pour le compte du client. Il est possible de personnaliser le progiciel SAP ou de créer des fonctionnalités supplémentaires, de nouvelles applications ou de prendre en charge des applications de bases de données tierces qui fournissent une interface uniquement entre elles (exemple: via RFC, BAPI). Les applications de bases de données tierces, les nouvelles fonctionnalités ou les nouvelles applications pouvant accéder directement à la base de données Oracle ou accéder indirectement aux informations contenues dans lesdites bases de données ne sont pas autorisées.
- 1.4 Le client peut céder le progiciel Oracle uniquement à ses filiales en propriété exclusive ou à participation majoritaire. Il est interdit de céder Oracle à des concurrents.
- 1.5 Le Client ne peut pas modifier, décompiler ou effectuer de l'ingénierie inverse sur le progiciel Oracle sauf autorisation expresse sous couvert de la loi applicable en vigueur.
- 1.6 Le progiciel Oracle ne peut être utilisé que dans le pays ou les pays pour lesquels le client a acquis la licence. Le présent client s'engage à observer toutes les dispositions du Département du Commerce des États-Unis et des autorités américaines régulant les exportations.
- 1.7 L'Utilisation du progiciel Oracle pour la planification, la production, le contrôle et la surveillance des centrales nucléaires, du trafic aérien, des transports publics et de l'équipement médical n'est pas autorisée. Nonobstant, son Utilisation est autorisée si elle se limite aux applications commerciales et administratives.
- 1.8 Le client n'est pas autorisé à recevoir le code source du progiciel Oracle.

**2. Autres conditions**

- 2.1 La publication des tests de performance du progiciel Oracle n'est pas autorisée.

**Conditions d'Utilisation de Microsoft SQL-Server**

***Conditions d'Utilisation de Microsoft SQL-Server lorsque la licence est concédée par SAP***

Dans la présente Section, la notion "Application intégrée" doit être définie comme étant le Progiciel SAP intégrant la base de données Microsoft SQL Server.

La base de données Microsoft SQL Server doit comporter les progiciels suivants:

Le "Progiciel Serveur" fournit des services ou des fonctionnalités sur votre serveur (vos ordinateurs capables de faire fonctionner le Progiciel Serveur correspondent aux "Serveurs");

Le "Progiciel Client" permet à un dispositif électronique ("Dispositif") d'accéder ou d'utiliser le Progiciel Serveur.

**1. CONCESSION DE LICENCE.**

La licence de la présente base de données tierce vous est concédée et livrée exclusivement dans le cadre du Progiciel SAP. SAP vous concède les droits d'accès à la base de données Microsoft SQL Server suivants, à condition que vous respectiez toutes les conditions de la présente licence.

*Installation -- Progiciel Serveur.* Vous pouvez installer et utiliser une copie du Progiciel Serveur dans le cadre du Progiciel SAP, sur chaque serveur sur lequel vous installez une Application Intégrée.

*SQL Server, Enterprise Edition.* Si vous avez acquis le Progiciel Serveur Enterprise Edition comme doit l'indiquer votre licence d'Utilisation du Progiciel SAP, vous pouvez installer un nombre illimité d'instances du Progiciel Serveur sur ledit serveur. Une "instance" correspond à une copie du Progiciel Serveur.

*Progiciel Client.* Vous pouvez installer le Progiciel Client (SQL Server Personal Edition) sur n'importe quel dispositif interne, à condition que vous ayez acquis les droits d'accès permettant d'utiliser chacune des Applications intégrées exploitant le Progiciel Client sur le dispositif spécifié ci-dessous.

*Conditions d'accès à SQL Server.* Le Progiciel Client ne peut être utilisé que pour accéder, configurer, gérer ou utiliser le Progiciel Serveur dans le cadre du Progiciel SAP. Vous devez acquérir la licence d'accès à la base de données tierce adaptée à l'Utilisation de tout dispositif destiné à:

accéder ou utiliser les services du Progiciel Serveur (y compris les Dispositifs exploitant MSDE pour y accéder), ou

installer et utiliser SQL Server Personal Edition, ou

utiliser les outils de gestion, Books Online et les outils de développement de Microsoft SQL Server (collectivement désignés sous le terme "Outils"). Les Outils sont destinés uniquement à une Utilisation interne en conjonction avec le progiciel de votre serveur.

*Réserve de droits.* SAP et Microsoft se réservent tous les droits ne vous ayant pas été concédés expressément dans la présente licence.

*Tests de performance.* Vous devez obtenir l'approbation écrite préalable de Microsoft pour pouvoir présenter à un tiers les résultats d'un test de performance du progiciel. Ceci ne s'applique cependant pas aux composantes Windows.

*Déclassés.* Au lieu d'installer et d'utiliser le Progiciel Serveur, vous pouvez installer et utiliser une version antérieure du Progiciel Serveur en accord avec la présente licence, à condition que vous ayez entièrement désinstallé la version antérieure et installer le Progiciel Serveur original dans un délai raisonnable. L'Utilisation d'une version antérieure est régie par la présente licence et vos droits quant à l'Utilisation de ladite version antérieure prennent fin à compter de l'installation du Progiciel Serveur original.

*Progiciel à la durée d'exécution limitée.* La base de données Microsoft SQL Server est un progiciel à "la durée d'exécution limitée" et en tant que telle, la base de données Microsoft SQL Server ne peut être utilisée que pour exploiter les applications SAP. La base de données Microsoft SQL Server ne peut pas être utilisée (i) pour développer de nouvelles applications progicielles quelles qu'elles soient, (ii) en conjonction avec toute autre application, base de données ou table autre que celles contenues dans le Progiciel SAP, et/ou (iii) en tant qu'application progicielle autonome. Cependant, la provision suscitée ne vous interdit pas d'utiliser un outil pour l'exécution de requêtes ou de rapports à partir de tables existantes et/ou d'utiliser un environnement de développement ou un workbench dans le cadre du Progiciel SAP pour configurer ou développer ledit Progiciel SAP.

## **2. PÉRIMÈTRE DE LA LICENCE**

Le Progiciel est concédé sous licence, et non vendu. Le présent Contrat vous accorde uniquement des droits d'Utilisation du Progiciel. SAP et Microsoft se réservent tous les autres droits. Sauf si la loi en vigueur vous concède plus de droits en dépit de la présente restriction, vous êtes autorisé à utiliser le Progiciel uniquement comme stipulé expressément dans le présent Contrat. Vous devez, pour ce faire, vous conformer à toute limitation technique du Progiciel vous autorisant uniquement à utiliser ledit Progiciel d'une certaine façon. Pour de plus amples informations, consultez [www.microsoft.com/licensing/userights](http://www.microsoft.com/licensing/userights). Il est interdit de

1. contourner les limitations techniques du Progiciel;
2. décompiler, désassembler ou procéder à des opérations d'ingénierie inverse sur le Progiciel, à l'exception et uniquement dans la mesure permise par le droit applicable, malgré la présente limitation;
3. faire davantage de copies du Progiciel que le nombre indiqué dans le présent Contrat ou autorisé par le droit applicable, malgré la présente limitation;
4. publier le Progiciel et ainsi permettre à des tierces personnes de le copier;
5. louer, concéder, ou prêter le Progiciel; ou
6. utiliser le Progiciel pour des services commerciaux d'hébergement de Progiciel.

Les droits d'accès au Progiciel sur un dispositif quel qu'il soit ne vous autorisent pas à implémenter des brevets Microsoft ou toute autre propriété intellectuelle de Microsoft sur le Progiciel ou les dispositifs accédant audit dispositif.

## **3. UTILISATION À HAUT RISQUE NON AUTORISÉE.**

Les produits ne sont pas insensibles aux défaillances et il se peut qu'ils ne soient pas infaillibles et peuvent subir des interruptions. Vous êtes tenus de ne pas utiliser les Produits pour toute application ou situation pour laquelle une défaillance du ou des produit(s) pourrait amener à provoquer le décès de personnes, des blessures graves ou de sévères dommages physiques ou environnementaux ("Utilisation à haut risque"). L'Utilisation à haut risque inclut, mais ne se limite pas:

- au transport aérien et autres transports publics,
- aux centrales nucléaires et aux usines chimiques,
- aux systèmes d'assistance médicale,
- aux dispositifs médicaux implantables,
- aux véhicules motorisés, ou
- aux systèmes d'armement.

L'Utilisation à haut risque n'inclut pas l'Utilisation des Produits à des fins administratives, pour stocker les données de configuration, les outils d'ingénierie et/ou de configuration ou toute autre application ne visant pas à commander, autrement dit, elle n'inclut pas les produits pour lesquels une défaillance n'entraînerait pas le décès de personnes, des blessures ou des dommages physiques et environnementaux sévères. Lesdites applications ne visant pas à commander peuvent communiquer avec les applications visant à commander, mais ne peuvent en aucun cas être directement ou indirectement responsables de la fonction de contrôle. Vous acceptez d'indemniser et de défendre SAP et Microsoft Corporation des réclamations de tout tiers découlant de l'Utilisation par le Client des Produits en relation avec une Utilisation à haut risque.

## **4. TRANSFERT – Interne.**

Vous pouvez transférer le Progiciel Serveur à un autre serveur, à condition qu'il ait été désinstallé du Serveur duquel il est transféré et qu'il soit transféré dans le cadre de l'Application intégrée.

Transfert à un tiers. L'Utilisateur initial de la base de données Microsoft SQL Server est autorisé à transférer une seule fois la base de données tierce à un autre Utilisateur final, à condition que ladite base de données tierce soit transférée dans le cadre du Progiciel SAP. Le transfert doit inclure tous les éléments, les supports, les documents, la présente licence et dans le cas échéant, le Certificat d'authenticité. Il peut s'agir d'un transfert indirect, tel que par exemple une consignation. L'Utilisateur final à qui la base de données Microsoft SQL Server est transférée doit au préalable accepter toutes les conditions de la présente licence.

## **5. RESTRICTIONS CONCERNANT L'INGÉNIERIE INVERSE, LA DÉCOMPIATION ET LE DÉSASSEMBLAGE.**

Vous n'êtes pas autorisés à effectuer de l'ingénierie inverse, à décompiler ou à désassembler la base de données Microsoft SQL Server sauf autorisation expresse sous couvert de la loi applicable en vigueur.

## **RÉSILIATION.**

Sans porter atteinte à tout autre droit, le concédant de licence est autorisé à annuler la présente licence si vous veniez à ne pas respecter ses conditions. Vous serez dans ce cas amené à détruire toutes les copies de la base de données Microsoft SQL, ainsi que tous ses éléments.

### **7. LIMITATIONS À L'EXPORTATION.**

Vous reconnaissez que le Progiciel est soumis à la juridiction américaine compétente en matière d'exportations sauf disposition contraire expressément stipulée par Microsoft. Vous vous engagez à respecter les lois nationales et internationales en vigueur qui s'appliquent au Progiciel, y compris les Export Administration Regulations en vigueur aux États-Unis, ainsi que les restrictions posées par les États-Unis et autres pays concernant les Utilisateurs finaux, la destination et l'Utilisation finale. Pour de plus amples informations, se reporter à l'adresse <<http://www.microsoft.com/exporting/>>.

### **8. DROITS CONCÉDÉS SOUS LICENCE AU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS**

Toutes les bases de données Microsoft SQL fournies au gouvernement américain conformément aux demandes de soumissions établies le 1er décembre 1995 ou après cette date sont livrées avec les droits de licence commerciale et les limitations décrites dans le présent document. Toutes les bases de données Microsoft SQL fournies au gouvernement américain conformément aux demandes de soumissions établies le 1er décembre 1995 ou après cette date sont livrées avec des "Droits limités" comme indiqué dans la réglementation FAR, 48 CFR 52.227-14 (JUIN 1987) ou DFAR, 48 CFR 252.227-7013 (OCT 1988) en vigueur.

### **9. DROITS D'AUTEUR et LOIS ET TRAITÉS SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.**

La base de données Microsoft SQL est protégée par des droits d'auteur ainsi que d'autres lois et traités sur la propriété intellectuelle. Microsoft ou ses fournisseurs sont propriétaires de l'intitulé, des droits d'auteur et des autres droits sur la propriété intellectuelle relatifs à la base de données Microsoft SQL Server. Microsoft SQL Server n'est pas vendu, mais concédé sous licence.

**10. TOLÉRANCE AUX PANNES.** LE PROGICIEL N'EST PAS INSENSIBLE AUX DÉFAILLANCES. SAP A DÉFINI INDÉPENDAMMENT LA MANIÈRE DONT DOIT ÊTRE UTILISÉE LA BASE DE DONNÉES MICROSOFT SQL SERVER DANS UNE APPLICATION INTÉGRÉE CONCÉDÉE SOUS LICENCE ET MICROSOFT A CONFIE À SAP LA CONDUITE DES TESTS ADÉQUATS POUR DÉTERMINER SI LA BASE DE DONNÉES MICROSOFT SQL SERVER EST APTE À UN TEL USAGE.

**11. ABSENCE DE GARANTIES DE MICROSOFT.** SI DES GARANTIES VOUS ONT ÉTÉ ACCORDÉES DANS LE CADRE DE (A) LA BASE DE DONNÉES MICROSOFT SQL SERVER, OU (B) DE L'APPLICATION INTÉGRÉE, VOUS ACCEPTEZ LE FAIT QUE LESDITES GARANTIES SONT ACCORDÉES EXCLUSIVEMENT PAR SAP ET NON MICROSOFT QUI NE POURRA PAR CONSÉQUENT PAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DESDITES GARANTIES.

**12. MICROSOFT NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE CERTAINS DOMMAGES.** DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR, MICROSOFT NE POURRA PAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSECUTIFS RÉSULTANT DE OU LIÉ À L'UTILISATION OU L'EXÉCUTION DE LA BASE DE DONNÉES MICROSOFT SQL SERVER OU DE L'APPLICATION INTÉGRÉE. LES PRÉSENTES LIMITATIONS S'APPLIQUENT MÊME SI UN RECOURS N'ATTEINT PAS SON BUT ESSENTIEL. MICROSOFT NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE D'AUCUNE SOMME SUPÉRIEURE À DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS AMÉRICAINS (250,00 USD).

**13. INDÉPENDANCE DES CLAUSES.** Si l'une des clauses du présent Contrat était jugée contraire à la loi, non-valide ou inexécutable par un tribunal compétent, les autres clauses conserveraient leur entière validité et opposabilité et les parties amenderaient le présent Contrat pour que la clause visée puisse prendre effet dans la mesure du possible.

### **Conditions d'Utilisation de Microsoft SQL Server lorsque la licence a été concédée antérieurement par Microsoft ou un fournisseur de Microsoft**

Le Progiciel SAP contenant une copie de Microsoft SQL Server, qui a été intégrée ou installée en tant que composant dudit Progiciel SAP. Tous les produits Microsoft sont soumis aux conditions du Contrat de licence des Utilisateurs finaux et incluent dans le package du Progiciel livré avec Microsoft SQL Server. Cependant, les fonctionnalités d'un produit Microsoft intégré à une solution SAP peuvent différer des fonctionnalités d'un produit Microsoft non-intégré. Toute question concernant les fonctionnalités ou les performances de la Solution SAP utilisée conjointement avec des produits Microsoft devra être adressée à SAP et non pas à Microsoft. Le produit SAP ne comporte pas de licence pour le produit Microsoft intégré. Vous n'êtes par conséquent pas autorisés à utiliser la copie de Microsoft SQL contenue dans le présent produit et il ne vous sera pas concédé de licence d'Utilisation à moins d'avoir acquis ou de disposer d'autant de licences client/serveur que de licences Utilisateur acquises pour le Progiciel SAP. En signant le présent contrat avec SAP vous attestez et garantissez avoir acquis au préalable une licence Microsoft pour les Utilisateurs finaux SQL Server et avoir signé un Contrat relatif à ladite licence.

Lorsque SAP livre une version mise à jour du Progiciel SAP contenant une version mise à jour du produit Microsoft intégré, l'Utilisateur final n'est pas autorisé à utiliser la version mise à jour du produit Microsoft s'il n'a pas acquis au préalable le nombre correspondant de licences client/serveur auprès d'un fournisseur Microsoft autorisé.

**Pièce 5**  
**Conditions de transfert des répertoires d'adresses.**

**1. REPERTOIRE D'ADRESSES D'Australie (SERVICES POSTAUX AUSTRALIENS):**

Le Client reconnaît que le répertoire d'adresses et les droits de propriété intellectuelle relatifs au répertoire d'adresses doivent rester la propriété des services postaux australiens Australia Post. Aucune disposition du présent Contrat ne peut agir comme une consignation ou un droit de propriété intellectuelle existant dans le répertoire d'adresses.

Le terme "Les droits de propriété intellectuelle" désigne les droits d'auteur, les droits afférents à la marque, à la conception et au brevet, les droits afférents aux améliorations et aux contributions, les droits de commercialisation et tous les autres droits relatifs au service. Tous ces droits sont communément désignés par le terme "Propriété intellectuelle" et incluent également les droits d'application et de dépôt des droits, en Australie ou ailleurs, indépendamment du fait qu'ils aient été créés avant, pendant ou après la date de signature du présent Contrat. Le "PAF" est un fichier contenant le répertoire d'adresses. Il s'agit d'une base de données créée par Australia Post contenant les adresses auxquelles Australia Post peut livrer le courrier. L'information associée à chaque adresse enregistrée dans le répertoire d'adresses se compose: (a) d'un code de huit caractères développé par Australia Post permettant d'identifier de façon exclusive les points de livraison appelés "Identifiant de point de livraison" ou DPID.; et (b) le détail des adresses dans un format adéquat.

**2. AUSTRIA SERVER LICENSE, (ÖSTERREICHISCHE POST):**

Le produit des présents services postaux ne peut pas être utilisé par les Clients spécialisés dans la publication d'adresses et les prestataires de services.

Les Clients sont autorisés à utiliser le produit uniquement pour leurs activités internes. Le produit des présents services postaux ne peut pas être utilisé par les Clients spécialisés dans la publication d'adresses et les prestataires de services. Si un Client exerce une activité commerciale dans ledit secteur, le Client se doit d'obtenir une licence valide directement auprès du fournisseur.

Les Clients sont autorisés à utiliser le produit uniquement pour leurs activités internes. Les Clients ne sont pas autorisés à utiliser les données dans le but de fournir des services à toute autre entité juridique. Si le Client envisage de fournir des services à toute autre entité juridique, le Client se doit d'obtenir une licence valide directement auprès du fournisseur. Toute Utilisation au sein d'une autre entité légale requiert une licence séparée.

**3. CANADA (CANADA POST)**

Les fichiers ("PAF") contenant les répertoires postaux de Canada Post sont mis à jour périodiquement et le Client n'est autorisé à utiliser les répertoires d'adresses de Canada Post que pendant la période spécifiée dans la lettre de mise à jour du répertoire SAP ou sur le site Internet d'assistance de SAP à l'adresse suivante <http://help.sap.com/>. Les dates de validité sont indiquées dans un fichier intitulé "Répertoires – Canada, [Mois/année]" (dans lequel le mois et l'année correspondent à la date de mise à jour du répertoire d'adresses correspondant), dont le fichier est localisé sous l'onglet SAP BusinessObjects à l'adresse suivante [http://help.sap.com/http://help.sap.com/businessobject/product\\_guides/ADC/en/09apr\\_can\\_dir\\_en.html](http://help.sap.com/http://help.sap.com/businessobject/product_guides/ADC/en/09apr_can_dir_en.html)). Après réception du fichier contenant le répertoire d'adresses de Canada Post, le Client remplacera rapidement l'ancien fichier par le fichier mis à jour.

**4. REPERTOIRE D'ADRESSES DES SERVICES POSTAUX ALLEMANDS (DEUTSCHE POST DIREKT):**

Les Clients ne sont pas autorisés à utiliser les données dans le but de fournir des services à un tiers. Les Clients ne sont pas autorisés à distribuer le produit. Les Clients sont autorisés à utiliser le produit uniquement pour leurs activités internes. Les Clients ne sont pas autorisés à utiliser les données dans le but de fournir des services à toute autre entité juridique. Si un Client envisage de fournir des services à toute autre entité juridique, le Client se doit d'obtenir une licence valide directement auprès du fournisseur. Toute Utilisation au sein d'une autre entité légale requiert une licence séparée. Les Clients ne sont pas autorisés à distribuer le produit.

**5. GEOCODING POUR LES ÉTATS-UNIS PAR NAVTEQ, GEOCODING POUR LE CANADA PAR NAVTEQ, GEOCODING POUR LA FRANCE PAR NAVTEQ (NAVTEQ):**

Les données ("Données") sont fournies au Client uniquement dans le cadre de ses activités internes et ne peuvent en aucun cas être revendues. Les données sont protégées par des droits d'auteur et sont soumises aux conditions suivantes acceptées d'une part par vous et d'autre part par NAVTEQ et les fournisseurs de NAVTEQ.

© 2008 NAVTEQ. Tous droits réservés.

Les données pour le Canada incluent des informations recueillies avec l'autorisation des autorités canadiennes, dont: © Her Majesty the Queen in Right of Canada, © Queen's Printer for Ontario, © Canada Post Corporation, GeoBase© Department of Natural Resources Canada. NAVTEQ possède une licence de non exclusivité délivrée par les services postaux des États-Unis United States Postal Service® l'autorisant à publier et à vendre les informations de ZIP+4® information.

© United States Postal Service® 2008. Les prix ne sont pas établis, contrôlés ou approuvés par les services postaux des États-Unis United States Postal Service®. Les marques et les dépôts suivants sont la propriété d'USPS: les services postaux des États-Unis, USPS et ZIP+4.

Conditions d'Utilisation Le Client accepte d'utiliser les données conjointement avec les applications SAP uniquement dans le cadre de ses transactions commerciales internes pour lesquelles la licence a été concédée au Client et non pas pour fournir des services informatiques, des services de partage de temps ou tout autre activité similaire. Par conséquent, mais tout en étant soumis aux limitations spécifiées dans les paragraphes suivants, le Client est autorisé à copier les données uniquement si cela s'avère nécessaire dans le cadre de ses activités notamment pour (i) les visualiser et (ii) les sauvegarder, à condition que le Client ne porte pas atteinte aux avis de droits d'auteur et qu'il ne modifie pas les données de quelque manière que ce soit. Le Client s'engage à ne pas recopier, modifier, décompiler, désassembler ou effectuer de l'ingénierie inverse sur les présentes données; à ne pas les transférer ni les distribuer sous quelque forme que ce soit à l'exception de ses filiales et à les utiliser uniquement à les fins autorisées par les lois en vigueur. Les lots multi-disques peuvent être transférés ou vendus en tant que lots complets de la même manière qu'ils ont été fournis initialement par SAP et ne peuvent en aucun cas être transférés ou vendus séparément.

Restrictions Sauf autorisation accordée spécialement au Client par SAP et sans se limiter au paragraphe précédent, le Client n'est pas autorisé à (a) utiliser les données dans le cadre de systèmes, produits ou applications installés, connectés à ou en communication avec des véhicules susceptibles de guider des véhicules, de localiser, d'expédier, de guider en temps réel, de gérer une flotte ou ayant toute autre application similaire, ou (b) en relation avec tout autre dispositif de localisation, ou dispositif mobile ou sans fil ou informatique, incluant sans limitation les téléphones portables, les ordinateurs de poche ou les PDA.

Avertissement. Les données peuvent contenir des informations inexacts résultant du passage du temps, aux circonstances changeantes, aux sources utilisées et à la nature de l'ensemble des données géographiques recueillies, facteurs qui en somme peuvent conduire à des résultats erronés.

Absence de garantie. Les données sont fournies "telles quelles" et le Client accepte les risques écoulant de leur Utilisation. NAVTEQ et les FOURNISSEURS DE NAVTEQ n'émettent aucune garantie, affirmation ou avertissement, implicite ou explicite, découlant de la loi concernant

le contenu, la qualité, la précision, la complétude, l'efficacité, l'exactitude, l'utilité, l'Utilisation ou les résultats attendus de l'exploitation des présentes données; ni sur le fait que les données ou le serveur ne connaîtront aucune interruption ou erreur.

Avis de non responsabilité: NAVTEQ et LES FOURNISSEURS DE NAVTEQ DÉCLINENT TOUTE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE PERFORMANCE OU D'ADÉQUATION À UN BUT PRÉCIS OU EN CAS DE CONTRE FAÇON. Les États, les Territoires ou les Pays n'autorisant pas les limitations en matière de garantie n'appliquent pas les limitations spécifiées précédemment.

Décharge de responsabilité: NAVTEQ et LES FOURNISSEURS DE NAVTEQ NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE RÉCLAMATION, PLAINTÉ OU ACTION QUELLE QUE SOIT LA NATURE DE LADITE RÉCLAMATION, PLAINTÉ OU ACTION ALLÉGEANT LA PERTE, DES DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS POUVANT RÉSULTER DE L'UTILISATION OU DE LA POSSESSION DES INFORMATIONS; OU DE TOUTE PERTE DE PROFIT, BÉNÉFICE, CONTRAT OU ÉCONOMIE, INDIRECTE, DIRECTE, EXCEPTIONNELLE OU CONSÉCUTIVE AUX DOMMAGES-INTÉRÊTS RÉSULTANT D'UNE MAUVAISE UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ À UTILISER LESDITES INFORMATIONS, D' ERREURS DANS LES INFORMATIONS OU D'UN MANQUEMENT AUX PRÉSENTES CONDITIONS, QU'IL S'AGISSE D'UNE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE OU DÉLICTELLE OU BASÉE SUR UNE GARANTIE, MÊME DANS LE CAS OÙ LE CLIENT AURAIT ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. Les États, les Territoires ou les Pays n'autorisant pas les limitations en matière de responsabilité et de dommages n'appliquent pas les limitations spécifiées précédemment.

Utilisateurs finaux du gouvernement. Si les données sont acquises par ou pour le compte du gouvernement des États-Unis ou par toute autre entité juridique visant à appliquer des droits similaires à ceux habituellement revendiqués par le gouvernement des États-Unis, la réglementation 48 C.F.R. ("FAR") 2.101, définit les Données comme étant "un article commercial" concédé sous licence en accord avec les présentes conditions de transfert et chaque copie des données livrée ou fournie doit être marquée en tant que telle et intégrée aux "Conditions d'Utilisation" suivantes et être traitée en accord avec les présentes conditions:

Conditions d'Utilisation

Sous-traitant (Fabricant/Fournisseur) Nom: NAVTEQ

Sous-traitant (Fabricant/Fournisseur) Adresse: 425 W. Randolph Street, Chicago, Illinois 60606

Comme le définit la réglementation FAR 2.101, les présentes données sont considérées comme étant un article commercial et sont soumises aux présentes Conditions d'Utilisateur final sous lesquelles les données ont été fournies.

© 2008 NAVTEQ – Tous droits réservés.

Si des données pour des pays supplémentaires sont ajoutées ou distribuées dans le cadre des produits du Progiciel SAP, ou si le Client utilise des données concernant les pays correspondants, les conditions fournisseurs/les avis de droits d'auteur suivants doivent être inclus aux Conditions d'Utilisation en vigueur destinées aux Utilisateurs finaux:

<u>Avis de</u>	<u>territoire</u>
Australie	"Copyright. Based on data provided under license from PSMA Australia Limited ( <a href="http://www.pasma.com.au">www.pasma.com.au</a> )."
Autriche	"© Bundesamt für Eich- und Vermessungswesen"
Croatie, Chypre, Estonie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Pologne, Slovénie et/ou Ukraine	"© EuroGeographics"
France	L'avis suivant doit apparaître dans toutes les copies des données et doit également apparaître sur l'emballage: "source: © IGN 2009 – BD TOPO ®"
Allemagne	"Die Grundlagendaten wurden mit Genehmigung der zuständigen Behörden entnommen" ou "Die Grundlagendaten wurden mit Genehmigung der zustaendigen Behoerden entnommen."
Grande-Bretagne	" Crown Copyright material."
Grèce	"Copyright Geomatics Ltd."
Hongrie	"Copyright © 2003; Top-Map Ltd."
Italie	"La Banca Dati Italiana è stata prodotta usando quale riferimento anche cartografia numerica ed al tratto prodotta e fornita dalla Regione Toscana."
Norvège	"Copyright © 2000; Norwegian Mapping Authority"
Portugal	"Source: IgeoE – Portugal"
Espagne	"Información geográfica propiedad del CNIG"
Suède	"Based upon electronic data <input type="checkbox"/> National Land Survey Sweden."
Suisse	"Topografische Grundlage: <input type="checkbox"/> Bundesamt für Landestopographie."

## 6. NOUVELLE-ZÉLANDE (SERVICES POSTAUX DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE)

Le Client doit respecter les conditions décrites par le Privacy Act 1993 ou toute autre loi ou réglementation relative à sa possession ou à son Utilisation des répertoires d'adresses néo-zélandais.

Le Client ne doit pas divulguer l'information contenue dans les répertoires d'adresses néo-zélandais.

Le Client reconnaît et accepte que Land Information New Zealand ("LINZ") et la Couronne détiennent en exclusivité des supports concédés sous licence à SAP et incorporés dans les répertoires d'adresses néo-zélandais et que LINZ et la Couronne ne cèdent aucun droit d'auteur ou droit de propriété intellectuelle relatif audit support ni au Client, ni au concédant de licence. Le Client reconnaît et accepte que Land Information New Zealand et la Couronne ne pourront en aucun cas être tenues responsables de la perte ou des dommages subis par le Client ou toute autre personne liée par le présent Contrat (même dans le cas où LINZ ou la Couronne auraient été averties de l'éventualité d'une telle perte ou de tels dommages notamment toute perte directe, indirecte, conséquente, toute perte de profit, liée à l'interruption de l'activité ou à la perte de données). Si la non responsabilité de LINZ ou de la Couronne définie dans la présente clause n'est pas applicable ou exécutable, la responsabilité de LINZ et de la Couronne établie dans le cadre du présent Contrat ou résultant de l'Utilisation, la modification, la création de compilations ou de travaux dérivés des répertoires d'adresses néo-zélandais (réalisés par le Client ou toute autre personne), qu'il s'agisse d'une responsabilité délictuelle (incluant une négligence), équitable ou autre, elle doit se limiter aux redevances payées par le Client pour les supports incorporés dans les répertoires d'adresses néo-zélandais ayant provoqué la perte ou les dommages de GST. Dans le cadre du Contracts (Privacy) Act 1982, la présente clause confère un avantage et s'applique à LINZ et à la Couronne.

Le Client accepte et déclare que le Client acquiert les répertoires d'adresses néo-zélandais et toute la documentation relative à des fins commerciales et que le Consumer Guarantees Act 1993 (loi néo-zélandaise) ne s'applique pas.

#### **7. ESPAGNE (DEYDE):**

Le Client reconnaît que les fichiers de routes de DEYDE utilisés dans les Répertoires d'adresses espagnols dans le cadre de toutes les versions de services de données et de gestion de la qualité des données, sont la propriété intellectuelle de DEYDE.

#### **8. REPERTOIRES D'ADRESSES SUISSES (SCHWEIZERISCHE POST):**

Les Clients ne sont pas autorisés à diffuser les données fournies. Les Clients sont autorisés à utiliser le produit uniquement pour leurs activités internes. Les Clients ne sont pas autorisés à utiliser les données dans le but de fournir des services à toute autre entité juridique. Toute Utilisation au sein d'une autre entité légale requiert une licence séparée.

## 9. ROYAUME-UNI (ROYAL MAIL)

*REMARQUE: Les conditions de transfert des services postaux anglais Royal Mail sont référencées dans les présentes conditions en Annexe 3.*

### Conditions des services postaux anglais Royal Mail pour les répertoires d'adresses anglais ("Conditions de Royal Mail").

**Cependant**, SAP AG ("le Fournisseur de solutions") a signé un Contrat de licence de données et un Contrat de service de données avec Royal Mail Group Ltd. pour avoir accès aux données concernant les adresses anglaises ("les Données") le 1er avril 2010;

**Cependant**, le Contrat de licence de données prévoit de transmettre certaines conditions à l'Utilisateur final par SAP ("Fournisseur de solutions tiers");

**Cependant**, l'Utilisateur final s'engage à respecter les conditions de Royal Mail;

**Par conséquent**, le Fournisseur de solutions tiers et l'Utilisateur final acceptent les conditions suivantes:

### PARTIE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.

Toute référence dans la Section 2 à un "**Fournisseur de solutions**" renvoie à un Fournisseur de solutions ou à un Fournisseur de solutions tiers autorisant via la concession d'une licence correspondante d'Utilisateur final ou de Fournisseur de solutions tierces à utiliser les données (ou une partie d'entre elles). Toute condition définie dans la Section 2 doit avoir la même signification que celle établie dans la clause 1.1 du présent Contrat sauf indication contraire spécifiée dans la clause 1 de la Section 2.

2.1 Le Fournisseur de solutions tiers peut mettre un terme aux conditions de Royal Mail du présent Contrat d'Utilisateur final si:

2.1.1 L'Utilisateur final commet un manquement à toute condition de Royal Mail contenue dans le présent Contrat d'Utilisateur final et si le manquement ne peut pas être pallié dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la notification écrite dudit manquement par le Fournisseur de solutions;

2.1.2 L'Utilisateur final est dans l'impossibilité de régler ses dettes ou s'avère insolvable ou si un récepteur d'imputation ou un administrateur est désigné pour reprendre la totalité ou une partie des actifs de l'Utilisateur final, ou si une disposition, un compromis ou un concordat concernant la dette de l'Utilisateur final a été proposé ou formulé par l'Utilisateur final ou si l'Utilisateur final entre dans ou se trouve dans une procédure d'administration ou de réalisation ou dans une procédure de dissolution, ou tout autre événement similaire sous couvert de toute autre juridiction dans laquelle l'Utilisateur final exerce son activité commerciale;

2.1.3 L'Utilisateur final divulgue toute information relative à l'activité de Royal Mail spécifiée par Royal Mail comme étant confidentielle ou qui aurait été définie comme étant confidentielle dans le présent Contrat;

2.2 Selon la clause 12 du présent Contrat, les conditions de Royal Mail spécifiées dans le Contrat d'Utilisateur final prendront fin à l'expiration du présent Contrat;

2.2 Selon la clause 12 du présent Contrat, dès la résiliation ou l'expiration des conditions de Royal Mail spécifiées dans le Contrat d'Utilisateur final, l'Utilisateur final devra dans les douze (12) mois qui suivent ladite date de résiliation ou d'expiration:

(i) rendre au Fournisseur de solutions tiers (selon le cas) toutes les copies des Données (ou partie desdites Données) et toute la documentation relative, ou

(ii) supprimer ou détruire définitivement toutes les copies des Données (ou partie desdites Données) et toute la documentation relative, qui, selon le cas, peut être légitimement supprimée ou détruite et en informer le Fournisseur de solution tiers (selon le cas) par écrit.

2.4 permettre à Royal Mail de faire appliquer directement les conditions de Royal Mail en vertu du Contrats Act 1999 (relatif aux Droits des tiers).

## PARTIE 2 - CONDITIONS COMPORTANT UNE PARTIE DES CONDITIONS DE ROYAL MAIL

### 1. DÉFINITIONS

1.1 Lorsque le contexte le permet, les mots et expressions qui suivent doivent avoir les significations suivantes:

**"L'Alias"** correspond à la base de données connue sous le nom de "Fichier Alias" contenant les alias "Localité", "rue" et les informations "point de livraison", "alias pays";

**"L'Associé"** correspond à une entreprise qui entre ou opère dans le cadre d'un Contrat d'associés;

Le **"Contrat d'associés"** doit avoir la signification apportée dans la clause 1.9 de la Section 4 de l'Annexe 1 de l'Annexe 3;

Le **"Groupe d'associés"** signifie un réseau, établi ou géré par l'Utilisateur final, d'entreprises comprenant ledit Utilisateur final et un minimum de dix (10) associés (sauf autre condition définie par écrit avec le Fournisseur de solutions) ayant chacun signé un Contrat d'Associés avec l'Utilisateur final;

Le **"Propriétaire du groupe d'associés"** correspond à l'Utilisateur final qui a créé ou qui gère le groupe d'associés;

La **"Solution du groupe d'associés"** correspond à une Solution (différente à la Solution de transaction externe) fournie ou devant être fournie par le Fournisseur de solutions à l'Utilisateur final propriétaire d'un groupe d'associés à qui ladite solution est destinée dans le cadre du présent Contrat;

Le **"Nettoyage de la base de données client"** correspond à une base de données client nettoyée (intégralement ou en partie) par l'Utilisateur final;

**"Base de données de l'Utilisateur final nettoyée"** correspond à une base de données de l'Utilisateur final nettoyée (intégralement ou en partie) par l'Utilisateur final;

Le terme **"Informations confidentielles"** désigne toutes les informations de nature confidentielle ou propriétaire (quelle que soit la présentation ou la communication, mais ne se limitent pas au progiciel informatique, aux bases de données et données, aux documents physiques et aux échantillons) relatives à l'activité, aux clients, à l'activité, aux opérations, aux clients, aux procédures, aux budgets, à l'information concernant les produits, aux compétences et aux stratégies de tiers ou de Royal Mail;

Le **"Site Internet de licences d'entreprise"** correspond au site Internet de Royal Mail sur lequel figure une liste de Clients et qui est généralement accessible à toute personne ayant signé un Contrat sous licence avec Royal Mail pour utiliser le PAF@;

Le **"Client"** correspond à une entité juridique disposant d'une licence lui permettant d'utiliser le PAF@ dans le cadre d'un Contrat signé avec Royal Mail communément appelé **"Contrat de licence du groupe"**;

Les **"Données créées"** correspondent à toutes les données ajoutées à une base de données de l'Utilisateur final ou à une base de données d'un client ou destinées à créer une nouvelle base de données là où il n'y en existait aucune, amenant ainsi à la notion de création de données;

La **"Base de données du Client"** correspond à une compilation électronique effectuée par un Client Utilisateur final d'enregistrements, de bases de données et de listes d'adresses qui existaient avant le nettoyage de la Base de données réalisé dans le cadre du présent Contrat de licence;

Les **"Données"** correspondent aux bases de données connues sous la dénomination PAF@ et/ou Alias et à tout extrait ou mise à jour desdites bases de données que l'Utilisateur final a choisi de recevoir dans le cadre des conditions du présent Contrat de licence, fourni ou contenu dans un produit, un service ou une solution livrée par le Fournisseur de solutions;

La **"Création de données"** correspond à l'Utilisation des données destinées à être intégrées dans une solution ou à créer un ou plusieurs nouveaux registres en:

(i) ajoutant tout nouveau dossier PAF@; et/ou

(ii) en ajoutant tout nouvel élément au dossier PAF@;

Dans tous les cas, à destination de la base de données d'un Utilisateur final ou d'un client ou dans le but de créer une nouvelle base de données là où il n'en existait aucune;

Les **"Moyens de livraison des données"** correspondent à la méthode et au format de livraison via lesquels les données sont livrées ou mises à la disposition de l'Utilisateur final;

Le **"Nettoyage de la base de données"** correspond à une activité impliquant le traitement de la base de données d'un Utilisateur final ou d'un client utilisant les données et qui inclut:

(i) la vérification du registre existant dans la base de données d'un Utilisateur final ou d'un Client pour veiller à ce qu'il corresponde bien à la base de données.

(ii) la modification du registre existant dans la base de données d'un Utilisateur final ou d'un Client pour corriger l'adresse de façon à ce qu'il contienne les mêmes informations que celles contenues dans la base de données.

(iii) la standardisation d'un registre existant dans une base de données d'un Utilisateur final ou d'un Client au format "PAF@";

(iv) la signalisation ou le marquage d'un registre existant dans la base de données d'un Utilisateur final ou d'un client similaire à celui réalisé dans la base de données.

(v) l'ajout à un registre existant dans une base de données d'un Utilisateur final ou d'un Client d'informations supplémentaires provenant de la base de données; et/ou

(vi) l'extraction des copies de registres existants présentes dans la base de données d'un Utilisateur final ou d'un Client;

mais n'inclut pas la Création de Données;

Le **"Point de Livraison"** correspond à l'adresse complète (d'une entreprise ou d'une résidence), incluant un code postal à laquelle le courrier est délivré;

"**L'Utilisateur final**" correspond à l'entité juridique ayant signé le présent Contrat de licence avec le Fournisseur de solutions;

Le "**Client Utilisateur final**" correspond à un Client Utilisateur final ayant signé un contrat avec le Client final dans le cadre de l'activité de nettoyage de la base de données dudit client;

La "**Base de données de l'Utilisateur final**" correspond à une compilation électronique effectuée par l'Utilisateur final d'enregistrements, de bases de données et de listes d'adresses qui existaient avant le nettoyage de la Base de données réalisé dans le cadre du présent Contrat de licence;

Les "**Transferts approuvés par la Commission Européenne**" correspondent aux transferts de données personnelles: (a) dans l'espace économique européen (b) vers d'autres pays ayant été approuvés par la Commission européenne comme ayant un degré de protection de données personnelles adéquat ou (c) qui sont protégés par la législation ou dans un pays dont la législation a été approuvée par la Commission européenne comme ayant un degré de protection des données personnelles adéquat;

"**Solution de transaction externe**" correspond à une Solution via laquelle l'Utilisateur final gère un site Internet mis à la disposition du public (ou équivalent technique) qui propose des produits et des services à ses destinataires de services et qui peut s'emparer, vérifier, mettre à jour ou modifier une adresse ou un code postal saisi par un client;

Les "**Droits de propriété intellectuelle**" correspondent à tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle incluant, mais ne se limitant pas, aux brevets, modèles d'utilité, droits de marque, droits relatifs au service, droits de conceptions (brevetés ou non brevetés), droits d'auteur, droits afférents aux bases de données, droits relatifs à la topographie des semi-conducteurs, droits relatifs aux informations propriétaires et tout autre droit d'application, d'extension et de renouvellement desdits droits à des fins de reconnaissance partout dans le monde et à travers le temps;

La "**Solution de transaction interne**" correspond à une solution via laquelle l'Utilisateur final accède à une base de données dans le cadre de ses activités internes pas le biais de transactions;

Le "**Contrat de licence**" correspond aux conditions définies dans le présent Contrat et ses annexes (le cas échéant);

La "**Sélection limitée des registres**" correspond à une option choisie par l'Utilisateur final lui permettant d'accéder à un maximum de deux cent mille (200 000) dossiers PAF® pour un maximum de quatre (4) zones de code postal;

Les "**Objectifs d'équilibrage**" correspondent à des objectifs de partage du travail, des données du Progiciel et de tout autre support se trouvant entre plusieurs ordinateurs, des liens réseaux et des autres ressources dans le but d'optimiser l'Utilisation des ressources, diminuer les temps de réponse et améliorer la fiabilité;

La "**Solution de recherche**" correspond à une Solution par laquelle l'Utilisateur final propose un service à ses destinataires de services via téléphone, téléphone portable, PDA Internet ou tout autre support équivalent permettant aux Clients d'obtenir l'adresse ou le code postal d'un particulier pour les utiliser dans le cadre de leur propre activité;

La "**Restitution maximale des données**" doit avoir la signification apportée dans la présente clause 1;

L'**abréviation "PAF®"** correspond à la base de données ou toute partie de la base de données également nommée "Fichier d'adresses postales" contenant toutes les adresses de livraison et les codes postaux du Royaume-Uni et pouvant faire l'objet de modifications périodiques. "**PAF**" est une marque déposée de Royal Mail;

Les "**Objectifs autorisés en sous-traitance**" correspondent à des objectifs de provision du stockage des données et/ou de services de technologies de l'information fournis à l'Utilisateur final par un sous-traitant agissant pour le compte de l'Utilisateur final dans le but de répondre aux besoins commerciaux internes de l'Utilisateur final;

Le "**Code Postal**" correspond à une code alphanumérique qui a été développé et qui appartient à Royal Mail et qui a été alloué par Royal Mail pour identifier une adresse ou un nombre d'adresses;

Une "**zone de code postal**" correspond à une zone identifiée par la partie du code postal composée de deux lettres;

Un "**Dossier**" correspond à une entrée existante ou à créer d'un individu et dont les données contiennent un point de livraison, une partie des informations concernant le point de livraison mais aussi un nom d'entreprise ou de particulier;

"**Royal Mail**" signifie Royal Mail Group Limited;

Un "**Destinataire de services**" correspond à un destinataire de produits ou de services fourni par l'Utilisateur final à titre gratuit ou non. Pour précision, ledit destinataire doit être un tiers et ne doit pas représenter l'Utilisateur final;

La "**Solution**" correspond à un produit, un service ou toute autre solution du Fournisseur de solutions modifié ou amélioré, intégré, créé, dérivé, issu du profit ou qui implique la fourniture ou la mise à disposition des données ou d'une partie des données (y compris la provision de données brutes). Un tel produit, service ou solution peut: (i) être produit sous n'importe quelle forme y compris un dispositif, une solution, un progiciel ou une base de données (ii) être produit par écrit ou électroniquement et (iii) inclure des fonctionnalités, un progiciel, des services ou d'autres données;

Le "**Fournisseur de solutions**" correspond à la personne sous licence concédée par Royal Mail (ou par toute autre personne autorisée à concéder ladite licence) pour obtenir des copies et des mises à jour des données afin d'améliorer ses propres solutions à fournir à l'Utilisateur final;

Le "**Terme**" correspond à la période de validité définie par le Fournisseur de solutions et l'Utilisateur final.

La "**Transaction**" correspond à la réponse à une question concernant un point de livraison (ou une partie) et/ou des données Alias concernant un point de livraison, une vérification de ladite demande et/ou une restitution de données jusqu'à cent (100) points de livraison et des données Alias concernant lesdits points de livraison restitués ("**restitution maximale des données**"). Pour précision:

(i) Les différents éléments des données (plutôt que l'ensemble) des points de livraison doivent être retournés;

(ii) les recherches supplémentaires dans les données restituées (à condition qu'aucune donnée supplémentaire ne soit restituée lors de ladite recherche) ne sont pas considérées comme étant une "**Transaction supplémentaire**;

(iii) les restitutions de données excédant le maximum de données restituées autorisé doivent donner lieu à une "**Transaction**" supplémentaire ou à des "**Transactions supplémentaires** (en fonction du nombre de données restituées);

"L'Utilisateur" correspond à un poste de travail individuel, un terminal, un PDA ou tout autre dispositif portable de l'Utilisateur final et

Un "Jour ouvrable" correspond en Angleterre à n'importe quel jour sauf samedi, dimanche et jours fériés.

1.2 Sauf si le contexte exige qu'il en soit autrement, les mots exprimés au singulier incluent le pluriel et vice versa, les mots n'exprimant aucun genre incluent tous les genres et les mots désignant des personnes incluent les entreprises et les sociétés et vice versa.

1.3 En cas d'incohérence ou de conflit entre les clauses et les clauses du présent Contrat de licence ou les clauses des annexes, alors, les présentes clauses prévaudront si une telle incohérence ou un tel conflit venait à apparaître.

1.4 Les titres des clauses ont pour seul objectif de résumer la référence et n'affectent donc en rien la structure du Contrat de licence.

15 Toute référence du présent Contrat de licence à une disposition, un ordre, une réglementation ou tout autre instrument législatif doit être interprétée comme une référence à la disposition, à l'acte, à la régulation ou à tout autre instrument législatif ou comme étant modifiée suite à la disposition, à l'acte, à la régulation ou à tout autre instrument législatif ou comme étant régie par une nouvelle disposition.

## 2. LICENCE

L'Utilisateur final est autorisé à utiliser les Données de la Solution fournies à l'Utilisateur final par le Fournisseur de solutions de façon non exclusive, non transférable et révocable à la fin de la période de validité (sauf interruption anticipée), conformément aux conditions du présent Contrat de licence.

### LIMITATIONS SUR L'UTILISATION DES DONNÉES

#### 3.1 Limitations générales sur l'Utilisation

3.1.1 L'Utilisateur final est autorisé à utiliser les Données dans le cadre de ses activités internes uniquement si le présent Contrat de licence l'y autorise de façon expresse.

3.1.2 Sauf indication expresse figurant dans les conditions du présent Contrat de licence, l'Utilisateur final ne peut pas:

3.1.2.1 utiliser les Données ou la Solution pour créer ses propres produits ou services contenant des Données destinées à être proposées à des tiers;

3.1.2.2 copier ou reproduire (voir les clauses 3.1.3 et 3.1.4), extraire, publier et réutiliser l'intégralité ou une partie des données;

3.1.2.3 transférer, vendre, concéder sous licence ou diffuser l'intégralité ou une partie des données à des tiers.

3.1.3 L'Utilisateur final est autorisé à faire des copies des données uniquement dans le cadre des actions suivantes: sauvegarde, sécurité, ou à des fins de reprises sur sinistre ou de tests.

3.1.4 L'Utilisateur final est également autorisé à faire des copies des données fournies à des fins d'équilibrage. L'Utilisateur final doit s'assurer que lesdites copies ne pourront pas fait l'objet d'une autre Utilisation et il devra notifier le Fournisseur de solutions s'il effectue lesdites copies.

3.1.5 Sauf indication expresse dans le présent Contrat de licence l'Utilisateur ne doit pas:

3.1.5.1 effectuer une Création de base de données sans le consentement écrit du Fournisseur de solutions et à condition que la Création de base de données ne soit pas une simple copie de la base de données.

3.1.5.2 conformément aux clauses de l'Annexe 1 de l'Annexe 3, fournir ou donner accès (intégralement ou en partie) à une base de données créer une base de données ou une copie de base de données qui inclut les données créées.

3.1.6 L'Utilisateur final est autorisé à effectuer un Nettoyage de base de données uniquement dans le cadre de ses propres bases de données d'Utilisateur final et de Client (et concernant ledit Nettoyage de Base de données puis la fourniture de la Base de données nettoyée au Client Utilisateur final auprès duquel il est considéré comme étant une Base de données de Client et ledit Nettoyage entre dans le cadre des "Services de bureau") et ne peut être effectué sur toute autre Base de données à condition que:

3.1.6.1 Les Bases de données de l'Utilisateur final respectent les clauses des clauses 3.1.7 à 3.1.11 et

3.1.6. Les Bases de données du Client respectent les clauses de la Section 6 de l'Annexe 2 de l'Annexe 3

3.1.7 L'Utilisateur final est uniquement autorisé à utiliser les Bases de données nettoyées dans le cadre de ses activités internes et conformément aux clauses 3.1.8 à 3.1.10, concernant la fourniture à des tiers.

3.1.8 Dans le cadre des clauses 3.1.9 et 3.1.10:

3.1.8.1 la signification de l'expression "série de bases de données connectées" doit inclure (mais ne pas se limiter) aux bases de données directement ou indirectement dérivées ou provenant de l'Utilisateur final ou du Client Utilisateur final;

3.1.8.2 la signification de l'expression "totalité ou presque" peut être déterminée qualitativement ou quantitativement et sera déterminée selon l'opinion raisonnable de Royal Mail;

3.1.8.3 l'expression "Activité normale de fourniture de données" inclut toute activité menée par l'Utilisateur final dans le cadre ou en relation avec son activité commerciale quotidienne qui est de fournir des services de bases de données d'adresses à des tiers pouvant inclure (mais sans se limiter) la fourniture de listes d'adresses postales ou des listes d'adresses d'acheteurs et la provision de listes d'adresses-échantillons pour les études marketing, mais ne pouvant pas inclure des bases de données nettoyées par un Utilisateur final ou la licence d'un tiers concédée par l'Utilisateur final pour reproduire la Base de données nettoyée de l'Utilisateur final ou de l'utiliser pour le nettoyage d'une base de données et

3.1.8.4 toute description "d'une base de données d'adresses" d'une base de données comportant la totalité ou presque des points de livraison du Royaume-Uni, d'Angleterre, d'Écosse, du Pays de Galle et de l'Irlande du nord ou toute description similaire.

3.1.9 toute Base de données nettoyée d'Utilisateur final qui (en tant que Base de données unique ou partie d'une série de Bases de données connectées) se composant de la totalité ou presque des points de livraison du Royaume-Uni, d'Angleterre, d'Écosse, du Pays de Galle et d'Irlande du

nord ne peut être fournie que par l'Utilisateur final ou un tiers conformément aux clauses de la clause 3.1.10.

3.1.10 Toute Base de données nettoyée d'Utilisateur final (qu'il s'agisse d'une base de données unique ou d'une partie d'une série de Bases de données connectées) se composant de la totalité ou presque des points de livraison du Royaume-Uni, d'Angleterre, d'Écosse, du Pays de Galle et d'Irlande du nord par l'Utilisateur final ou un tiers (le "**Tiers de premier niveau**") et par ledit Tiers de premier niveau à d'autres tiers (le "**Tiers de second niveau**"), à condition que:

3.1.10.1 ni l'Utilisateur final, ni le tiers ne puisse promouvoir, commercialiser, représenter ou distribuer la Base de données nettoyée de l'Utilisateur final comme étant une base de données complète d'adresses postales "Maîtresse" ou une base de données complète d'adresses postales "Originale" ou toute autre description similaire;

3.1.10.2 ladite Base de données nettoyée d'Utilisateur final doit être fournie par l'Utilisateur final à un Tiers de premier niveau ou d'un Tiers de premier niveau à un Tiers de second niveau et dans tous les cas uniquement dans le cadre de ses activités habituelles de fourniture de données.

3.1.10.3 toute fourniture à un Tiers de second niveau doit respecter le fait que la Base de données nettoyée d'Utilisateur final ne peut être utilisée uniquement dans le cadre des activités internes des Tiers de second niveau (et pour aucun autre tiers).

3.1.10.4 toute fourniture à un Tiers de second niveau doit respecter les conditions dudit Tiers de second niveau de ne pas reproduire ou de ne pas faire de copies de la Base de données nettoyée d'Utilisateur final (de façon intégrale ou en partie) dans le but de la fournir à des tiers et de ne pas réaliser toute distribution similaire;

3.1.10.5 pendant la période de validité et pendant les six (6) ans suivants la date de fin du présent Contrat de licence, toute fourniture à un Tiers de premier niveau ou à un Tiers de second niveau est sujette à une notification conséquente stipulant que la Base de données nettoyée d'Utilisateur final a été nettoyée à partir des fichiers PAF® et dont les données ont été intégrées électroniquement à une image-vidéo et à un tout autre support papier composé de ou contenant ladite Base de données nettoyée d'Utilisateur final.

**Les clauses de la présente clause resteront en vigueur après l'expiration ou la résiliation du présent Contrat de licence.**

3.1.11 L'Utilisateur final peut inclure la déclaration suivante, à condition qu'il utilise de façon raisonnable ses supports commerciaux et publicitaires et que ladite Utilisation n'est pas autorisée après la date d'expiration ou de résiliation du présent Contrat de licence: "[Nom de l'Utilisateur final] traite des bases de données provenant des fichiers PAF® de Royal Mail et de Bases de données Alias".

3.1.12 pendant la période de validité et pendant trois(3) ans après la date de fin du présent Contrat de licence, l'Utilisateur devra sur demande fournir dans les vingt (20) jours ouvrables au Fournisseur de solutions, le nom et les coordonnées de tous les tiers à qui la Base de données nettoyée d'Utilisateur final a été fournie. Les clauses de la présente clause 3.1.12 restent en vigueur après l'expiration ou la résiliation du Contrat de licence.

3.1.13 Les clauses de l'Annexe 1 de l'Annexe 3 (Options avancées) s'appliquent également si l'Utilisateur final reçoit ou peut accéder à une Solution qui est ou inclus la Solution de recherche, la Solution de transaction externe, la Solution d'Utilisation étendue, la Solution de groupe d'associés et la Solution de groupe de courtiers ou s'il souhaite fournir des services informatiques.

### **Protection des données**

3.2.1 L'attention des parties doit se porter sur l'acte 1998 et la directive 95/46/EC de la Commission Européenne sur la protection des données ainsi que sur toute législation ou réglementation les concernant (les "**Conditions de protection des données**"). L'Utilisateur final reconnaît que Royal Mail est le gestionnaire des données de toutes les données personnelles contenues dans les bases de données. Royal Mail et le Fournisseur de solutions reconnaissent que l'Utilisateur final est le gestionnaire des données dans le cadre des données personnelles de sa propre base de données qu'elle ait été nettoyée, modifiée ou autre. L'Utilisateur final accepte de ne rien faire ou de ne pas omettre de faire toute action pouvant mettre le Fournisseur de solutions ou Royal Mail en infraction vis-à-vis des Conditions de protection des données personnelles et chaque partie garantie à l'autre qu'elle respectera rigoureusement ses obligations dans le cadre des Conditions de protection des données personnelles décrites dans le présent Contrat de licence. L'Utilisateur final accepte le fait qu'il doit:

3.2.1.1 mettre en application les mesures techniques et organisationnelles adéquates pour protéger les données personnelles contenues dans la Base de données des destructions accidentelles et illégitimes, les accidents, de la perte, de l'altération et de la diffusion et l'accès non-autorisés;

3.2.1.2 transmettre immédiatement à Royal Mail de façon directe ou indirecte via le Fournisseur de solutions toute demande concernant les données personnelles contenue dans les bases de données des sujets des données, du commissaire à la protection des données ou de toute autre autorité compétente, pour que Royal Mail puisse y répondre;

fournir rapidement à la demande de Royal Mail lesdites informations car Royal Mail est légalement en droit de les lui demander pour suivre les données personnelles dans les bases de données, les droits des sujets des données y compris les droits d'accès des sujets; ou suite à une notification du commissaire à la protection des données;

3.2.1.4 s'assurer que si, lors de la durée de validité du présent Contrat de licence, il a l'intention de transférer des données personnelles dans des bases de données via des transferts non-approuvés par la Commission Européenne, alors, il devra avant d'effectuer lesdits transferts obtenir le consentement de Royal Mail et fournira lesdites informations à ses propres frais et signera tous les documents, contrats ou actes requis par Royal Mail pour assurer la protection adéquate des données.

Dans le cadre de la présente clause 3.2 les expressions "Contrôleur de données", "sujet de données", "données personnelles" et "traitement" doivent avoir les mêmes significations que les expressions contenues dans l'acte 1998 (relatif à la protection de données personnelles).

### **3.3 Sous-traitance**

3.3.1 L'Utilisateur sera autorisé à fournir les Données ou à permettre la provision ou l'accès aux Données à ses sous-traitants uniquement pour:

3.3.1.1 fournir de l'espace de stockage pour les données et/ou des services de technologies de l'information au Fournisseur de solutions et/ou

3.3.1.2 que le sous-traitant puisse agir pour le compte de l'Utilisateur final dans le cadre des activités commerciales internes de l'Utilisateur final;

et dans tous les cas, utiliser les données uniquement dans le cadre des activités commerciales internes de l'Utilisateur final et non pour le compte des

activités ou du propre profit du sous-traitant et à condition qu'à tout moment il respecte la clause 3.3.2.

3.3.2 L'Utilisateur final doit s'assurer que:

3.3.2.1 Le Fournisseur de solutions a donné au préalable son consentement par écrit à l'Utilisateur final pour qu'il emploie ledit sous-traitant, dans les dix (10) jours ouvrables ayant suivi la demande et l'Utilisateur final doit informer le Fournisseur de Solutions ou Royal Mail (selon le cas applicable) du nom et de l'adresse du sous-traitant et fournir toute autre information susceptible d'être demandée par le Fournisseur de Solutions ou Royal Mail et

3.3.2.2 ledit sous-traitant a signé un Contrat avec l'Utilisateur final décrivant les conditions qui s'appliquent aux Utilisations autorisées mais non moins strictes des Bases de données dans le cadre de la clause 3.3.2 et qui n'accorde pas de droits autres que ceux contenus dans le présent Contrat de licence (le "**Contrat de sous-traitant**") concernant les données et qui:

(a) inclut les clauses de résiliation correspondantes entre l'Utilisateur final et son sous-traitant et les clauses formulées dans le Contrat de licence et qui stipulent que le présent Contrat prendra automatiquement fin si le Contrat de licence expire ou si l'Utilisateur final ne possède plus de licence d'Utilisation et/ou autorise le sous-traitant à utiliser les bases de données;

(b) contient les clauses relatives à la confidentialité, à la propriété et à la protection des bases de données et aux droits de propriété intellectuelle subsistants et/ou relatifs aux bases de données, mais non moins stricts ne permettant pas d'acquérir des droits autres que ceux contenus dans le présent Contrat de licence, incluant (mais ne se limitant pas ) aux clauses 2 (Licence), 3 (Limitations de l'Utilisation des données par les Utilisateurs finaux) et 7 (Droits de propriété des bases de données); et

(c) permet à Royal Mail de faire directement appliquer les conditions relatives aux bases de données dans le cadre des Contrats (Droits de Tiers) Act 1999; et

3.3.2.3 L'Utilisateur final ne peut pas manquer à ses obligations établies dans le cadre du présent Contrat de licence et sera tenu responsable des actes et des omissions de ses sous-traitants comme s'il s'agissait de ses propres actes et omissions et sera tenu responsable de toute perte ou dommage-intérêt (direct, indirect ou consécutif) résultant ou lié à l'Utilisation du sous-traitant ou à l'accès aux bases de données;

3.3.2.4 L'Utilisateur final fournira rapidement à Royal Mail les copies des Contrats de sous-traitants si Royal Mail (ou le Fournisseur de solutions opérant pour le compte de Royal Mail) venait à en faire la demande.

#### 4. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR FINAL

4.1 L'Utilisateur tiendra un registre complet et précis des vérifications et de toutes les transactions financières et non-financières relatives au Contrat de licence qui devra être conservé six (6) ans. L'Utilisateur final s'assurera que le Fournisseur de solutions et/ou Royal Mail et/ou leurs agents accèdent après accord préalable et pendant les heures de travail, à ses installations, comptes et dossiers relatifs au présent Contrat de licence dans le but de vérifier ou contrôler le bon accomplissement des obligations de l'Utilisateur final dans le cadre du présent Contrat (la "**Vérification**") et fournira toute sa coopération et son assistance lors des vérifications. Royal Mail ne devra pas mener plus d'une vérification tous les douze (12) mois sauf en cas de suspicion de manquement aux obligations du présent Contrat de licence de la part d'un Utilisateur final.

4.2 L'Utilisateur final devra respecter les lois et les réglementations qui s'appliquent à son Utilisation des Données.

#### 5- REDEVANCES

5.1 le Fournisseur de solutions reconnaît que les redevances prélevées par Royal Mail liées aux Données et leur Utilisation par les Utilisateurs finaux sont calculées sur la même base que celles prélevées à tous les fournisseurs de solutions opérant dans le cadre des mêmes conditions ou similaires. Lesdites redevances sont amendées par Royal Mail chaque année. Les redevances actuelles et les diverses redevances seront rendues publiques par Royal Mail qui les publiera sur son site Internet public, actuellement disponible à l'adresse: [www.royalmail.com](http://www.royalmail.com). Le Fournisseur de solutions reconnaît que Royal Mail n'est en aucun cas dans l'obligation de prélever une redevance à l'Utilisateur final.

5.2 L'Utilisateur final reconnaît qu'il s'est efforcé à établir s'il s'avère être ou non un Client devant verser une redevance au Fournisseur de solutions et qu'il est allé s'informer si nécessaire auprès de la société mère et/ou ses filiales ou du Site Internet de l'entreprise qui concède les licences.

5.3 Si l'Utilisateur final doit verser au Fournisseur de solutions une redevance calculée sur la base d'une Transaction (exception faite des redevances annuelles appliquées aux transactions illimitées) en relation avec toute base de données stockée par lui (plutôt que par le Fournisseur de Solutions pour un accès de l'Utilisateur final à distance) alors il devra s'assurer que ledit accès est contrôlé par un Système de gestion des transactions. Nonobstant les clauses précédentes, l'Utilisateur final s'assurera que chaque transaction n'excède pas le maximum de données restituées autorisé.

5.4 Si l'Utilisateur a choisi de verser les redevances de bases de données sur la base des Utilisateurs, alors, la redevance applicable devra être versée en fonction de chaque Utilisateur autorisé à accéder à la base de données. L'Utilisateur ne pourra pas autoriser un nombre d'Utilisateurs supérieur au nombre spécifié par le Fournisseur comme pouvant accéder ou ayant le droit d'accéder aux bases de données.

5.5 Si un l'Utilisateur final souhaite uniquement accéder, et par conséquent paye toutes les redevances correspondantes, à certaines zones postales et/ou à une "Sélection de registre limités", alors ledit Utilisateur final devra s'assurer qu'il n'accède pas à des bases de données autres que celles qu'il a sélectionnées.

5.6 Si un l'Utilisateur final achète un bloc ou des blocs de transactions au Fournisseur de solutions, chaque bloc de transactions demeurera valable pour une durée de douze mois à compter de la date de fourniture ou de mise à disposition dudit bloc. Au terme de ladite période de douze mois, toutes les transactions inutilisées du bloc seront considérées comme ayant expiré et comme le précise le Fournisseur de solutions, elles peuvent soit ne pas être utilisées, soit être refacturées en tant que bloc supplémentaire.

#### 6. RESPONSABILITÉ

6.1 Royal Mail ne garantit en aucun cas l'exactitude ou la complétude des bases de données et ne pourra être tenue responsable des éventuelles pertes ou dommages-intérêts (directs, indirects ou consécutifs) résultant ou en relation avec le présent Contrat de licence et son expiration, sauf dans la mesure où une telle responsabilité ne peut pas être légalement exclue.

6.2 Royal Mail n'est en aucun cas tenu responsable des Bases de données et des Solutions fournies par le Fournisseur de solutions ou l'Utilisateur final.

6.3 Même si les Solutions fournies par l'Utilisateur final ou par le Fournisseur de solutions sont désignées comme étant approuvées par Royal Mail, Royal Mail ne pourra en aucun cas garantir que lesdites Solutions ont été testées pour leur Utilisation par des tiers ou que lesdites Solutions seront adaptées pour, ou utilisable chez, le tiers.

6.4 Royal Mail ne sera en aucun cas obligé de fournir des bases de données ou des solutions directement à l'Utilisateur final.

6.5 Pour rappel, aucune partie ne pourra exclure sa responsabilité en cas de décès ou de blessures graves causées par sa négligence, de même que toute autre responsabilité ne pouvant légalement pas être exclue.

6.6 Les clauses de la présente clause 6 restent en vigueur après l'expiration du présent Contrat de licence.

## **7. DROITS DE PROPRIÉTÉ DES BASES DE DONNÉES**

7.1 Les bases de données et les droits de propriété intellectuelle subsistants et/ou liés relatifs aux bases de données restent la propriété de Royal Mail et de ses filiales. L'Utilisateur final ne pourra acquérir aucune base de données et aucun droit de propriété intellectuelle sauf indications expressément stipulées dans le présent Contrat de licence. L'objectif du présent Contrat de licence n'est en aucun cas la cession par Royal Mail ou le Fournisseur de solutions d'éventuels droits de propriété intellectuelle subsistants ou liés aux Données.

7.2 Royal Mail se réserve tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Données et se réserve tous les droits dans le cadre du présent Contrat de licence (y compris le droit de prendre des mesures afin de les faire respecter) relatifs à l'Utilisation non autorisée sous le présent Contrat de licence des bases de données (ou toute partie des données) par l'Utilisateur final et/ou le Client Utilisateur final. Cela inclura, sans limitation, toute disposition à l'encontre d'un tiers concernant la copie ou l'accès à une base de données nettoyée de l'Utilisateur final ou à la base de données nettoyée du client ou à toute autre base de données en relation avec ou résultant d'un manquement du présent Contrat de licence.

7.3 L'Utilisateur final ne supprimera pas et ne modifiera pas les avis de droits à la propriété intellectuelle relatifs ou utilisés en relation avec les Données.

7.4 Le présent Contrat de licence n'accorde aucun droit à l'Utilisateur final d'utiliser les marques déposées, le nom commercial et les logos de Royal Mail.

7.5 Les clauses de la présente clause 7 restent en vigueur après l'expiration du présent Contrat de licence.

## **8. OBLIGATIONS**

L'Utilisateur final ne peut pas déléguer ses droits et ses obligations entrant dans le cadre du présent Contrat de licence ou transférer l'intégralité ou une partie dudit Contrat (y compris la licence) sans le consentement écrit du Fournisseur de solutions.

## **9. GÉNÉRALITÉS**

Le présent Contrat de licence et tout conflit ou réclamation découlant du ou lié au contenu ou à la formation du présent Contrat (notamment les conflits et les réclamations non-contractuelles) doit être régi et interprété en vertu de la loi britannique en vigueur. Les parties présentes se soumettent irrévocablement à la juridiction non-exclusive des tribunaux anglais.

9.2 Les clauses de la présente clause 9 restent en vigueur après l'expiration ou la résiliation du présent Contrat de licence.

## **Annexe 1 de l'Annexe 3 – Options avancées**

### **PARTIE 1 – Solutions de recherche**

*non fournie*

### **PARTIE 2 - SOLUTIONS DE TRANSACTION EXTERNE**

#### **Considérants**

(A) Les Solutions de transaction externe existent pour permettre aux Utilisateurs finaux de mettre à la disposition de tiers une quantité limitée d'informations en vue de confirmer certaines coordonnées lorsqu'un produit ou un service est sur le point d'être accessible audit tiers par le biais d'un site Web public de l'Utilisateur final.

(B) Si un Utilisateur final souhaite avoir recours auxdites Solutions de transaction externe, il doit s'engager à respecter à tout moment les Conditions définies dans la présente Partie 2 de l'Annexe 1 de l'Annexe 3.

#### **1. Solutions de transaction externe: clauses opérationnelles**

1.1 Un Utilisateur final ayant recours à une Solution de transaction externe s'engage à:

1.1.1 utiliser uniquement la Solution de transaction externe pour réaliser des transactions destinées à la saisie, vérification, mise à jour ou modification des détails entrés par un bénéficiaire de service réel ou potentiel sur le site Web public de l'Utilisateur final, ou uniquement dans l'intention d'envoyer un produit (avec, notamment, la fourniture des détails de vérification, de mise à jour ou de modification du bénéficiaire de service au fournisseur de service postal ou de livraison chargé dudit envoi) ou de fournir un service offert dans tous les cas sur ledit site Web public au bénéficiaire du service;

1.1.2 de veiller à la configuration de la Solution de transaction externe pour permettre à un bénéficiaire de service de l'Utilisateur final de présenter une demande via le site Web public de ce dernier, afin de vérifier, mettre à jour ou modifier un code postal ou une adresse unique saisie(e) par ledit bénéficiaire de service sur le site Web public de l'Utilisateur final. À la réception de cette demande, la Solution de transaction externe doit répondre en retournant une adresse ou un code postal correct(e) ou en confirmant l'exactitude de la adresse saisie;

1.1.3 contrôler le nombre de transactions exécutées, sauf si le Fournisseur de solutions applique un montant annuel des redevances au lieu de facturer à la transaction, et le communiquer précisément au Fournisseur de solutions;

1.1.4 ne pas utiliser tout ou partie des Données contenues dans la Solution de transaction externe à tout autre endroit dans l'entreprise ou à toute autre fin que celle de gestion de la Solution de transaction externe.

1.2 L'Utilisateur final s'engage à ne pas utiliser la Solution de transaction externe à toute autre fin que celle autorisée par le paragraphe 1.1 et à ne pas communiquer à un tiers, quel qu'il soit, les Données obtenues via l'utilisation de ladite Solution, sauf autorisation contraire expressément consentie dans le cadre du présent Contrat de licence.

### **PARTIE 3 – SOLUTIONS D'UTILISATION ÉTENDUES *non fournie***

### **PARTIE 4 - SOLUTIONS DE GROUPES ASSOCIÉS *non fournie***

### **PARTIE 5 - SOLUTIONS DE GROUPES D'INTERMÉDIAIRES FINANCIERS *non fournie***

### **PARTIE 6 - NETTOYAGE DES BASES DE DONNÉES CLIENT ET SERVICES DE BUREAU**

#### **Considérants**

(A) L'Utilisateur final est autorisé à réaliser certaines activités de nettoyage de bases de données sur les bases de données tierces.

(B) Si l'Utilisateur final nettoie une base de données tierce, pour la renvoyer ensuite audit tiers, l'opération constitue un "**Service de bureau**".

(C) Si un Utilisateur final souhaite exécuter de telles activités de nettoyage de base de données en tant que Services de bureau ou autres, il doit le faire en stricte conformité avec les Conditions stipulées dans la présente Partie 6 de l'Annexe 1 de l'Annexe 3, et ce, à tout moment.

#### **1. Nettoyage des bases de données tierces et Services de bureau: clauses opérationnelles**

1.1 L'Utilisateur final est autorisé à:

1.1.1 conserver toutes les bases de données client nettoyées à condition que lesdites bases de données ne soient utilisées par l'Utilisateur final qu'à des fins internes uniquement, conformément aux paragraphes 1.2 à 1.5 ci-dessous pour la fourniture aux tiers;

1.1.2 renvoyer toutes les bases de données client nettoyées au Client Utilisateur final ayant fourni la base de données client d'origine pertinente, à condition toutefois de s'assurer que ledit client de l'Utilisateur final s'engage uniquement à:

1.1.2.1 réserver ladite base de données client nettoyée à son Utilisation interne;

1.1.2.2 fournir ladite base de données client nettoyée à un tiers si celui-ci s'engage à se conformer strictement aux clauses des paragraphes 1.2 à 1.5 ou équivalents, ci-dessous.

1.2 Dans le cadre des paragraphes 1.3 et 1.4, ci-dessous:

1.2.1 l'expression "séries de bases de données connectées" désigne notamment les bases de données dérivées directement ou indirectement d'une base de données unique ou provenant du Client Utilisateur final;

1.2.2 l'expression "totalité ou presque" pourra être déterminée qualitativement ou quantitativement selon l'opinion raisonnablement fondée du service

Royal Mail;

1.2.3 l'expression "activités normales de fourniture de données" désigne les activités exécutées par l'Utilisateur final ou le Client Utilisateur final dans le cadre de leurs activités quotidiennes professionnelles de fourniture de services de base de données d'adresse à des tiers ou y afférant et pourra, le cas échéant, couvrir entre autres la fourniture de listes de publipostage aux entreprises de diffusion ou autres acheteurs de listes de publipostage et la fourniture d'exemples de listes de publipostage à des fins d'étude de marché, sans couvrir pour autant le nettoyage supplémentaire des bases de données par l'Utilisateur final ou le Client Utilisateur final, ni la concession de licence de reproduction des bases de données client nettoyées ou d'utilisation desdites licences à des fins de nettoyage de base de données à un tiers, quel qu'il soit; et

1.2.4 toute description d'une "base de données d'adresses postales complète" entend une description d'une base de données d'adresses regroupant la totalité ou presque des points de livraison au Royaume-Uni, en Angleterre, en Écosse, au Pays de Galles ou en Irlande du Nord, ou toute description ayant une signification ou effet comparable.

1.3 Toute base de données client nettoyée qui (en tant que base de données individuelle ou faisant partie d'une série de bases de données connectées) comprend la totalité ou presque des points de livraison au Royaume-Uni, ou en Angleterre, en Écosse, au Pays de Galles ou en Irlande du Nord, peut uniquement être fournie par l'Utilisateur final à un Client Utilisateur final (et non pas à tout autre tiers), à condition qu'une telle fourniture soit effectuée en stricte conformité avec les clauses du paragraphe 1.4 à tout moment et que l'Utilisateur final s'assure que le Client Utilisateur final respecte également les clauses dudit paragraphe 1.4 lors de la fourniture à un tiers.

1.4 Toute base de données nettoyée qui (individuellement ou dans le cadre d'une série de bases de données connectées) comprend la totalité ou presque des points de livraison au Royaume-Uni ou en Angleterre, en Écosse, au Pays de Galles ou en Irlande du Nord, ne pourra être fournie par l'Utilisateur final ou le Client Utilisateur final à des tiers ("Tiers de premier niveau") et par lesdits Tiers de premier niveau à d'autres tiers ("Tiers de second niveau") qu'à condition que:

1.4.1 ni l'Utilisateur final, ni le Client Utilisateur final, ni aucun autre tiers n'assure la promotion, la commercialisation, la représentation ou la détention de la base de données client nettoyée en tant que base de données d'adresses postales complète "principale", "d'origine" ou autre description semblable;

1.4.2 une base de données client nettoyée ne puisse être fournie par l'Utilisateur final à un Client Utilisateur final, par l'Utilisateur final ou le Client Utilisateur final à un Tiers de premier niveau ou par un Tiers de premier niveau à un Tiers de second niveau dans le cadre des activités normales de fourniture de données dans chaque cas;

1.4.3 une telle fourniture à un Tiers de second niveau soit effectuée étant entendu que la base de données client nettoyée ne pourra être utilisée à tout moment qu'aux fins internes du Tiers de second niveau (et non pas pour la fourniture à tout autre tiers);

1.4.4 une telle fourniture à un Tiers de second niveau soit effectuée étant entendu que ledit tiers ne sera pas autorisé à reproduire ou à dupliquer la base de données client nettoyée en tout ou partie dans une intention de fourniture à un autre tiers, ni à effectuer une telle fourniture;

1.4.5 pendant toute la durée du présent Contrat de licence et durant une période de six (6) ans à compter de la résiliation dudit Contrat, toute fourniture à un Client Utilisateur final, à un Tiers de premier niveau ou un Tiers de second niveau sera soumise à l'apposition d'une notification bien visible indiquant que la base de données client a été nettoyée conformément au PAF® de Royal Mail en pièce jointe et intégré par voie électronique à tout support imprimé comprenant ou contenant une telle base de données client nettoyée.

Les clauses du paragraphe 1.4 resteront en vigueur après l'expiration ou la résiliation du présent Contrat de licence.

1.5 Un contrat écrit est établi entre l'Utilisateur final et chaque Client Utilisateur final dont les conditions n'excèdent pas celles du présent Contrat de licence concernant les Services de bureau et n'accordent aucun droit plus complet que ceux qu'il contient pour permettre à Royal Mail d'appliquer directement ses conditions en vertu de la Loi de 1999 sur les Contrats (Droits des tiers).

1.6 L'Utilisateur final est autorisé à intégrer la déclaration suivante et peut autoriser le Client Utilisateur final, sous réserve d'une Utilisation raisonnable, à ses fournitures commerciales et supports publicitaires, à condition qu'une telle Utilisation soit autorisée après l'expiration ou la résiliation du présent Contrat: "[Nom de l'Utilisateur final ou du Client Utilisateur final] traite les bases de données par rapport aux bases de données PAF® et Alias de Royal Mail".

1.7 Pendant toute la durée du présent contrat, et durant une période de trois (3) ans après sa résiliation, l'Utilisateur final devra, sur demande et sous vingt (20) jours ouvrés, remettre au Fournisseur de solutions le nom et les coordonnées de tous les tiers auxquels des bases de données client nettoyées ont été fournies. Les clauses du présent paragraphe 1.7 resteront en vigueur après l'expiration ou la résiliation du présent Contrat de licence.

**Non fournie – Annexe 2 de l'Annexe 3 (Utilisation des données pour une étude de marché)**

## 10. USPS SUITELINK:

1. Le droit du Client d'utiliser l'Interface certifiée CASS et le Produit SuiteLink sera strictement limité à une Utilisation au sein des États-Unis d'Amérique.
2. Le droit du Client d'utiliser l'Interface certifiée CASS et le Produit SuiteLink sera strictement limité à l'amélioration des adresses de livraison professionnelles des bâtiments à Utilisations variées pour une Utilisation dans le cadre des lettres, plis, cartes postales, colis, prospectus, magazines, publicités, livres et autres documents sur support papier, ainsi que tout autre article livré par l'USPS.
3. Le Client n'est pas autorisé à accorder des sous-licences, à vendre ou distribuer de toute autre manière, à reproduire, à exécuter ou à élaborer des produits dérivés de l'Interface ou du Produit SuiteLink.
4. Le Client reconnaît que:
  - a. l'Interface certifiée CASS et le Produit SuiteLink sont concédés sous licence par l'USPS;
  - b. le Client de sous-licence est un Client en vertu de la licence SAP accordée par l'USPS et que le Concédant de licence n'octroie aucun droit plus étendu que ceux accordés en vertu de la licence concédée par l'USPS.
5. Le Client de sous-licence peut utiliser l'Interface certifiée CASS et le Produit SuiteLink uniquement comme composant des produits SAP Data Quality et Data Services.

## 11. USPS NCOALINK

1. Le Client peut uniquement utiliser l'Interface NCOALink dans le cadre du présent Contrat comme composant des produits Data Quality et Data Services du Client avec le produit de données NCOALink pour mettre à jour une liste, un système, un groupe ou tout autre ensemble d'*au moins 100* noms et adresses uniques (dans les présentes "Listes de publipostage") utilisé(e) pour envoyer des lettres, plis, cartes postales, colis, prospectus, magazines, publicités, livres et autres documents sur support papier, ainsi que tout autre article traité par le United States Postal Service (dans les présentes "Livrables") et livré par le United States Postal Service (dans les présentes "USPS").
2. Le Client n'est pas autorisé à développer ou à utiliser un produit, un service, une interface NCOALink ou tout(e) autre élément ou technologie lié(e) pour compiler ou gérer une liste ou un ensemble de noms ou d'adresses des personnes ayant récemment emménagé uniquement ou pour créer d'autres produits, bases de données, ensembles d'informations concernant les personnes ayant récemment emménagé, les historiques de changements d'adresse, les listes ou historiques des résidents, ou toute autre source de données ou d'informations basée sur les informations reçues de ou via les données ou la technologie NCOALink en vue de louer, vendre, transférer, divulguer, mettre à la disposition ou fournir de toute autre manière que ce soit lesdites informations à une entité indépendante du Client.
3. Aux fins d'Utilisation suivantes: la communication avec les adresses des listes de publipostage du Client et la consignation, le Client est en revanche autorisé à conserver les adresses mises à jour, tant que l'Utilisation desdites adresses ne constitue pas une violation du paragraphe 2 ci-dessus, pour les personnes ou entités avec lesquelles le Client entretient ou a entretenu une relation commerciale et pour lesquelles le Client utilisera l'adresse mise à jour. Lesdites adresses mises à jour pourront cependant uniquement être utilisées par le Client et le Client les utilisera uniquement à des fins organisationnelles avec la personne ou l'entité concernée et ne sera pas autorisé à les transférer, divulguer, concéder sous licence ou distribuer, ou à permettre une Utilisation par toute autre entité ou personne quelle qu'elle soit.
4. Aucune Liste de publipostage contenant à la fois des enregistrements d'adresses anciens ou mis à jour correspondants, ni aucun produit de service ou système de listes pouvant être utilisé pour lier les enregistrements d'adresses anciens ou mis à jour correspondants, si mis(e) à jour via l'Utilisation de NCOALink, ne peut être loué(e), vendu(e), transféré(e), divulgué(e), mis(e) à la disposition ou fourni(e) de toute autre manière que ce soit, en tout ou partie, à vos clients ou à toute autre personne ou entité.
5. Le droit du Client d'utiliser l'Interface NCOALink sera strictement limité à une Utilisation au sein des États-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions.
6. En ce qui concerne l'Interface, le Client est uniquement autorisé à mettre à jour les Listes de publipostage utilisées pour préparer les Livrables remis à l'USPS.
7. Le Client n'est pas autorisé à accorder des sous-licences, à vendre, affecter ou transférer de toute autre manière des droits, à reproduire, à exécuter, à tenter d'améliorer, à procéder à des opérations d'ingénierie inverse, à modifier, ou de toute autre manière, apporter des changements, ou à élaborer des produits dérivés de l'Interface. Toute tentative visant à concéder une sous-licence, à vendre, à affecter, à transférer de toute autre manière des droits, ou à distribuer de toute autre manière l'Interface sera considérée comme nulle.
8. Le Client reconnaît que:
  - a. USPS détient les données, la technologie et le système NCOALink dans son intégralité, y compris ceux utilisés pour l'élaboration de l'Interface;
  - b. USPS détient et conserve tous les droits concernant la marque NCOALink et les marques UNITED STATES POSTAL SERVICE®, POSTAL SERVICE®, US POSTAL SERVICE®, ET USPS®;
  - c. SAP fournit l'Interface au Client comme composant de ses produits uniquement à des fins d'Utilisation avec le Produit NCOALink dans le cadre d'une licence non exclusive et limitée distribuée par l'USPS; et
  - d. les droits accordés au Client en vertu de la présente Licence sont issus du Contrat de SAP avec USPS et qu'aucun droit plus étendu que ceux accordés par l'USPS à SAP n'est accordé, à l'exception du droit spécifique au Client d'utiliser l'Interface NCOALink pour accéder aux données NCOALink.
9. Le Client peut utiliser l'Interface uniquement comme composant des produits SAP Data Quality et Data Services.
10. Le Client reconnaît et accepte qu'il n'est pas autorisé à accorder une sous-licence, vendre, distribuer, reproduire ou afficher les marques de l'USPS ou à vendre l'Interface ou tout autre produit en utilisant les marques de l'USPS.

## 12. CONTRATS DE SOUS-LICENCE USPS:

### CONTRAT DE SOUS-LICENCE DPV

Le présent Contrat de sous-licence ("Sous-licence") entre SAP et le Client, ses filiales actuelles et futures ("Client de sous-licence") expose les conditions supplémentaires requises par les services postaux des États-Unis ("USPS") au regard de l'Utilisation par le Client de sous-licence de l'option DPV avec un autre progiciel certifié SAP CASS.

Pour les besoins de la présente Sous-licence, le terme "DPV" (Delivery Point Validation) désigne la nouvelle technologie propriétaire d'USPS conçue pour aider les préposés aux expéditions à vérifier l'exactitude des coordonnées directement jusqu'au point de distribution physique. Le processus DPV ne peut pas affecter de code ZIP+4 ni répondre à une adresse non conforme au code ZIP+4.

1. Le Client de sous-licence reconnaît que l'USPS fournit le Produit DPV en vertu d'une licence spécifique afin de protéger les droits de propriété intellectuelle d'USPS et de garantir la conformité aux restrictions énoncées au Titre 39 USC § 412.

2. Le Client de sous-licence reconnaît que les coordonnées indiquées dans le Produit DPV sont soumises aux restrictions du Titre 39 USC § 412. Le Client de sous-licence est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser le Produit DPV de manière à respecter l'ensemble des restrictions prévues par la section 412 visant à interdire la divulgation des listes d'adresses.

3. Le Client de sous-licence reconnaît que le Produit DPV est confidentiel et la propriété de l'USPS. En outre, le Client de sous-licence reconnaît que l'USPS déclare être l'unique propriétaire des droits d'auteur et autres droits de propriété inclus dans le Produit DPV.

4. Le Client de sous-licence n'est pas autorisé à utiliser la technologie du Produit DPV pour compiler artificiellement une liste de points de distribution en possession du Client de sous-licence ou pour créer d'autres produits dérivés à partir d'informations obtenues dans le cadre de l'Utilisation du Produit DPV.

5. Le Client de sous-licence n'est pas autorisé à louer, vendre, distribuer ou fournir à un tiers, à quelque fin que ce soit, tout ou partie des listes d'adresses, des produits de services ou de tout autre système d'enregistrements contenant des attributs d'adresses mis à jour par la technologie DPV. Le Client de sous-licence n'est pas autorisé à utiliser la technologie DPV pour générer artificiellement des enregistrements d'adresses ou pour créer des listes de publipostage.

6. L'Utilisation du Produit DPV nécessite que le Client de sous-licence ait accès aux coordonnées figurant sur le courrier. Pour garantir la confidentialité des coordonnées, aucun des employés du Client de sous-licence, anciens ou actuels, ne pourra, à aucun moment, communiquer à des tiers des coordonnées obtenues dans le cadre de l'exécution du présent Contrat. Le Client de sous-licence s'engage à contrôler et limiter l'accès aux coordonnées aux seules personnes qui en ont besoin pour remplir leurs fonctions aux termes du présent Contrat, et à interdire la reproduction non autorisée de ces informations. Compte tenu du caractère sensible des informations confidentielles contenues dans le Produit DPV, le Client de sous-licence reconnaît que toute Utilisation et/ou divulgation non autorisée du contenu du DPV portera préjudice de façon irrémédiable aux droits de propriété intellectuelle d'USPS. Par conséquent, le Client de sous-licence (i) s'engage à rembourser à USPS, dans le cas d'une Utilisation et/ou divulgation non autorisée, trois (3) fois le montant des frais annuels qui lui sont actuellement facturés dans le cadre des présentes et (ii) consent à se soumettre à toute injonction ou autre réparation équitable prononcée par un tribunal compétent.

7. SAP BUSINESSOBJECTS ET L'USPS NE POURRONT PAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE LA CONCEPTION, DES PERFORMANCES OU DE TOUT AUTRE DYSFONCTIONNEMENT OU INADÉQUATION DU PRODUIT DPV, OU DES DOMMAGES DE TOUS TYPES DÉCOULANT DE, OU LIÉS DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT AU DIT DYSFONCTIONNEMENT OU À LADITE INADÉQUATION. LA RESPONSABILITÉ DE SAP OU DE L'USPS DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT NE SAURAIT EN AUCUN CAS EXCÉDER, LE CAS ÉCHÉANT, UN MONTANT ÉGAL AU PRORATA DES REDEVANCES DE LICENCE ANNUELLES DUES POUR LE PRODUIT DPV À LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ANNULATION DANS UN DÉLAI DE TRENTE (30) JOURS CALENDAIRES.

8. SAP s'engage à défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité le Client de sous-licence en cas de violation, dans le DPV fourni au Client de sous-licence dans le cadre du présent Contrat, des droits d'auteur, d'une marque ou d'une marque de service déposés aux États-Unis. L'obligation précédente ne s'applique pas à moins que SAP ait été informé par le Client de sous-licence dans un délai de cinq (5) jours calendaires du procès ou de l'action découlant de l'infraction présumée et ait eu la possibilité, comme le prévoient les lois et réglementations en vigueur, de participer à la défense dudit procès ou de ladite action. Le Client de sous-licence s'engage par ailleurs à défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité SAP et l'USPS et ses dirigeants, mandataires, représentants et employés contre toute réclamation, perte, dommage, action, cause d'action, dépense et/ou responsabilité résultant de, entraînés par, ou liés à tout préjudice subi par une ou plusieurs personnes ou à tout dommage causé à des biens, imputable à l'exécution de des fonctions du Client de sous-licence dans le cadre de ou en vertu du présent Contrat, découlant en tout ou partie de tout manquement aux termes du présent Contrat ou d'un acte de négligence ou d'un manquement délibéré de la part du Client de sous-licence ou de celle de l'un de ses employés, mandataires ou représentants, y compris toute divulgation non autorisée ou Utilisation abusive du Produit DPV, notamment des données dérivées de DPV.

Le Client de sous-licence reconnaît que l'USPS se réserve le droit d'interrompre l'Utilisation du Produit DPV, à son entière discrétion. SAP ne sera pas responsable des décisions prises par l'USPS visant à annuler la Sous-licence du Client de sous-licence, y compris, mais de façon non limitative, l'arbitrage de la décision d'annulation au nom et pour le compte du client. Si l'USPS annule l'Utilisation par le Client de sous-licence du Produit DPV, (i) le Client de sous-licence n'aura droit à aucun remboursement ou avoir de la part de SAP; et, (ii) SAP cessera de fournir des annuaires DPV au Client de sous-licence.

10. Le Client de sous-licence reconnaît que l'USPS ou ses représentants désignés auront le droit de visiter et d'inspecter ses sites avec ou sans préavis. L'USPS ou ses représentants désignés auront le droit d'examiner, sur ou en dehors des sites du Client de sous-licence, les systèmes informatiques, fichiers de traitement, documents, registres administratifs et autres documents du Client de sous-licence pour s'assurer que le suscrité respecte les termes du présent Contrat.

11. Le Client de sous-licence reconnaît, en outre, que pendant une période de trois (3) ans à l'issue du dernier paiement effectué dans le cadre du présent Contrat, l'USPS ou ses représentants autorisés pourront accéder à et examiner tout livre, document, registre ou dossier entrant directement dans le cadre des présentes ou tout autre document appartenant au Client de sous-licence portant sur des transactions liées au présent Contrat.

12. Le Client de sous-licence n'est pas autorisé à exporter le Produit DPV hors des États-Unis ou ses territoires sans l'accord écrit préalable de l'USPS.

13. La présente Sous-licence sera régie par les lois fédérales des États-Unis d'Amérique ou, si aucune de ces lois n'est applicable, par les lois de l'État de New York, telles qu'interprétées par la Second Circuit Court of Appeals des États-Unis.

14. La présente Sous-licence ne pourra pas être transférée, en tout ou partie. Les droits et obligations du Client de sous-licence prendront fin immédiatement en cas de dissolution, de fusion, de rachat ou de transfert de tout type de biens du suscité.

15. Les obligations du Client de sous-licence mentionnées dans la présente Sous-licence bénéficieront à l'USPS.

### 13. SOUS-LICENCE DU PRODIGIEL USPS LACSLINK

Le présent Contrat de sous-licence ("Sous-licence") entre SAP et le Client de licence, ses filiales actuelles et futures ("Client de sous-licence") expose les conditions supplémentaires requises par les services postaux des États-Unis ("USPS") au regard de l'Utilisation par le Client de sous-licence de l'option LACSLink avec un autre progiciel certifié CASS.

1. Pour les besoins du présent document, les termes suivants seront définis comme suit:

- "USPS" désigne le United States Postal Service.
- "Livrables" désigne les lettres, plis, cartes postales, colis, prospectus, magazines, publicités, livres et autres documents sur support papier ainsi que tout autre article livré par l'USPS.
- "Interface" désigne une ou plusieurs interface(s) développée(s) par SAP pour être utilisée(s) avec le Produit LACSLink. "Produit LACSLink" désigne les bases de données confidentielles portant sur le remplacement d'adresses existantes par de nouvelles adresses ou par des adresses actualisées ou de remplacement, ou autres, communiquées par l'USPS dans un environnement hautement et particulièrement sécurisé.

2. Le droit du Client de sous-licence d'utiliser l'Interface sera strictement limité à une Utilisation dans les limites géographiques régies par les États-Unis, leurs territoires et possessions, et uniquement à des fins de mise à jour des adresses et listes de publi-postage utilisées pour préparer les Livrables remis à l'USPS conformément aux conditions de l'USPS.

Le Client de sous-licence n'est pas autorisé à accorder des sous-licences, à vendre ou distribuer de toute autre manière, à reproduire, à exécuter ou à élaborer des produits dérivés de l'Interface. Le Client de sous-licence reconnaît par les présentes que:

- L'USPS est propriétaire du Produit LACSLink et des marques USPS.
- SAP fournit le produit SAP en partie concédé sous licence par l'USPS.
- Le Client de sous-licence est un Client en vertu de la licence SAP accordée par l'USPS et SAP n'octroie aucun droit plus étendu que ceux qui lui sont accordés en vertu de ladite licence concédée par l'USPS.
- Le Client de sous-licence peut utiliser l'Interface uniquement comme composant du produit de SAP; et le Client de sous-licence reconnaît ne pas être autorisé à accorder de sous-licence, à distribuer, à reproduire, à exécuter, à diffuser ou à vendre l'Interface ou les marques de l'USPS.

3. SAP BUSINESSOBJECTS ET L'USPS NE POURRONT PAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE LA CONCEPTION, DES PERFORMANCES OU DE TOUT AUTRE DYSFONCTIONNEMENT OU INADÉQUATION DE LACSLINK, OU DES DOMMAGES DE TOUS TYPES DÉCOULANT DE, OU LIÉS DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT AU DIT DYSFONCTIONNEMENT OU À LADITE INADÉQUATION. LA RESPONSABILITÉ DE SAP OU DE L'USPS DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT NE SAURAIT EN AUCUN CAS EXCÉDER, LE CAS ÉCHÉANT, UN MONTANT ÉGAL AU PRORATA DES REDEVANCES DE LICENCE ANNUELLES DUES POUR LACSLINK À LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ANNULATION DANS UN DÉLAI DE TRENTE (30) JOURS CALENDAIRES.

4. SAP s'engage à défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité le Client de sous-licence en cas de violation, dans le Produit LACSLink fourni au Client de sous-licence dans le cadre du présent Contrat, des droits d'auteur, d'une marque ou d'une marque de service déposés aux États-Unis. L'obligation précédente ne s'applique pas à moins que SAP ait été informé par le Client de sous-licence dans un délai de cinq (5) jours calendaires du procès ou de l'action découlant de l'infraction présumée et ait eu la possibilité, comme le prévoient les lois et réglementations en vigueur, de participer à la défense dudit procès ou de ladite action. Le Client de sous-licence s'engage par ailleurs à défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité SAP et l'USPS et ses dirigeants, mandataires, représentants et employés contre toute réclamation, perte, dommage, action, cause d'action, dépense et/ou responsabilité résultant de, entraînés par, ou liés à tout préjudice subi par une ou plusieurs personnes ou à tout dommage causé à des biens, imputable à l'exécution de des fonctions du Client de sous-licence dans le cadre de ou en vertu du présent Contrat, découlant en tout ou partie de tout manquement aux termes du présent Contrat ou d'un acte de négligence ou d'un manquement délibéré de la part du Client de sous-licence ou de celle de l'un de ses employés, mandataires ou représentants, y compris toute divulgation non autorisée ou Utilisation abusive du Produit LACSLink, notamment des données dérivées du Produit LACSLink.

5. Le Client de sous-licence reconnaît que l'USPS se réserve le droit d'interrompre l'Utilisation du Produit LACSLink, à son entière discrétion. SAP ne sera pas responsable des décisions prises par l'USPS visant à annuler la Sous-licence du Client de sous-licence, y compris, mais de façon non limitative, l'arbitrage de la décision d'annulation au nom et pour le compte du client. Si l'USPS annule l'Utilisation par le Client de sous-licence du Produit LACSLink, (i) le Client de sous-licence n'aura droit à aucun remboursement ou avoir de la part de SAP; et, (ii) SAP cessera de fournir des annuaires du Produit LACSLink au Client de sous-licence.

6. Le Client de sous-licence reconnaît que l'USPS ou ses représentants désignés auront le droit de visiter et d'inspecter ses sites avec ou sans préavis. L'USPS ou ses représentants désignés auront le droit d'examiner, sur ou en dehors des sites du Client de sous-licence, les systèmes informatiques, fichiers de traitement, documents, registres administratifs et autres documents du Client de sous-licence pour s'assurer que le suscit respecte les termes du présent Contrat.

7. Le Client de sous-licence reconnaît, en outre, que pendant une période de trois (3) ans à l'issue du dernier paiement effectué dans le cadre du présent Contrat, l'USPS ou ses représentants autorisés pourront accéder à et examiner tout livre, document, registre ou dossier entrant directement dans le cadre des présentes ou tout autre document appartenant au Client de sous-licence portant sur des transactions liées au présent Contrat.

8. Le Client de sous-licence n'est pas autorisé à exporter le Produit LACSLink hors des États-Unis ou ses territoires sans l'accord écrit préalable de l'USPS.

9. La présente Sous-licence sera régie par les lois fédérales des États-Unis d'Amérique ou, si aucune de ces lois n'est applicable, par les lois de l'État de New York, telles qu'interprétées par la Second Circuit Court of Appeals des États-Unis.

10. La présente Sous-licence ne pourra pas être transférée, en tout ou partie. Les droits et obligations du Client de sous-licence prendront fin immédiatement en cas de dissolution, de fusion, de rachat ou de transfert de tout type de biens du suscit.

11. Les obligations du Client de sous-licence mentionnées dans la présente Sous-licence bénéficieront à l'USPS.